

COUR SUPERIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

**Situation financière du pays et Efficacité des
dépenses publiques**

Rapport pour l'exercice 2014-2015

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	2
LISTE DES GRAPHIQUES.....	5
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES ENCADRÉS	10
ACRONYMES ET INSTITUTIONS.....	11
MOTS DE LA PRÉSIDENTE.....	14
RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	15
INTRODUCTION.....	19
UNE PÉRIODE CHARNIÈRE	19
TROIS BUDGETS POUR UN SEUL EXERCICE	20
DES CHANTIERS GOUVERNEMENTAUX LAISSÉS À L'ABANDON OU INTERROMPUS.....	21
LOIS DE FINANCES : CONTROVERSES AUTOUR D'UNE APPELLATION	21
RECOURS À DES NORMES JURIDIQUES DIFFÉRENTES	22
DES CONTRAINTES DE TAILLE	23
ORGANISATION DU RAPPORT	25
CHAPITRE I.- CONTEXTE D'ADOPTION ET DE MISE EN ŒUVRE DU BUDGET.....	26
I.A.- CONTEXTE POLITIQUE	26
I.A.1.- Une période jalonnée de crises électorales à répétition.	26
I.A.2.- Le vide parlementaire devient une réalité.....	27
I.A.3.- Le sort des législatives en jeu	28
I.B.- UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE DIFFICILE	29
I.B.1.- Une croissance du PIB atone.....	29
I.B.2.- L'agriculture en déclin.....	31
I.B.3.- Une balance commerciale largement défavorable.....	32
I.B.4.- Balance des paiements en millions de dollars	33
I.B.5.- Diminution drastique des flux de financement externe	34
I.B.6.- Chute vertigineuse des ressources tirées de PetroCaribe.....	34
I.B.7.- Investissements directs étrangers (IDE)	38
I.B.8.- Les transferts de la diaspora haïtienne.....	39
I.B.9.- Financement monétaire du budget.....	40
I.B.10.- Dépréciation accélérée de la gourde	41
I.B.11.- Les conséquences d'une stabilisation du taux de change par la BRH	42
I.B.12.- Un taux d'inflation clôturé à deux chiffres	47
I.B.13.- Haïti régresse dans les classements internationaux.....	48
I.B.14.- Les recettes internes au cours de l'exercice 2014-2015	49
I.B.15.- Conclusion	49

I.C.- CADRE STRATÉGIQUE D'ÉLABORATION ET D'EXÉCUTION DU BUDGET	50
I.D.- LE CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE	51
CHAPITRE II - LE BUDGET INITIAL 2014-2015	53
II.A.- LES HYPOTHÈSES DE DÉPART	53
II.B.- LES OBJECTIFS	53
II.C.- LES VOIES ET MOYENS IDENTIFIÉS POUR LE FINANCEMENT DU BUDGET	55
II.D.- LES INNOVATIONS	56
II.E.- PRÉSENTATION ET RÉPARTITION DU BUDGET PAR SECTEURS.....	57
CHAPITRE III.- LES DEUX BUDGETS RECTIFICATIFS DE L'EXERCICE 2014-2015	65
III.A.- BUDGET RECTIFICATIF I.....	65
III.A.1.- Les grandes orientations des dépenses.....	66
III.A.2.- Les grandes orientations du budget révisé.....	66
III.A.3.- Les voies et moyens du budget rectificatif.....	69
III.A.4.- Les principaux changements en termes relatifs sur les crédits administratifs	70
III.B.- BUDGET RECTIFICATIF II.....	76
III.B.1.- Comparaison des crédits alloués par secteur entre les deux budgets rectificatifs	77
CHAPITRE IV.- LES RECOURS AUX FONDS PÉTRO CARIBE	80
IV.A.- LA RÉOLUTION No. 1 DU 15 AVRIL 2015.....	80
IV.A.1.- Les motifs de la résolution.....	81
IV.A.2.- Les opérations en présence.....	81
IV.A.3.- Projets désaffectés /crédités	82
IV.A.4.- Statut des projets bénéficiaires de crédits	88
IV.B.- DISPOSITIFS DE LA RÉOLUTION No 1 DU CONSEIL DES MINISTRES DU 29 MAI 2015	89
IV.B.1.- Les enseignements à tirer	89
IV.B.2.- Répartition des projets du 15 avril entre nouveaux et anciens.....	90
IV.C.- LA RÉOLUTION DU 22 JUILLET 2015	93
IV.C.1.- Enveloppe budgétaire en baisse	94
IV.C.2.- Répartition du portefeuille	94
CHAPITRE V.- ANALYSE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE POUR L'EXERCICE 2014-2015	98
V.A.- PRÉSENTATION DES DÉPENSES EFFECTIVES PAR SECTEURS	98
V.B.- REGARDS PORTÉS SUR LES INVESTISSEMENTS PUBLICS.....	106
CHAPITRE VI.- QUALITÉ DE LA GOUVERNANCE	110
VI.A.1.- Intervention des comptables publics.....	110
VI.A.2.- Respect des règles de passation de marché	111
VI.A.3.- Contrats sanctionnés par la CSCCA	119
VI.A.4.- Nature des contrats reçus à la CSCCA.....	122
VI.A.5.- Répartition des Contrats en fonction des seuils.....	123
VI.A.6.- Contrats de marché enregistrés au MPCE.....	130
VI.A.7.- Le MPCE et les investissements publics : opérateur et gestionnaire du PIP	130
CHAPITRE VII.- EFFICACITÉ DE LA DÉPENSE PUBLIQUE	134
VII.A.- COHÉRENCE PAR RAPPORT AU PSDH	134

VII.B.- QUALITÉ DES DÉPENSES	136
VII.C.- QUALITÉ DE LA PROGRAMMATION (AVEC, ENTRE AUTRES CONSÉQUENCES, LES CHANTIERS INTERROMPUS FAUTE DE FINANCEMENT).....	143
VII.D.- ETAT D'ACHÈVEMENT ET TAUX DE DÉCAISSEMENT DES PROJETS	144
VII.E.- LES CHOIX QUESTIONNABLES.....	160
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	163

Liste des graphiques

Figure 1:Évolution, en pourcentage, du taux de croissance du PIB de 2008 à 2015	30
Figure 2:Évolution des prix moyens des produits alimentaires de 2011 à 2015	31
Figure 3:Évolution des exportations et importations d'Haïti de 2009 à 2015.....	32
Figure 4:Evolution de la balance des paiements par trimestre au cours de l'exercice 14-15	33
Figure 5:Évolution du flux d'aide vers Haïti de 2005 à 2015 (en million de dollars)	34
Figure 6:Évolution du prix moyen du baril de pétrole (en us \$) de 2009 à 2015	35
Figure 7:Évolution des fonds du PetroCaribe de 2011 à 2015 (en million de gourdes)	35
Figure 8:Évolution des fonds du PetroCaribe de 2011 à 2015 (en million de \$ US).....	36
Figure 9:Evolution du total des résolutions PetroCaribe de 2008 à 2015	37
Figure 10:Quote part des Financements PetroCaribe dans le Budget national en %	38
Figure 11:Évolution des IDE d'Haïti de 2000 et 2015.....	39
Figure 12:Evolution des parts des transferts des transferts dans le PIB.....	40
Figure 13:Évolution du taux de change durant l'année fiscale 2014-2015.....	42
Figure 14:Interventions de la BRH sur le marché des changes durant l'année fiscale 2014-2015.....	43
Figure 15:Evolution du taux d'inflation en glissement annuel d'octobre 2014 à septembre 2015.....	47
Figure 16:Evolution de l'IDH d'Haïti de 1980 à 2015.....	48
Figure 17: Evolution de la dette entre 2009 et 2015	60
Figure 18:Crédits budgétaires 2014-2015 par titre	60
Figure 19:Évolution des crédits budgétaires alloués aux entités formant l'Administration Centrale de l'Etat (09-15) (en milliards de gourdes).....	61
Figure 20:Évolution des crédits budgétaires alloués aux Pouvoirs Législatif et Judiciaire (09-15).....	61
Figure 21: Répartition géographique des crédits d'investissement et de la population estimée en 2013	62
Figure 22:Répartition géographique du budget d'Investissement 14-15.....	63
Figure 23:Évolution des poids (en %) des secteurs économique et social dans le budget.....	64
Figure 24:Part relative des sources de financement du budget rectificatif	69
Figure 25:Variation en pourcentage des parts budgétaires allouées aux différents secteurs entre les budgets initial et rectificatif 1	71
Figure 26:Évolution des crédits budgétaires alloués au Pouvoir Exécutif (09- Rect mars 15).....	74
Figure 27:Évolution des crédits budgétaires alloués aux Pouvoirs Législatif et Judiciaire (Rect mars 15)..	75
Figure 28:Évolution des poids (en %) des secteurs économique et social dans le budget.....	75
Figure 29:Evolution comparée des poids relatifs des entités économiques dans les deux budgets rectificatifs.	77
Figure 30:Evolution comparée des poids relatifs des entités politiques dans les deux budgets rectificatifs.	78
Figure 31:Evolution comparée des poids relatifs des entités sociales dans les deux budgets rectificatifs.	79
Figure 32: Répartition en pourcentage du portefeuille de projets inscrits dans la résolution du 15 avril selon leur nature	88
Figure 33:Statut des projets faisant l'objet de la résolution du 22 juillet.....	94
Figure 34:Pourcentage de projets ayant bénéficié de requêtes de décaissements pour l'exercice 2014-2015	103

Figure 35:Montant des décaissements effectués par le MEF sur le PIP par entité administrative	103
Figure 36:Répartition des marchés suivant leur nature	115
Figure 37:Répartition des marchés suivant leur mode de passation	116
Figure 38:Répartition des marchés validés par la CNMP selon qu'ils sont enregistrés ou pas à la CSCCA	118
Figure 39:Répartition des contrats suivant l'avis de la CSCCA	119
Figure 40:Répartition des contrats selon l'administration d'origine.....	120
Figure 41:Répartition des contrats suivant leur enregistrement au CNMP	121
Figure 42:Répartition des contrats suivant leur nature (Montants Gdes)	123
Figure 43:Répartition des contrats suivant leur nature (Montants USD).....	123
Figure 44:Pourcentage de projets ayant bénéficié de requêtes de décaissements pour l'exercice 2014-2015	136
Figure 45:Ventilation des requêtes de décaissement sur le PIP par entité administrative	137
Figure 46:Répartition des projets ayant bénéficié de requêtes de décaissements pour l'exercice 2014-2015 par secteur	138
Figure 47:Répartition des projets faisant l'objet de la résolution du 15 avril par secteur	141
Figure 48:Répartition des projets faisant l'objet de la résolution du 22 juillet par secteur	142

Liste des tableaux

Tableau 1:Évolution de la balance des paiements en millions de dollars	32
Tableau 2:Évolution des montants des transferts de la diaspora de 2012 à 2015.....	38
Tableau 3:Évolution des crédits budgétaires pour les exercices allant de 2009-10 à 2014-2015 (en milliards de gourdes)	57
Tableau 4:Répartition géographique des crédits budgétaires Exercice 2014-2015.....	62
Tableau 5:Évolution des poids (en %) des secteurs économique et social dans le budget	63
Tableau 6:Évolution des crédits budgétaires pour les exercices allant de 2009-10 à 2014-2015 (budget rectificatif, en milliards de gourdes)	72
Tableau 7:Évolution des poids (en %) des secteurs économique et social dans le budget (en milliards de gourdes)	75
Tableau 8: Liste des projets désaffectés de la résolution du 15 avril	81
Tableau 9:Liste projets crédités de la résolution du 15 avril.....	85
Tableau 10:Statut des projets faisant l'objet de la résolution du 15 avril	87
Tableau 11:Ressources mobilisées par la Résolution du 15 avril.....	87
Tableau 12:Statut des projets faisant l'objet du conseil des ministres du 29 mai	89
Tableau 13: Liste des projets de la Résolution du 15 avril identifiés comme nouveaux par la Résolution du 29 mai.....	89
Tableau 14:Liste des projets en cours d'exécution faisant l'objet de crédits additionnels dans le cadre de la Résolution du Conseil des Ministres du 15 avril.....	90
Tableau 15: Statut des projets faisant l'objet de la résolution du 22 juillet	94
Tableau 16:Liste des projets faisant l'objet de la résolution du 22 juillet	94
Tableau 17:Tableau récapitulatif des projets du PIP en septembre 2015.....	101
Tableau 18:Montant des décaissements réalisés par le MEF sur le PIP par entité administrative	103
Tableau 19:Proportion moyenne des requêtes de décaissement exécutées par le MEF	103
Tableau 20:Liste de projets pour lesquels il n'y a eu aucune requête ni pour l'exercice antérieur, ni pour l'exercice 2014-2015, mais pour lesquels il y a eu des décaissements	104
Tableau 21:Liste de projets pour lesquels les requêtes de décaissements ont été faites durant l'exercice 2013-2014.....	104
Tableau 22:Seuil de Passation des Marchés Publics selon leur nature par administration	110
Tableau 23:Liste des marchés validés par la CNMP et enregistrés à la CSCCA	112
Tableau 24:Répartition des marchés suivant leur nature.....	114
Tableau 25:Répartition des marchés suivant leur mode de passation.....	115
Tableau 26:Liste des marchés passés par un Appel d'offre Ouvert National.....	116
Tableau 27:Liste des marchés passés par un Appel d'Offre Restreint.....	116
Tableau 28:Liste des marchés passés de Gré à Gré	116
Tableau 29:Liste des marchés validés par la CNMP, mais non enregistrés à la CSCCA.....	117
Tableau 30:Répartition des contrats suivant l'avis de la CSCCA	118
Tableau 31:Répartition des contrats selon l'administration d'origine	119

Tableau 32:Ventilation des collectivités territoriales ayant soumis des contrats à la validation de la CSCCA	120
Tableau 33:Répartition des contrats selon leur enregistrement au CNMP	120
Tableau 34:Répartition des contrats suivant leur nature	121
Tableau 35:Répartition des contrats en fonction du dépassement des seuils de passation de marchés - Institutions d'État et entreprises publiques	123
Tableau 36:Répartition des contrats en fonction du dépassement des seuils de passation de marchés - Collectivités Territoriales/Commune	124
Tableau 37:Liste des contrats passés au niveau des collectivités territoriales	124
Tableau 38:Liste de contrats dont le coût total n'apparaît pas - Fournitures de services	126
Tableau 39:Liste de contrats dont le coût total n'apparaît pas - Travaux	128
Tableau 40:Liste de contrats dont le coût total n'apparaît pas - Autres catégories	128
Tableau 41:Contrats enregistrés dans la base des données du MPCE	129
Tableau 42:Contrats signés par le MPCE sur le PIP 2014-2015	130
Tableau 43: Prévisions de résultats du PTI 2013/14 - 2015-2016	134
Tableau 44:Pourcentage de projets ayant bénéficié de requêtes de décaissements pour l'exercice 2014-2015	135
Tableau 45:Tableau récapitulatif des projets du PIP en septembre 2015	135
Tableau 46:Ventilation des requêtes de décaissement sur le PIP par entité administrative	136
Tableau 47:Répartition des projets ayant bénéficié de requêtes de décaissements pour l'exercice 2014-2015 par secteur	138
Tableau 48:Répartition des projets faisant l'objet de la résolution du 15 avril par secteur	140
Tableau 49:Répartition des projets faisant l'objet de la résolution du 22 juillet par secteur	142
Tableau 50:Liste des projets relatifs aux Cayes listés dans la résolution du 22 juillet	143
Tableau 51:État d'avancement des projets (Physique et financier)	144
Tableau 52:Liste de projets financés sans mention de l'état d'avancement physique	147
Tableau 53:Liste de projets disposant d'un état d'avancement physique sans taux de financement correspondant	147
Tableau 54:Liste de projets en cours dont les états financiers et physiques ne sont pas précisés	149
Tableau 55:Liste de projets avec mention de leurs états financiers et physiques	149
Tableau 56:Répartition des projets par tranche d'état d'avancement financier	150
Tableau 57:Liste des projets dont l'état d'avancement financier se situe entre 1 et 25%	151
Tableau 58:Liste des projets dont l'état d'avancement financier se situe entre 26 et 50%	151
Tableau 59:Liste des projets dont l'état d'avancement financier se situe entre 51 et 75%	151
Tableau 60:Liste des projets dont l'état d'avancement financier se situe au-delà de 75%	152
Tableau 61:Liste des projets pour lesquels des montants ont été décaissés par le MEF	152
Tableau 62:Ventilation des requêtes de décaissement exécutée par le MEF	158
Tableau 63:Liste de projets pour lesquels Il n'y a eu aucune requête ni pour l'exercice antérieure ni pour 2014-2015, mais pour lesquels il y a eu des décaissements	158
Tableau 64:Liste de projets dont les requêtes de décaissements ont été faites lors de l'exercice antérieur	159

Liste des encadrés

<u>Encadré 1: Les clauses du PetroCaribe</u>	38
<u>Encadré 2: Les déterminants des crises de change</u>	44
<u>Encadré 3: Le mécanisme de PetroCaribe en raccourci</u>	80
<u>Encadré 4: Financement des élections</u>	106
<u>Encadré 5: Financement de l'énergie</u>	161

Acronymes et Institutions

AAN	Autorité Aéroportuaire Nationale
AGD	Administration Générale des Douanes
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
ANH	Archives Nationales D'Haïti
AO	Appel d'Offre
AOI	Appel d'Offre International
AOO	Appel d'Offre Ouvert
AOOI	Appel d'Offre Ouvert International
AOON	Appel d'Offre Ouvert National
AOR	Appel d'Offre Restreint
AORI	Appel d'Offre Restreint International
BHDA	Bureau Haïtien du Droit d'Auteur
BHN	Bureau Haïtien de Normalisation
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BMPAD	Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide Publique au Développement
BMST	Bureau de la Médiatrice Spéciale du Travail de l'Industrie de la Confection
BPM	Bureau de la Protection des Mineurs
BRH	Banque de la République d'Haïti
CAL	Centre avec Lits
CEP	Conseil Electoral Provisoire
CEPALC	Commission Économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes
CFGDCT	Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales
CIF	Cost, Insurance & Freight
CIMO	Corps d'Intervention et de Maintien de l'Ordre
Cinq E	Éducation, Environnement, Emploi, État de droit et Énergie
CNC	Conseil National des Coopératives
CNE	Centre National d'Equipements
CNMP	Commission Nationale des Marchés Publics
CNSA	Conseil National de la Sécurité Alimentaire
CONATEL	Conseil National Des Télécommunications
CSC/CA	Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif
CSL	Centre Sans Lits
CSPJ	Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire
CST	Compte Spécial du Trésor
CTMO-HOPE	Commission Tripartite de Mise en Œuvre de la Loi HOPE
CTPEA	Centre de Techniques de Planification et d'Économie Appliquée
DAI	Direction des Affaires Internationales de la Banque de la République d'Haïti

DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DCPR	Direction Centrale de la Police Routière
DGI	Direction Générale des Impôts
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DINEPA	Direction Nationale De L'eau Potable Et De L'assainissement
EdH	Électricité d'Haïti
EMA	École de la Magistrature
ENAF	Ecole Nationale d'Administration Financière
EPPLS	Entreprise Publique de Promotion de Logements Sociaux
FMI	Fonds Monétaire International
FOB	Free On Board
HCR	Hôpital Communautaire de Référence
HD	Hôpital Départemental
HOPE	Haitian Hemispheric Opportunity Through Partnership for Encouragement
HUEH	Hôpital de l'Université d'État d'Haïti
IDE	Investissement Direct Etranger
IDH	Indice de Développement Humain
IHSI	Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
INARA	Institut National de la Réforme Agraire
INFORTH	Institut National de Formation Hôtelière et Touristique
IPC	Indice Général des Prix à la Consommation
MAE	Ministère des Affaires Étrangères
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MATS	Ministère des Affaires Sociales et du Travail
MCC	Ministère de la Communication et de la Culture
MCFDF	Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
MDN	Ministère de la Défense Nationale
ME	Ministère de l'Environnement
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
MHAVE	Ministère des Haïtiens Vivant à l'Étranger
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MJSAC	Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique
MJSP	Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
MTIC	Ministère du Tourisme et des Industries Créatives
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication
NRECA	National Rural Electric Cooperative Association

OAVCT	Office Assurance Véhicules Contre Tiers
OFATMA	Office d'Assurance Accidents du Travail, Maladie et Maternité
OMRH	Office de Management et des Ressources Humaines
ONI	Office National D'identification
ONPES	Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
PASNGRD	Programme d'Appui au Système National de Gestion des Risques et Désastres
PDVSA	Petróleos de Venezuela S.A.
PECEI	Pacte pour l'Emploi et la Croissance Économique Inclusive
PHIMHE	Programme à Haute Intensité de Main-d'œuvre et d'Habilitation Économique
PIB	Produit Intérieur Brut
PIC	Parc Industriel de Caracol
PIP	Programme d'Investissement Public
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNH	Police Nationale d'Haïti
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROGEBA	Programme de Gestion de l'Eau dans le Bassin Versant de l'Artibonite
PSDH	Plan Stratégique de Développement d'Haïti
PSUGO	Programme de Scolarisation Universelle Gratuite et Obligatoire
PTI	Plan Triennal d'Investissement
RNB	Revenu National Brut
RTNH	Radio Télévision Nationale d'Haïti
SAEP	Système d'Alimentation en Eau Potable
TNH	Télévision Nationale D'Haïti
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'État
TPE	Taxe pour la Protection de l'Environnement
UCREF	Unité Centrale de Renseignements Financiers
ULCBP	Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics
USAID	United States Agency for International Development
VOIP	Voice Over Internet Protocol

Mots de la Présidente

Dans la lignée de son diagnostic de l'exercice précédent, le Conseil de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif prend plaisir à présenter son rapport sur la situation financière et l'efficacité des dépenses publiques pour l'exercice 2014-2015.

Ce travail qui se situe dans le prolongement du premier se veut néanmoins plus élaboré et s'est donné pour ambition d'approfondir et de cerner l'ensemble des processus de gestion des finances publiques.

Les conclusions auxquelles est parvenu ce rapport donnent la mesure du chemin qui reste à accomplir. Les recommandations formulées donnent des pistes pour atteindre de tels objectifs.

Il ne fait pas de doute que pour répondre aux aspirations de la population en termes de satisfaction de ses besoins fondamentaux, toutes les institutions du pays se doivent de jouer toute leur partition de manière conséquente et responsable pour renforcer la gouvernance et éclairer les choix budgétaires et garantir l'efficacité de chaque centime publique.

Le Conseil de la Cour est fortement pénétré de ces nobles objectifs qui conditionnent notre devenir national et entend apporter sa pierre, dans le cadre de ses attributions constitutionnelles et légales, à ce chantier.

Puissent les pouvoirs publics, les groupes organisés de la société et chaque citoyen qui se sent concerné par la marche des affaires publiques tirer le meilleur profit de la lecture de ce rapport et y trouver matière de nature à enrichir la réflexion et participer davantage à l'action de redressement!

Résumé Exécutif

Avec la publication du présent rapport sur la situation financière du pays et l'analyse de l'efficacité des dépenses publiques pour l'exercice 2014-2015, la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) répond à un devoir constitutionnel au terme de l'article 204 de la Loi mère. Le rapport se situe aussi dans le cadre de l'accomplissement de la mission de contrôle des recettes et des dépenses de l'État. La CSCCA, avec la publication de ce deuxième rapport publié par l'actuel Conseil, entend régulariser et pérenniser cette pratique de transparence et de reddition nécessaire à la bonne gouvernance. Par rapport au précédent rapport couvrant l'exercice 2013-2014, un effort particulier a été entrepris en vue de renforcer le cadre méthodologique et la grille d'analyse. L'objectif ultime est de cerner de façon objective la réalité de la gestion des finances publiques en vue de promouvoir la culture d'une saine et rigoureuse gestion des deniers publics. Pour envisager l'émergence économique d'Haïti, la bonne gouvernance, à travers une meilleure reddition des comptes, représente une étape incontournable.

Le présent rapport couvre la période allant d'octobre 2014 à septembre 2015, soit le dernier exercice fiscal complet de l'administration du président Michel Joseph Martelly. Les compétitions électorales, présidentielles et législatives, prévues durant cette période ont marqué l'environnement des dépenses publiques. L'exercice fiscal a vu l'exécution de trois budgets, un record pour une année fiscale. Celle-ci a débuté avec l'adoption, le 1^{er} octobre 2014, du budget initial avant d'enregistrer deux budgets rectificatifs, respectivement le 18 mars et le 17 septembre 2015.

À ces trois budgets s'ajoutent les réaménagements substantiels du portefeuille de projets financés à partir des fonds de PetroCaribe intervenus à deux reprises durant l'exercice fiscal. Ces ajustements ont modifié des crédits budgétaires dans des proportions significatives, ce qui crée une situation de grande fièvre au niveau des instances gouvernementales dans la gestion des finances publiques et de volatilité des choix avec une impression de budget jamais définitif, toujours provisoire, fréquemment remis en question. Et ceci, dans un contexte où le pays n'a pas eu à faire face à des chocs imprévisibles ou à des circonstances exceptionnelles. Un tel environnement a alimenté des incertitudes qui ont provoqué des anticipations pessimistes chez les agents économiques. Par exemple, les réaménagements ont conduit à des abandons et à des interruptions d projets publics.

Sur le plan méthodologique, la CSCCA a voulu aller plus loin dans sa quête de passer systématiquement en revue la chaîne de la dépense en s'intéressant particulièrement aux crédits d'investissement. Elle s'est adressée aux principales institutions publiques intervenant à un titre ou à un autre dans la gestion des finances publiques : la Commission Nationale de Passation des Marchés Publics (CNMP), la Banque de la République d'Haïti (BRH), le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) et le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF).

L'approche retenue a cherché à remonter le cheminement administratif suivi par un projet inscrit au Programme d'Investissement Public (PIP) depuis l'introduction de la requête de décaissement en sa faveur jusqu'à l'alimentation effective des comptes de la firme exécutante. Cette démarche vise les objectifs suivants: mesurer le gap entre les demandes de décaissement et les fonds effectivement déboursés et, par voie de conséquence, le taux de réalisation d'un projet, apprécier dans la durée de vie d'un projet, le temps absorbé par les parcours administratifs et les pesanteurs bureaucratiques qui y sont associées, dégager l'efficacité de la chaîne de dépense, et confronter les sources de manière à poser un diagnostic serein.

Le rapport analyse également la qualité du portefeuille des projets bénéficiant du financement public au regard des ambitions affichées par le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH). La question sous-jacente à cette préoccupation a été de se demander en quoi l'allocation de crédits budgétaires à ces projets contribue-t-elle à mettre le pays sur la route de l'émergence d'ici à 2030, c'est-à-dire dans l'espace d'une quinzaine d'années, comme il est indiqué dans le PSDH. Pour compléter ce parcours, il aurait fallu remonter aux ministères et institutions gérant les projets, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrages, point de départ de la chaîne de la dépense.

Les résultats de l'analyse démontrent que le niveau d'endettement pour le financement des projets commence à inquiéter. Lesquels financements sont d'ailleurs trop souvent orientés vers des projets pas nécessairement structurants. Par exemple, des centres sportifs construits à cette période ont été jugés par la CONCACAF inaptes à accueillir des compétitions internationales.

Par ailleurs, le système de gestion des ressources publiques s'est révélé peu intégré, peu transparent et a permis des pratiques ne favorisant pas la reddition de compte. La gouvernance du système a souffert de multiples lacunes et déficiences au nombre desquelles la double casquette portée par le MPCE

(coordonnateur du système national de planification et gestionnaire de projets) a fragilisé l'institution et ses titulaires.

Tout cela n'a pas contribué à l'efficacité des dépenses publiques. L'aveu est tombé d'un rapport du MPCE sur la 2^e année de mise en œuvre du Programme Triennal d'Investissement dans le cadre du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) : « les résultats des programmes et projets ne sont pas évidents (...). De nouveaux projets avec peu de liens avec les objectifs fixés dans le PTI 2014-2016 ont été financés. Les procédures de programmation, notamment la transmission des documents requis tels que documents de projets, les bilans d'exécution, rapports et plans opérationnels, n'ont pas permis de garantir l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques. Des projets hors PTI ont été priorisés dans leur financement par rapport aux projets programmés. »

Par rapport à ces résultats, la CSCCA fait des propositions visant à améliorer le système de gestion des finances publiques dans le sens d'une plus grande transparence et d'une meilleure traçabilité des opérations des comptes publics. Cela permettra d'augmenter l'impact des dépenses publiques sur l'amélioration des conditions de vie de la population, la réduction de la pauvreté extrême en vue d'initier le processus de décollage économique. Les principales recommandations sont les suivantes :

- **Mettre en place des stratégies pertinentes pour éviter que le service de la dette n'annihile les faibles capacités du pays à financer des projets à même de sortir des couches de la population de la pauvreté.**
- **Renouer avec les meilleures pratiques en ciblant mieux les projets et programmes qui bénéficient des emprunts contractés.**
- **Installer une pratique d'échange d'informations automatique entre les diverses entités chargées du contrôle (la CNMP la CSCCA, les corps de contrôles du pouvoir exécutif dont les inspections générales) pour éviter que des transactions échappent à tout contrôle.**
- **S'assurer d'une part que le code budgétaire suit les marchés et les contrats qui en découlent et que de l'autre, au terme de l'exercice, les comptes puissent être soldés code budgétaire par code budgétaire de manière à garantir un meilleur suivi des dépenses publiques.**

- **Retourner aux fondamentaux en matière de comptabilité publique en insistant sur la régularité des dépenses.**
- **Renforcer la gouvernance des différentes institutions intervenant dans le cadre de gestion des finances publiques en vue d'atteindre un meilleur niveau d'efficacité et améliorer la transparence.**
- **Laisser le MPCE coordonner le système national de planification, s'occuper de la coopération avec les bailleurs, et ne pas l'impliquer dans la conduite des projets.**
- **Améliorer et renforcer les passerelles de communication, de coordination et de suivi entre le MPCE et les secteurs.**
- **Travailler à standardiser et uniformiser autant que possible la nomenclature, les méthodes et les codes de saisie utilisés par la CNMP et la CSCCA.**

.

Introduction

Le présent rapport porte sur « *la situation financière du pays et l'efficacité des dépenses publiques* » pour l'exercice 2014-2015. Il répond, de la part de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA), à une exigence constitutionnelle, telle que consignée à l'article 204 de la Charte Fondamentale, et participe de ses missions de contrôle des recettes et dépenses de l'État.

Ce rapport est le deuxième préparé sous la direction du Conseil élu par le Sénat pour un mandat de dix ans et investi le 7 avril 2014. Il s'inscrit dans la lignée du premier rapport établi pour l'exercice 2013-2014, tout en renforçant le cadre méthodologique et la grille d'analyse utilisés, de manière à cerner de plus près la réalité de la gestion des finances publiques. Ainsi la démarche se situe-t-elle délibérément dans un projet de rupture et une volonté de renouveau de la Cour.

Une période charnière

Le rapport couvre un moment clé de la vie nationale. L'année budgétaire 2014-2015 apparaît décisive à différents points de vue.

C'est le dernier exercice budgétaire que l'administration du Président Joseph Michel Martelly, au pouvoir depuis mai 2011, aura à boucler intégralement avant de passer le relais, dans le courant du prochain exercice, à une autre équipe dirigeante.

C'est également une année de compétitions électorales, les législatives étant programmées initialement pour se tenir dans le courant du premier trimestre, suivies dans le courant du même exercice par la mise en branle du processus appelé à déboucher sur la présidentielle.

Ces échéances offrent donc des occasions propices à la reconduction ou au renouvellement de la classe dirigeante.

Ces consultations électorales à venir se doublent d'un autre enjeu : elles vont être les premières à se tenir depuis la prise en charge des affaires de l'État par l'administration Martelly.

C'est en outre un temps d'accentuation des contradictions politiques. La crise atteint un point de saturation qui se solde par une relève d'équipe gouvernementale. L'exercice budgétaire verra par conséquent défiler deux gouvernements dans le cadre d'un même mandat présidentiel.

C'est par ailleurs une période de net ralentissement économique et de diminution des ressources publiques qui met à mal la poursuite ou la réalisation de maints projets gouvernementaux d'investissement.

Autant d'ingrédients qui font de l'exercice 2014-2015 une période charnière.

Trois budgets pour un seul exercice

L'exercice fiscal a vu un Exécutif disposant des coudées franches, puisqu'affranchi, à partir du deuxième lundi de janvier 2015, de la présence d'un parlement fonctionnel, contraint à de nombreux ajustements budgétaires - pas moins de trois – du jamais vu pour un seul exercice. L'année démarre en effet avec l'adoption, le 1^{er} octobre 2014, du budget initial. Deux budgets rectificatifs suivront, adoptés respectivement le 18 mars et le 17 septembre 2015.

Et quand on y ajoute les réaménagements substantiels du portefeuille de projets financés à partir des fonds de PetroCaribe¹ intervenus à deux reprises durant la période considérée, et qui ont eu pour effet de modifier des crédits budgétaires dans des proportions significatives, on se trouve dans une situation de grande fébrilité au niveau des instances gouvernementales dans la gestion des finances publiques et de volatilité des choix avec une impression de budget jamais définitif, toujours provisoire, fréquemment remis en question. Et ceci, dans un contexte où le pays n'a pas eu à faire face à des chocs imprévisibles ou à des circonstances exceptionnelles. C'est à croire que les prévisions économiques ont eu du mal à cadrer avec la réalité. Ou encore que de nouvelles priorités n'ont cessé de surgir à tout moment probablement sous le poids d'appréciations conjoncturelles.

¹ *La part des ressources de PetroCaribe a été de 16,63 % de l'enveloppe globale du budget initial et de 57 % de la composante « investissements » de ce budget. Elle a représenté 9,47 % du budget rectificatif de mars 2015 et 19,45 % des crédits d'investissements.*

Des chantiers gouvernementaux laissés à l'abandon ou interrompus

La réduction des ressources à la disposition du gouvernement va se manifester dans l'arrêt de beaucoup de chantiers d'infrastructures dont plusieurs, à court de financement, battaient déjà de l'aile, voire piétinaient, depuis quelque temps. Mais, au-delà du ralentissement économique, il y a lieu de se demander s'il n'y a pas eu, de la part des instances concernées, de l'imprévoyance, une mauvaise évaluation ou un surdimensionnement des projets, voire une surestimation des ressources mobilisables, notamment au niveau des rentrées de PetroCaribe et de la collecte des recettes internes.

Lois de finances : controverses autour d'une appellation

Une autre caractéristique de cette période : aucun des trois budgets adoptés par l'Exécutif n'a reçu l'aval du Parlement. Le fait de porter le titre de lois de finances a donné lieu à des controverses juridiques, une loi étant un texte législatif sanctionné dans les mêmes termes par les deux chambres du Parlement et promulgué par l'Exécutif pour produire son plein effet.

Le projet de budget initial a bien été soumis au Parlement dans les délais, le dépôt ayant été effectué le 30 juin 2014 comme le prescrit le Décret du 16 février 2005 sur la préparation et l'exécution des lois de finances. Mais le gouvernement n'est pas parvenu à forger un consensus majoritaire autour de son projet. À la Chambre des Députés où il pouvait en principe compter sur une majorité, des amendements ont été pourtant apportés au texte qui n'a même pas pu être examiné au Sénat, paralysé par des querelles internes. Le 1^{er} octobre 2014, l'Exécutif entérine par arrêté le projet de budget comme loi de finances pour l'exercice 2014-2015. Il s'appuie pour ce faire sur le libellé de l'article 18² de ce décret stipulant qu'au

² Article 18.- La Chambre des Députés doit se prononcer dans un délai de trente (30) jours à compter de la date du dépôt du projet de Loi de Finances.

Si dans le délai prévu au premier alinéa du présent article, la Chambre des Députés n'a pas émis de vote sur l'ensemble du projet, le Gouvernement peut la saisir à nouveau du texte initialement présenté.

Si la Chambre des Députés s'abstient de se prononcer dans les quarante (40) jours à compter de la date du dépôt initial, le Gouvernement saisit le Sénat du projet de Loi, modifié le cas échéant, par les amendements adoptés par la Chambre des Députés et acceptés par lui.

Le Sénat doit se prononcer dans un délai de vingt (20) jours après avoir été saisi.

Au vote du Sénat ou à l'échéance du délai formulé au quatrième alinéa, le Gouvernement soumet à la Chambre des Députés le texte transmis au Sénat, modifié le cas échéant, des amendements adoptés par le Sénat. Dans l'hypothèse où le projet de Loi de Finances n'aurait pas été voté en totalité à l'issue d'un délai de soixante-dix (70) jours, le projet initialement proposé par le

cas où le budget n'est pas voté dans les mêmes termes par les deux chambres dans un délai de 70 jours à compter de la date du dépôt, le texte initialement déposé sera considéré comme adopté.

Cette décision est questionnable. Elle ne répond pas aux dispositifs des articles 111, 111.1 et 111.2³ de la Constitution. En outre, l'article 231 de cette même Charte prévoit qu' « au cas où les Chambres Législatives pour quelque raison que ce soit, n'arrêtent pas à temps le budget pour un ou plusieurs départements ministériels avant leur ajournement, le ou les budgets des départements intéressés restent en vigueur jusqu'au vote et adoption du nouveau budget ».

Par la suite, le vide parlementaire intervenu à compter du deuxième lundi de janvier 2015 va rendre tout ce débat sans objet et faciliter la tâche au gouvernement pour l'adoption des budgets rectificatifs de mars et de septembre 2015.

Recours à des normes juridiques différentes

Il convient de signaler que, sur le plan normatif, le gouvernement n'a pas fait montre de constance dans le choix des règles juridiques applicables pour faire passer ses budgets. Au gré des circonstances, il opte tantôt pour un acte réglementaire, tantôt pour un acte à portée législative. Ainsi, si le budget initial de l'exercice est sorti par arrêté, les deux budgets rectificatifs l'ont été au moyen d'un décret.

À l'analyse, la décision de l'Exécutif de recourir à un acte réglementaire – qui n'a cependant pas force de loi – pour le budget initial est certainement due à l'existence, à l'époque, d'un Parlement fonctionnel

Gouvernement, éventuellement modifié par les amendements adoptés par les deux Chambres, jugés cohérents avec le programme économique du Gouvernement et acceptés par lui, sera considéré comme adopté.

³ Article 111.- Le pouvoir Législatif fait des lois sur tous les objets d'intérêt public.

Article 111.1.- L'initiative en appartient à chacune des deux (2) Chambres, ainsi qu'au Pouvoir Exécutif.

Article 111.2.- Toutefois, l'initiative de la loi budgétaire, des lois concernant l'assiette, la quotité et le mode de perception des impôts et contributions, de celles ayant pour objet de créer des recettes ou d'augmenter les recettes et les dépenses de l'Etat est du ressort du Pouvoir Exécutif. Les projets présentés à cet égard doivent être votés d'abord par la Chambre des Députés.

dans ses deux branches. Il eut été inconcevable de sa part de justifier alors l'adoption d'un acte à portée législative.

Il n'en demeure pas moins que la décision de donner force exécutoire à un ensemble de dispositions assimilable à une loi en utilisant un acte placé à un degré moindre dans la hiérarchie des normes juridiques reste hautement questionnable, l'arrêté étant un texte d'application.

L'architecture institutionnelle ayant changé à la faveur de la caducité du mandat des députés et de deux tiers des sénateurs, ces précautions ne sont plus de mise pour donner force exécutoire aux budgets rectificatifs. Le recours au décret – acte à valeur législative pris par l'Exécutif en l'absence du parlement et qui fait partie du patrimoine juridique haïtien – s'est présenté comme le choix le mieux indiqué.

Des contraintes de taille

Des contraintes d'ordre multiple ont handicapé et retardé longtemps la préparation de ce rapport. Le projet de loi de règlement⁴ de l'exercice 2014-2015 n'a été rendu disponible, par ensuite, qu'en mai 2016. Ensuite, par choix méthodologique, la CSCCA a voulu aller plus loin dans sa quête de passer systématiquement en revue la chaîne de la dépense en s'intéressant particulièrement aux crédits d'investissement. Aussi s'est-elle adressée aux principales institutions publiques intervenant à un titre ou à un autre dans la gestion des finances publiques, la Commission Nationale de Passation des Marchés Publics (CNMP), la Banque de la République d'Haïti (BRH), le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) et le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF).

⁴ Article 23 du Décret du 16 février 2005 sur la préparation et l'exécution des lois de finances :

Le projet Loi de Règlement comporte :

- *une synthèse de l'exécution de la Loi de Finances de l'exercice;*
- *un état comparatif des recettes prévisionnelles et des recettes effectivement réalisées, classées d'après leur assiette;*
- *un état comparatif des crédits budgétaires et des dépenses effectivement réalisées, tant en engagement qu'en paiement;*
- *un état des opérations de recettes et de dépenses de chaque Compte Spécial du Trésor;*
- *une situation de la dette publique, interne et externe, arrêtée au dernier jour de l'exercice écoulé, montrant, pour chaque élément de la dette, le capital emprunté, l'encours au premier et au dernier jour de l'exercice, le service de la dette;*
- *un état comparatif des autorisations de programme et des dépenses effectivement engagées mettant en valeur les crédits de paiements à reporter;*
- *une situation montrant l'état d'avancement de chaque projet d'investissement.*

L'approche retenue a cherché à remonter le cheminement administratif suivi par un projet inscrit au Programme d'Investissement Public (PIP) depuis l'introduction de la requête de décaissement en sa faveur jusqu'à l'alimentation effective des comptes de la firme exécutante. Ce faisant, elle vise plusieurs objectifs : mesurer le gap entre les demandes de décaissement et les fonds effectivement déboursés et, par voie de conséquence, le taux de réalisation d'un projet, apprécier dans la durée de vie d'un projet le temps absorbé par les parcours administratifs et les pesanteurs bureaucratiques qui y sont associées, dégager l'efficacité de la chaîne de dépense, confronter les sources de manière à poser un diagnostic serein.

Un autre souci apparaît dans ce choix : analyser la qualité du portefeuille des projets bénéficiant du financement public au regard des ambitions affichées par le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH). La question sous-tendant cette préoccupation a été de se demander en quoi l'allocation de crédits budgétaires à ces projets contribue-t-elle à mettre le pays sur la route de l'émergence d'ici à 2030, c'est-à-dire dans l'espace d'une quinzaine d'années, comme il est indiqué dans le PSDH.

Pour compléter ce parcours, il aurait fallu remonter aux ministères et institutions gérant les projets, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrages, point de départ de la chaîne de la dépense. Puisque c'est à ce niveau que sont introduites les demandes de financement en faveur des projets émergeant à leurs portefeuilles. Contrainte de temps, cette option, pour exhaustive qu'elle aurait été, a été cependant laissée de côté.

Cela étant, il importe de souligner que bénéficiaires de crédits sur le papier et maîtres d'ouvrages ne correspondent pas toujours. C'est l'un des points obscurs de la chaîne. Des contrats sont passés, et des dépenses engagées, par des entités administratives autres que celles au nom desquelles les crédits sont enregistrés.

Même limitée aux quatre institutions signalées plus haut, la collecte des données s'est révélée une entreprise plutôt ardue, malaisée, et a fortement pesé sur le rythme d'avancement du travail. Si certaines ont répondu avec empressement aux demandes d'informations, d'autres se sont fait prier et ont trainé les pieds plus que de raison, malgré les multiples interventions de relance de la Cour pour les sensibiliser. Des demandes d'information transmises entre la fin du mois de juin et le début de juillet n'ont reçu de réponse satisfaisante que vers la mi-novembre. En d'autres termes, il aura fallu attendre, négocier, insister durant environ quatre mois et demi. Et même là encore, des institutions de premier plan se sont montrées incapables de communiquer les données sur le financement des projets d'investissement passant à travers leurs circuits. On n'est pas loin de penser à une forme d'omerta.

Organisation du rapport

Le présent rapport est divisé en sept (7) chapitres.

Le chapitre I décrit le cadre général d'élaboration et d'exécution des budgets de l'exercice 2014-2015 en mettant l'accent sur quatre paramètres : le contexte politique, le contexte économique, ainsi que le schéma stratégique et les axes programmatiques fournis par le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) et le Plan Triennal 2013-2016 et, finalement, le cadre légal et réglementaire

Les chapitres II et III font une présentation du budget initial et des deux budgets rectificatifs.

Le chapitre IV passe en revue les modifications apportées au portefeuille des projets financés par PetroCaribe successivement à travers la Résolution No 1 du Conseil des Ministres du 15 avril, celle #1 du 29 mai et celle No 5 du 22 juillet 2015.

Le chapitre V traite de l'exécution budgétaire

Le Chapitre VI analyse la qualité de la gouvernance.

Le Chapitre VII, enfin, questionne l'efficacité de la chaîne de dépense publique, met le doigt sur son manque de transparence et les difficultés à assurer la reddition de compte.

La conclusion synthétise les résultats de l'analyse et débouche sur des propositions visant à améliorer le système de gestion des finances publiques dans le sens d'une plus grande lisibilité et d'une meilleure traçabilité des opérations des comptes publics.

Chapitre I.- Contexte d'adoption et de mise en œuvre du budget

Quatre paramètres ont fortement pesé sur les conditions d'élaboration, d'adoption et d'exécution du budget de l'exercice budgétaire 2014-2015 :

- a.- La conjoncture politique ;
- b.- La situation économique ;
- c.- Les axes programmatiques du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) et le cadre d'intervention du Plan Triennal d'Investissement (PTI) 2014-2016.
- d.- Le cadre légal et réglementaire

I.A.- Contexte politique

I.A.1.- Une période jalonnée de crises électorales à répétition.

L'année budgétaire 2014-15 s'ouvre dans une ambiance ponctuée d'incertitudes et au milieu de vives disputes politiques. L'Accord d'El Rancho signé le 19 mars 2014 entre les trois pouvoirs de l'Etat suite à la tenue d'un dialogue entre le pouvoir exécutif et une partie de la classe politique, - et qui ambitionnait de vider un certain nombre de contentieux de nature à plomber la gouvernance du pays - n'a pas suffi à décriper l'atmosphère. Bien des points de friction demeurent. Et le pays s'installe dans une crise préélectorale. La difficulté des acteurs politiques à dégager un consensus qui permettrait le vote des amendements à la loi électorale de 2013 en est la meilleure illustration.

Ce blocage persistant rend illusoire la tenue d'élections législatives d'ici la fin de l'année. Cette perspective s'amenuise pourtant au fur et à mesure de l'approche de l'échéance. Le spectre d'un vide institutionnel et d'un dysfonctionnement du parlement au deuxième lundi de janvier 2015 consacrant le départ d'un autre tiers du Sénat et de la Chambre des Députés se précise de plus en plus.

Les nombreux appels au dialogue et les différentes tentatives de médiation ne permettent pas d'accoucher d'un compromis politique. La méfiance est grande entre les protagonistes. Et les antagonismes semblent irréductibles. C'est donc plutôt à un raidissement, voire à une radicalisation des positions, que l'on assiste. Aux demandes de négociations de l'Exécutif, l'opposition répond par des protestations et des mobilisations de rue.

Une Commission Consultative de onze (11) membres, mise sur pied à la fin du mois de novembre 2014 par le Chef de l'Etat à la recherche de propositions de sortie de crise, appelle à l'adoption de mesures de décrispation aptes à réduire les tensions. Elles incluent le départ du gouvernement, la nomination d'un premier ministre de consensus, la formation d'un nouveau Conseil Electoral Provisoire, la libération des détenus considérés comme prisonniers politiques et le remplacement du Président de la Cour de Cassation et du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire.

Le rapport ne fait pas l'unanimité. Mais il est favorablement accueilli par une bonne partie de la classe politique, y compris au niveau de l'opposition. Les recommandations entérinées, un nouveau premier ministre est effectivement nommé le 25 décembre 2014.

Cette décision suscite des gorges chaudes. Tant de la part des présidents des deux chambres, estimant n'avoir pas été consultés conformément aux prescrits de la Constitution, que du côté de plusieurs partis de l'opposition, arguant de l'absence de négociations autour de ce choix.

I.A.2.- Le vide parlementaire devient une réalité

Entre-temps, l'échéance du deuxième lundi de janvier avance à grands pas. Beaucoup d'acteurs de la vie nationale se mobilisent dans le but de dégager un modus operandi permettant de préserver le fonctionnement régulier des institutions et l'équilibre des pouvoirs au sommet de l'Etat. Le 29 décembre, les trois pouvoirs de l'Etat scellent un accord politique prévoyant une prolongation de fait du mandat des parlementaires au-delà du 12 janvier moyennant le vote, d'ici là, des amendements à la loi électorale et la ratification de la déclaration de politique générale du nouveau premier ministre.

La convocation des parlementaires, alors en vacances, à se réunir en session extraordinaire le 5 janvier 2015, tourne pourtant court. Les dissensions restent très vives. Des séances de rencontres marathon n'arrivent pas à combler le fossé et à concilier les positions. Les initiatives et tractations de dernière heure

visant à sauver les meubles échouent. Le pays se retrouve donc le 12 janvier sans un parlement fonctionnel. Seuls dix sénateurs restent en fonction incapables d'assumer l'intégralité des missions et prérogatives dévolues au pouvoir législatif.

Le pays se trouve devant une situation nouvelle. Le Chef de l'Etat en prend acte et abat ses pions. Le nouveau premier ministre est installé sans obtenir la bénédiction du parlement, et une équipe gouvernementale intégrant quelques figures de l'opposition, formée. Un nouveau Conseil Electoral Provisoire entre rapidement en scène. Le pouvoir judiciaire change de tête. Un décret électoral sort. Deux mois après la mise hors du jeu de parlement, l'Exécutif convoque le peuple aux élections. Et le CEP publie le calendrier électoral.

I.A.3.- Le sort des législatives en jeu

Ce train de mesures amène effectivement un dégel. Les conditions sont réunies pour la tenue d'élections inclusives. De fait, l'ensemble des sensibilités du spectre politique sont présentes dans la course. Tant au niveau des législatives qu'à la présidentielle. La suite n'est pas sans péripéties et n'a pas évacué non plus toutes les interrogations, ni dissipé toutes les inquiétudes.

Au final, le premier tour des législatives, fixé au 9 août, a bien eu lieu. Elles sont émaillées cependant d'incidents violents et d'irrégularités et laissent en outre apparaître des problèmes d'organisation. Ce qui va alimenter de nouvelles et vives contestations.

On entre une fois de plus dans une phase de tensions, de déchirements et d'affrontements politiques. Des acteurs appellent à l'annulation du scrutin, d'autres réclament une évaluation de manière à fixer les responsabilités. La publication des résultats préliminaires, loin d'apporter un apaisement, contribue à envenimer la situation. De nouvelles manifestations de rue sont lancées. Les antagonismes politiques reprennent le dessus. La suite du processus se trouve menacée. Entamée dans le doute, l'année budgétaire 2014-2015 s'achève sur une impasse électorale.

I.B.- Un contexte économique difficile

L'année fiscale 2014-2015 a été marquée, tant au niveau du secteur réel que monétaire de l'économie, par des indicateurs qui alimentent des anticipations pessimistes chez les acteurs et décideurs économiques. Parmi les indicateurs les plus significatifs, on peut citer le taux de change qui a connu d'importantes variations à la hausse. Le dollar s'échangeait en moyenne à 45,68 gourdes au début de l'exercice contre 51,81 gourdes en fin d'exercice, soit une augmentation de 13,42 %. Le taux d'inflation y a franchi la barre psychologique de 10 %.

Le déficit de la balance commerciale, avec des exportations équivalant au tiers des importations, s'est amplifié pour atteindre 2,5 milliards de dollars américains en 2014-2015. Le déclin de l'agriculture confrontée à une sécheresse prolongée a contribué à la chute du taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) de 2,8% à 1,7%, très largement en-deçà des projections de départ fixées à 4,6%. L'endettement public en hausse, couplé d'une baisse des flux de financement externe variant de 562,52 à 482,49 millions de dollars, s'ajoute aux paramètres précités pour dresser un portrait économique peu reluisant de cette année.

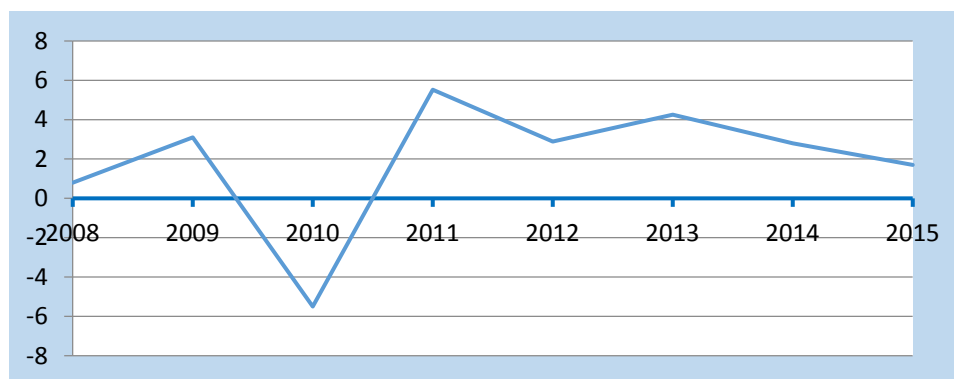
D'autres effets externes, notamment la chute des prix des produits pétroliers au niveau international, ayant généré moins de recettes publiques selon l'accord PetroCaribe, n'ont pas non plus facilité l'exécution des projets publics. La raréfaction des ressources de PetroCaribe a entraîné une forte diminution de l'investissement public, occasionnant au bout du compte une diminution du taux de croissance économique pour l'exercice fiscal en question. L'environnement politique marqué par une campagne électorale aux niveaux présidentiel, législatif et municipal n'était pas non plus propice à une croissance des activités économiques. Tous ces facteurs ont eu des répercussions sur la conception, la programmation et l'exécution du budget 2014-2015.

I.B.1.- Une croissance du PIB atone

Le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) n'aura pas dépassé 1,7%, loin des prévisions initiales qui tablaient sur une progression de l'ordre de 4,6%. En d'autres termes, l'économie réalise un score deux fois et demi inférieur aux estimations prévues pour cet exercice. C'est, en outre, le taux le plus faible réalisé depuis 2010, année durant laquelle l'économie avait atteint une croissance négative de l'ordre de -

5,5%. Si l'activité économique post-séisme a été tirée essentiellement par un important flux d'aide étrangère consécutif au séisme dévastateur du 12 janvier 2010, un certain dynamisme du secteur de la construction pour répondre aux immenses besoins du secteur, par un programme accéléré d'investissements publics ainsi que, par les transferts de fonds de la diaspora, l'année 2014-2015 annonce des ajustements et des contre-performances économiques importantes. Le secteur bâtiments et travaux publics qui a constitué depuis le séisme le secteur déclencheur de la croissance du secteur secondaire avec un taux de croissance moyen de 6,8%, a enregistré une croissance de seulement 2,3% au cours de l'exercice 2014-2015. En outre, les flux d'aide de 2010 (1,71 milliards de dollars) à 2015 (482,49 millions de dollars) ont diminué de plus de 71%. Comparées aux années antérieures, les performances de l'économie haïtienne en 2014-2015 ont représenté moins d'un tiers du niveau atteint en 2010 et en 2011, et à peine le tiers de celui de 2013.

Figure 1:Évolution, en pourcentage, du taux de croissance du PIB de 2008 à 2015



Source : IHSI

En raison du séisme dévastateur de 2010, le taux de croissance du PIB a affiché un taux de croissance négative inhabituel de -5,5%. Par les injections massives de fonds d'après séisme, notamment dans le secteur de la construction, cet indicateur allait s'apprécier de plus de 200 % l'année suivante en exhibant un taux positif de 5,52 %. Ce dernier constitue depuis des décennies le taux de croissance le plus élevé atteint par cette économie qui a continué à dessiner globalement une tendance décroissante jusqu'à atteindre en 2015 la faible performance de 1,7%.

Ces résultats précaires ont certainement à voir avec les anticipations négatives dues aux perturbations et aux instabilités de la conjoncture politique, mais ils tiennent davantage de facteurs structurels. Ces méformes de l'économie, n'ayant pas permis de générer des emplois décents à termes, ont amplifié la

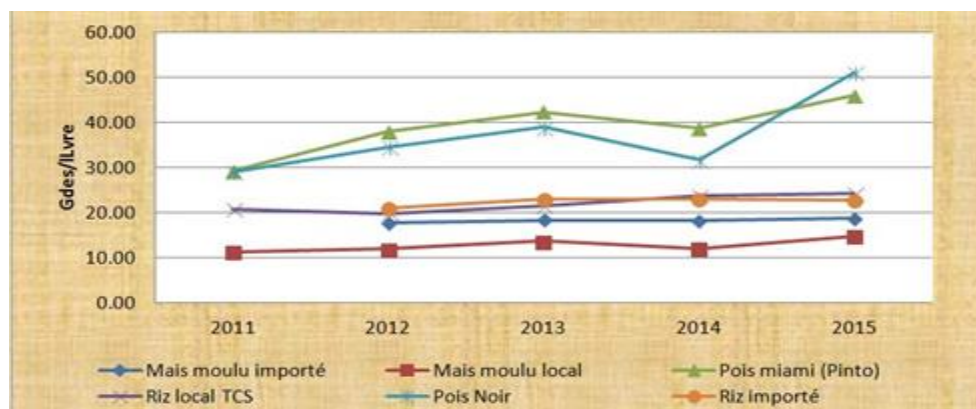
fragilité et la vulnérabilité de toutes les couches sociales, notamment la classe moyenne touchée particulièrement par le chômage angoissant que connaît le pays au cours de cet exercice.

I.B.2.- L'agriculture en déclin

Le secteur agricole a toujours joué un rôle de premier plan dans l'économie haïtienne. Aujourd'hui encore, il pèse pour 22% dans la composition du PIB en 2015 et représente environ 60 % des emplois générés dans le secteur rural.

Le secteur primaire, dont dépendent les produits alimentaires, a été en chute libre en marquant cette année une croissance économique négative de -5.4%. Les indices de prix du secteur « alimentation, boissons et tabac », ont cru de 12.6% en glissement annuel au cours de l'exercice sous étude. Les effets combinés du manque d'investissements dans le secteur associé à une longue sécheresse ont conduit à des résultats négatifs, affectant de nombreux ménages évoluant dans ce secteur en termes de pertes de revenus et de manque à gagner. L'érosion provoquée par l'accélération de la dégradation de l'environnement, la décapitalisation de la paysannerie (plus de 80% de la population rurale vit en dessous du seuil de pauvreté), et la sécheresse des espaces cultivables ont entraîné l'exode des cultivateurs vers les villes. Ceux qui sont restés attachés à leurs lopins de terre font face à deux contraintes majeures: ils sont incapables de satisfaire la demande nationale et ils subissent systématiquement la concurrence déloyale des produits de consommation de masse de l'étranger. Le déclin de l'agriculture contribue à creuser le déficit de la balance commerciale.

Figure 2: Évolution des prix moyens des produits alimentaires de 2011 à 2015



Source : CNSA

I.B.3.- Une balance commerciale largement défavorable

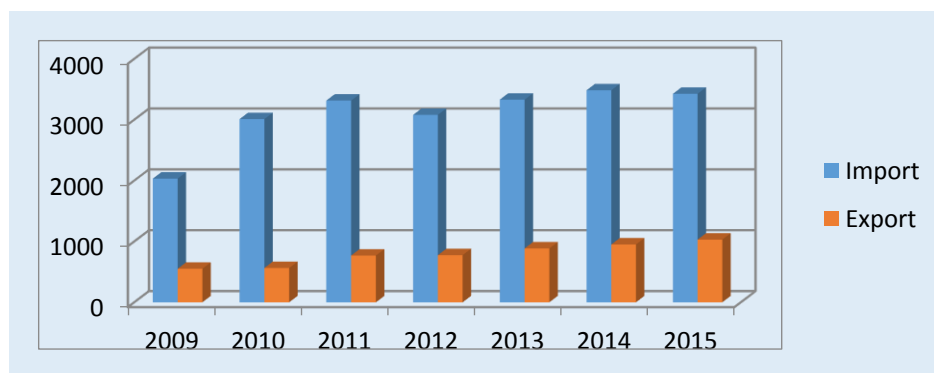
L'économie haïtienne a clôturé l'exercice 2014-2015 avec un déficit commercial cumulé de près de 2 milliards et demi de dollars américains, exportant pour un total de 1,03 milliard contre des importations s'élevant à 3,43 milliards de dollar américain.

Si les besoins en produits alimentaires, conséquences des faibles rendements de l'agriculture locale, ont sans doute contribué cette année à creuser davantage l'écart commercial en défaveur d'Haïti, il reste que ce solde déficitaire est loin d'être une exception. Il participe au contraire d'une tendance persistante. Par exemple, rien que pour se limiter à la période récente, de 2011 à 2014, les exportations haïtiennes ont représenté plus ou moins le quart des importations.

On est donc en présence d'un déséquilibre profond résultant d'un appareil de production fortement peu performant.

Ce déficit de la balance commerciale a un impact négatif sur la dépréciation de la gourde puisqu'il faut des dollars américains pour assurer l'importation des biens et services de l'étranger. Cela crée donc une pression sur la demande de dollars américains. Cette pression est d'autant plus importante que le financement externe a drastiquement diminué au cours de l'exercice fiscal 2014-2015.

Figure 3:Évolution des exportations et importations d'Haïti de 2009 à 2015



Source : Direction Affaires Internationales \ BRH

I.B.4.- Balance des paiements en millions de dollars

La balance commerciale constitue une composante de la balance des paiements. Ainsi, le déficit de la balance commerciale peut rejaillir sur la balance des paiements si les autres postes ne dégagent pas un solde positif propre à équilibrer les comptes publics. A titre d'illustration, l'apport important de devises de la diaspora n'arrive pas à compenser le manque à gagner d'autres secteurs moins performants de l'économie. La conséquence du comportement de ces indicateurs est une balance des paiements défavorable. En effet, au cours des trois dernières années, l'ensemble des échanges de biens, de services et de capitaux est toujours négatif entre les agents économiques résidents en Haïti et le reste du monde. Ce déficit a atteint le niveau de 157,37 millions de dollars en 2015, alors qu'il était de 92,78 millions en 2014. Cependant, en 2010 et en 2011, la balance des paiements a accusé des résultats positifs respectivement de 742,83 millions et 186,15 millions de dollars.

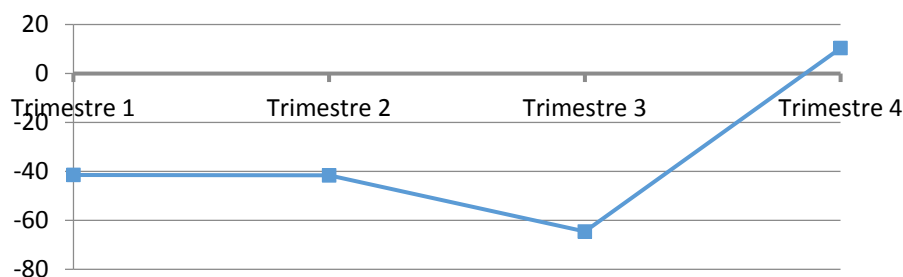
Au cours de l'exercice 2014-2015, le compte des transactions courantes a cependant affiché un comportement moins inquiétant d'un trimestre à l'autre. On s'est même retrouvé avec de légères différences de la balance des paiements : celui du troisième trimestre de 2015, entre juillet et septembre, a été de seulement 10,4 millions de dollars américains.

Tableau 1:Evolution de la balance des paiements en millions de dollars

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Balance Paiement	742,83	186,15	255,53	-358.72	-92.78	-157.37

Source : BRH

Figure 4:Evolution de la balance des paiements par trimestre au cours de l'exercice 14-15

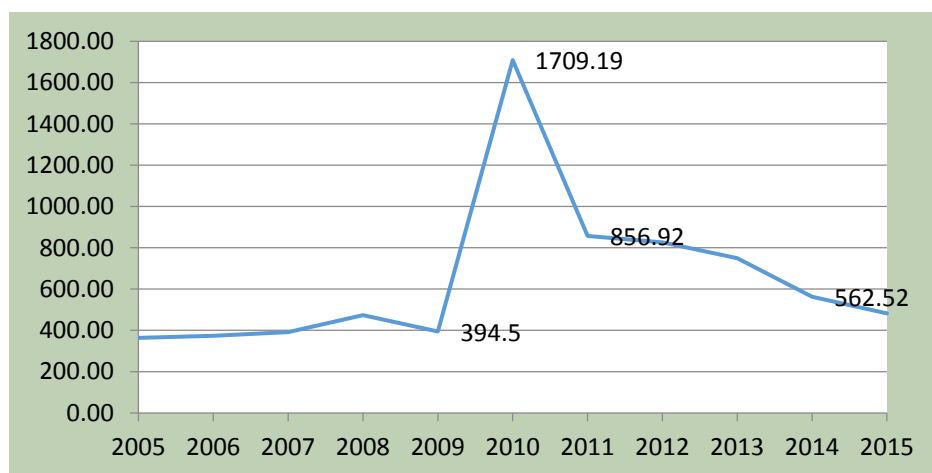


Source : BRH

I.B.5.- Diminution drastique des flux de financement externe

Le tremblement de terre de 2010 a drainé en faveur d'Haïti un élan de solidarité internationale qui s'est traduit par le déblocage d'un important volume d'aide financière. Cette injection inaccoutumée de transferts en provenance des partenaires bilatéraux et multilatéraux du pays a irrigué plusieurs secteurs de l'économie et servi de locomotive pour tirer tout l'ensemble vers la croissance. Si, avant le séisme, ces apports de fonds externes ont oscillé autour de 400 millions de dollars, ils ont connu après une augmentation substantielle au point d'atteindre un pic de l'ordre de 1,71 milliards de dollars en 2010, soit un triplement du montant des transferts comparés à ceux de l'année précédente évalués à 394 millions de dollars. Cet apogée allait être suivi d'une contraction brutale, et, dès l'année 2011, soit un an à peine après la catastrophe, ces transferts seront réduits de moitié passant à quelque 857 millions de dollars américains. Cette baisse ira en s'accroissant au point de s'établir en 2015 à moins de 500 millions de dollars, quasiment la moitié des fonds externes reçus en 2011 ou encore le quart des transferts de 2010.

Figure 5:Évolution du flux d'aide vers Haïti de 2005 à 2015 (en million de dollars)

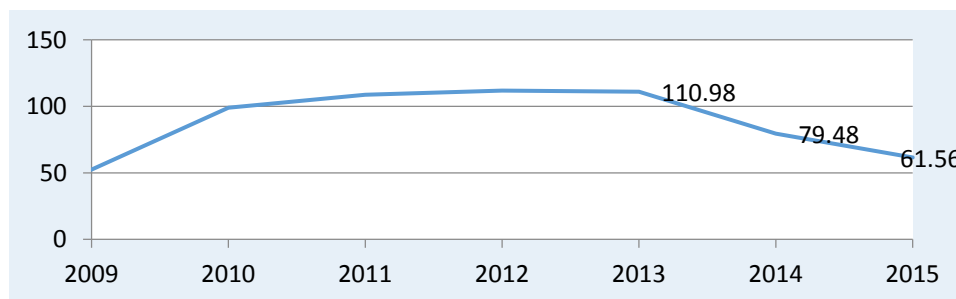


Source : Direction Affaires Internationales \ BRH

I.B.6.- Chute vertigineuse des ressources tirées de PetroCaribe

Au cours de l'année fiscale 2014-2015, la chute du cours du pétrole sur le marché international a poursuivi sa course vers le bas. Le baril de pétrole est ainsi passé de 108,75 dollars en 2011 à une moyenne annuelle de 61,56 dollars en 2015.

Figure 6:Évolution du prix moyen du baril de pétrole (en us \$) de 2009 à 2015

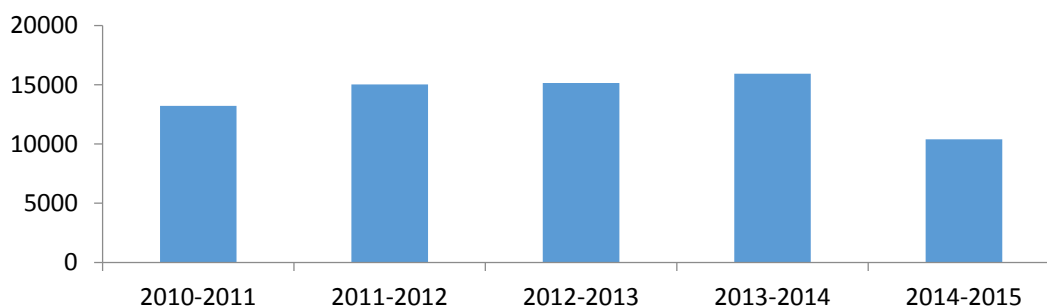


Source : OPEP

À priori, comme pour tout pays importateur, la tendance maintenue à la baisse des prix des produits pétroliers aurait dû être bénéfique pour l'économie haïtienne, puisqu'elle est censée diminuer la pression sur le marché des devises et implique moins de sorties de dollars pour le paiement des approvisionnements en pétrole. Par contre, puisque les prix de tels produits diminuent, on doit s'attendre d'autre part à des niveaux de recettes internes moins élevés tirées de leur vente.

Mais cette chute offre également des avantages au gouvernement haïtien à travers le mécanisme de PetroCaribe qui lie le Venezuela aux pays de l'Amérique Centrale et de la Caraïbe. Haïti reçoit, sinon la totalité, du moins la plus grande partie de ses approvisionnements en produits pétroliers à des conditions particulières. Ne payant pas au comptant ses achats, le pourcentage à verser à chaque livraison dépend de l'évolution des prix pratiqués sur le marché international (Voir encadré). Globalement, plus les prix augmentent, plus la fraction à payer au comptant diminue et le solde restant plus élevé. A l'inverse, plus les prix fléchissent, plus important est le pourcentage à acquitter dans l'immédiat.

Figure 7:Évolution des fonds du PetroCaribe de 2011 à 2015 (en million de gourdes)

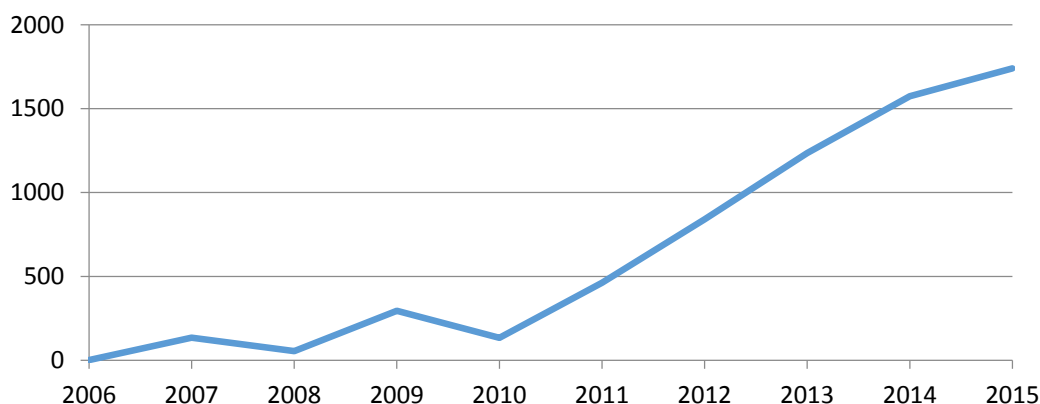


Source : MEF, BMPAD, BRH

Cette baisse a donc un premier effet sur l'économie haïtienne. Elle diminue le rythme de croissance et le poids de la dette d'Haïti vis-à-vis du Venezuela. Annulée au lendemain du séisme du 12 janvier 2010, la facture pétrolière d'Haïti à l'égard du Venezuela n'a cessé de grimper. Le pays se trouve ainsi dans la même spirale d'endettement externe. Cinq ans après l'annulation de cette dette, Haïti se retrouve dans un cercle vicieux avec le même niveau d'avant janvier 2010. La dette extérieure s'est considérablement accrue. La dette effective d'Haïti envers le Venezuela s'élève à 1,74 milliards de dollars américains au 31 octobre 2015, un mois après la fin de l'année fiscale 2014-2015. Relativement stable jusqu'en 2010, elle a connu une hausse vertigineuse de 2010 à 2015 en passant de 133,9 à 1 740 millions de dollars américains.

Du train que ça va, on pourrait se demander si un tel niveau d'endettement est soutenable à long terme au point même de s'inquiéter d'un risque de surendettement pour le pays.

Figure 8: Évolution des fonds du PetroCaribe de 2011 à 2015 (en million de \$ US)



Source : BRH

La baisse induit un autre effet. Vu qu'Haïti doit s'acquitter de 75% de la facture pétrolière avec un baril de pétrole en 2015, en moyenne, à 61,56 dollars sur le marché international, si le pays a effectivement contracté moins de dettes, les autorités gouvernementales voient du coup diminuées les ressources potentiellement à leur disposition pour financer des interventions publiques. Ainsi, durant l'exercice 2014-2015, les prévisions établies à partir des ressources tirées du programme PetroCaribe pour le financement au budget de l'État ont dû être réduites d'un tiers, passant de 21 milliards de gourdes à 14 milliards de gourdes, soit 12,76% du budget rectificatif 2014-2015. Elles représentaient 11,92% du budget 2013-2014 et 7,63% du budget 2014-2015. Et depuis février 2013, selon le Bureau de Monétisation des

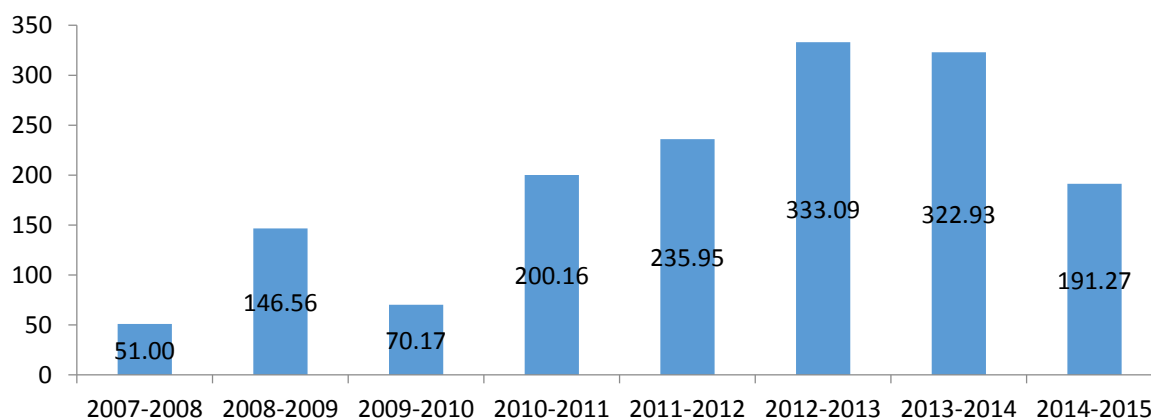
Programmes d'Aide Publique au Développement (BMPAD), la Direction du Trésor réalise les paiements de la dette de long terme, conformément aux conditions de paiement de l'Accord PetroCaribe. Au 31 octobre 2015, à un mois de la fin de l'année fiscale 2014-2015, elle a déjà décaissé pour le compte du Venezuela un montant de 60,5 millions de dollars américains.

Avec la dégradation accélérée de la gourde, le remboursement de la dette d'Haïti devient de plus en plus coûteux. Puisque le paiement se fait en dollars alors qu'Haïti n'imprime que des gourdes. Au taux moyen mensuel de 42.83 gourdes pour un dollar, observé en février 2013, les 60,5 millions de dollars américains s'échangeaient contre un montant de 2,59 milliards de gourdes. Au taux moyen mensuel de 54,97 gourdes pour un dollar observé en novembre 2015, ce même montant de dette équivaut à une somme de 3,3 milliards de gourdes, soit une hausse de 27,4 %.

Donc, avec la dépréciation accélérée de la gourde, la dette d'Haïti envers le Venezuela devient 27,4 % plus élevée qu'elle ne l'était en 2013, ce qui contribue à augmenter les dépenses de l'État, à creuser le déficit budgétaire et à alimenter la spirale de dépréciation de la gourde.

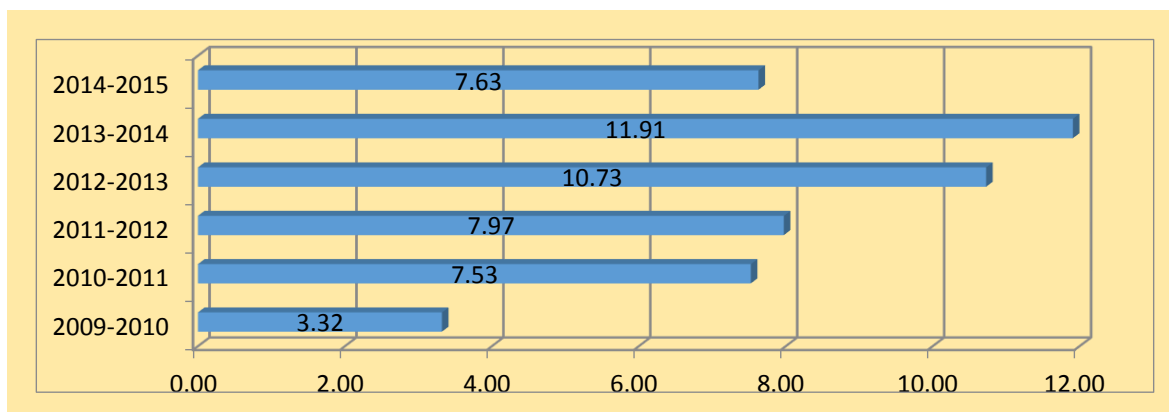
À l'avenir, advenant un changement de régime au Venezuela, l'éventualité d'une révision des termes actuels du contrat PetroCaribe devient plus que probable. Même avec une augmentation du prix du baril de pétrole. La nouvelle équipe vénézuélienne devra s'attaquer au déficit d'efficacité et de compétitivité des entreprises vénézuéliennes, au déficit budgétaire et à son financement sans oublier l'inflation galopante.

Figure 9: Evolution du total des résolutions PetroCaribe de 2008 à 2015



Source : BMPAD

Figure 10: Quote part des Financements PetroCaribe dans le Budget national en %



Source : MEF/BMPAD

Alors que l'allure était croissante depuis 2009, les résolutions de 2014-2015 ont fait état d'un renversement de cette tendance des ratios du financement

PetroCaribe au budget national. 322,93 millions de dollars ont été dégagés de ces

fonds en 2013-2014. Pourtant, seulement 191,27 millions de dollars ont été consacrés au budget de 2014-2015. Tel que ressorti du graphique, le total des résolutions PetroCaribe ont décru de 11,91 % à 7,63 % par rapport à leur importance dans le budget national.

Encadré 1: Les clauses du PetroCaribe

Le montant cash à payer varie en fonction du prix du baril de pétrole sur le marché international. Ceci dit, quand le prix du baril augmente la partie cash diminue et vice versa. Pour un baril en dessous de US\$ 40, le paiement cash couvre 75% de la livraison. Le pourcentage non encore payé représente la dette à long terme de l'Etat haïtien reconnue par des Notes d'Engagement.

Partie financée sur 25 ans avec 1% d'intérêts annuels incluant 2 années de grâce
 - Si le prix du baril est égal à \$150 et plus : partie cash 30% - partie financée 70%
 - Si le prix du baril se situe entre \$100 et \$150 : partie cash 40% - partie financée 60%
 - Si le prix du baril se situe entre \$80 et \$100 : partie cash 50% - partie financée 50%
 - Si le prix du baril se situe entre \$50 et \$80 : partie cash 60% - partie financée 40%
 - Si le prix du baril se situe entre \$40 et \$50 : partie cash 70% - partie financée 30%

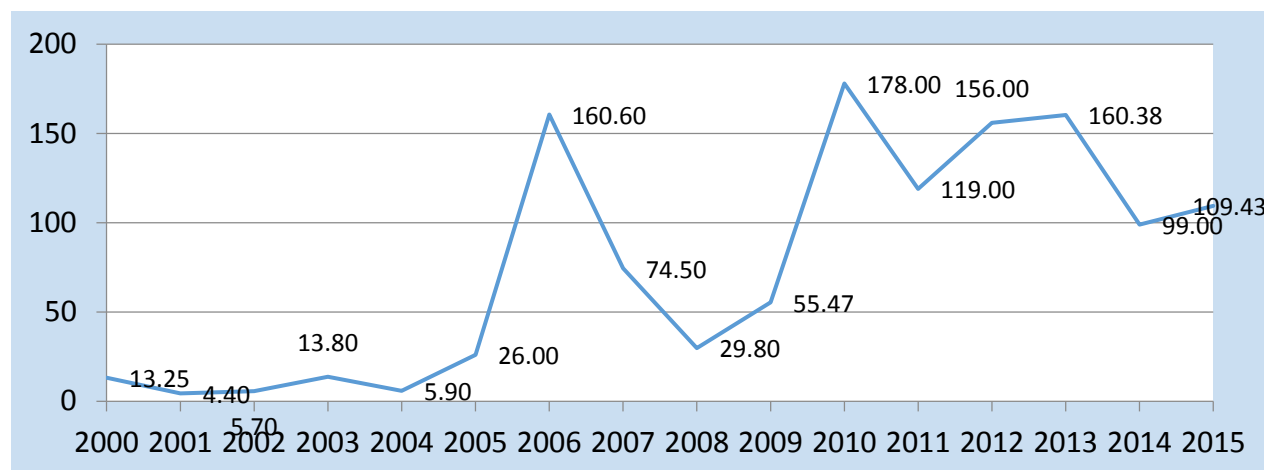
Partie financée sur 17 ans avec 2% d'intérêts annuels incluant 2 années de grâce
 - Si le prix du baril se situe entre \$30 et \$40 : partie cash 75% - partie financée 25 %.

I.B.7.- Investissements directs étrangers (IDE)

Que ce soit en termes absolus ou relativement à la taille de son économie, Haïti est l'un des pays qui reçoit le moins d'Investissement Direct Etranger (IDE) dans les Caraïbes. De 2010 à 2013, les investissements directs étrangers se chiffraient en moyenne à 153 millions de dollars par an, alors qu'en 2014, seulement

99 millions de dollars d'IDE ont été enregistrés contre 109.43 millions en 2015. Selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la majorité des IDE reçus par Haïti sont injectés dans le secteur des transports et des télécommunications avec d'importants investissements dans l'expansion des services de télécommunications. Ces IDE ne représentent pas toujours des injections de devises dans l'économie haïtienne, puisque les achats d'intrants et de matériels s'effectuent à l'extérieur ?

Figure 11:Évolution des IDE d'Haïti de 2000 et 2015.



Source : Banque Mondiale

Bien que le pouvoir d'attraction d'Haïti demeure très faible par rapport aux voisins de la région, il reste qu'il est parvenu tout de même à capter des investissements directs étrangers (IDE). Cependant, durant l'exercice 2014-2015, le volume d'IDE a sérieusement baissé, soit de 38,27% en 2014 et de 31,77% en 2015 comparativement aux 160,38 millions de dollars reçus en 2013. Ce qui implique que l'économie haïtienne a capté moins de dollars sur ce chapitre et dispose de ce fait d'une quantité moindre de dollars à mettre en circulation. Ce qui fait augmenter la pression sur le taux de change en accélérant la dépréciation de la gourde.

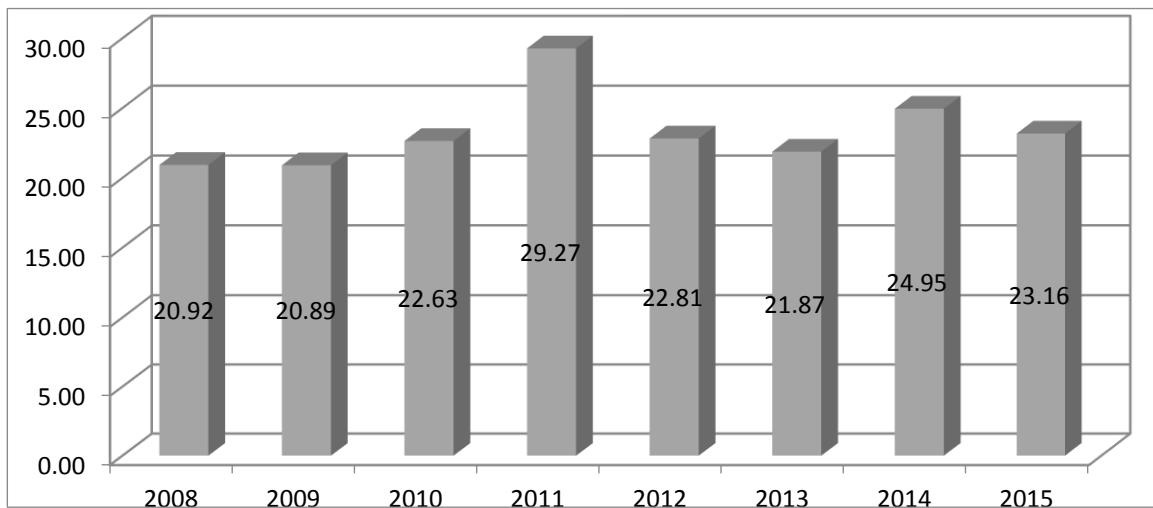
I.B.8.- Les transferts de la diaspora haïtienne

Tableau 2:Evolution des montants des transferts de la diaspora de 2012 à 2015

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Transferts Diaspora								
Montant en milliards de \$	1,37	1,376	1,499	2,2	1,8	1,85	1,954	1,997

Source : Banque Mondiale

Figure 12: Evolution des parts des transferts des transferts dans le PIB



Source : Calculs effectués à partir de données tirées de BM et IHSI

Tout au long de la période 2008-2015, la part annuelle des transferts de la diaspora haïtienne représente au moins un cinquième de la production intérieure du pays. Les élans de solidarité et d'humanisme ont accentué les efforts des Haïtiens vivant à l'étranger qui ont mis la barre à 2,2 milliards de dollars, représentant 29,27% du PIB national. En moyenne, pour 100 dollars de richesse du pays, la diaspora y apporte une quote-part de 25 dollars en 2014. Cet apport externe, quoique diminué en pourcentage du PIB en 2015, demeure très déterminant. À travers ces transferts de devises, les Haïtiens de l'extérieur continuent de jouer un rôle crucial dans l'amélioration des conditions de vie de bon nombre de compatriotes résidant en Haïti. L'Etat devra en tirer avantage pour propulser les moteurs de croissance de l'économie.

I.B.9.- Financement monétaire du budget

En septembre 2014, la Banque de la République d'Haïti (BRH) a financé le déficit budgétaire du gouvernement à hauteur de 5,3 milliards de gourdes, une augmentation de 132% par rapport à septembre 2013. En septembre 2015, ce financement s'élève à -11.37 millions de gourdes, d'après les statistiques fournies par la Banque Centrale. Le niveau des réserves obligatoires a atteint 822,1 millions de dollars américains au 23 septembre 2015 alors qu'il avoisinait 1 milliard de US \$ en octobre 2014. Au cours du dernier trimestre de l'année 2014-2015, la base monétaire a cru de 2,5% au sens du programme et de 6,5%

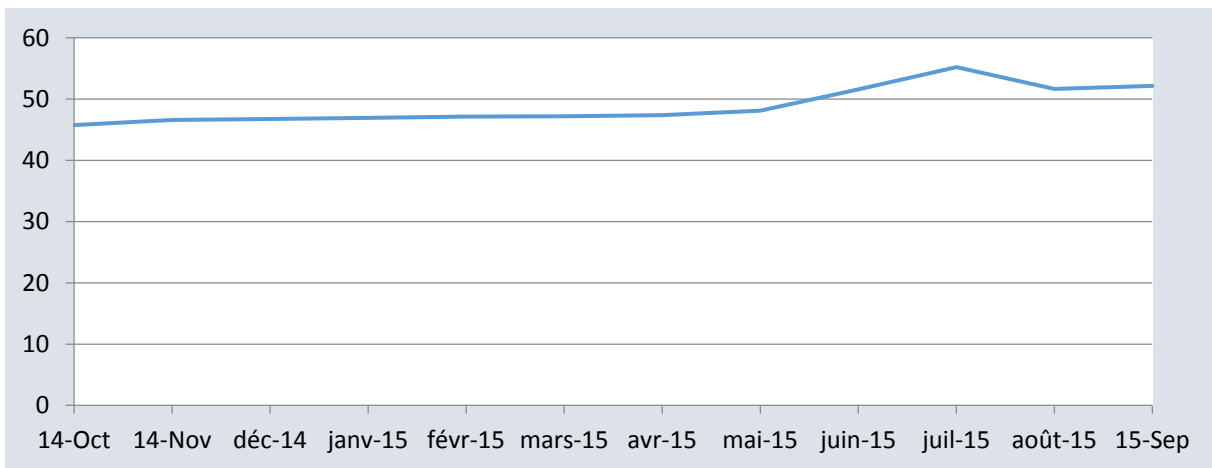
au sens large, selon les statistiques contenues dans la note sur la politique monétaire. Elle avait crû respectivement de 17,05% et de 8,53% au trimestre précédent. Sur l'année entière, la progression de la base monétaire au sens du programme s'élève à 23,15% et de 17,24% au sens large. Ces croissances traduisent les incidences monétaires de la détérioration de la situation financière de l'État et résultent de la croissance du crédit net de la Banque Centrale à l'État haïtien, compte tenu du fait que les réserves nettes de change ont grandement diminué. Ces réserves se tarissent au cours des dernières années en passant de 1,3 milliards de dollars en septembre 2012 à 822,1 millions de dollars américains au 23 septembre 2015. Au début de l'exercice, elles étaient encore au tour d'un milliard de dollars.

La dépréciation de la gourde a joué un rôle important sur l'épuisement des réserves nettes de change puisque la Banque Centrale a dû intervenir à travers des opérations d'Open Market qui consistent à acheter et vendre des dollars sur le marché des changes. Au cours de l'année fiscale 2014-2015, la BRH a vendu 88,52 millions de dollar américain pendant qu'elle a acheté seulement 6,5 millions de dollars américains. De telles opérations ne font que réduire les réserves nettes de change.

I.B.10.- Dépréciation accélérée de la gourde

L'économie haïtienne a subi de plein fouet la montée fulgurante du taux de change enregistrée durant l'exercice 2014-2015 avec des effets en chaîne sur tous les indicateurs macroéconomiques. Comme le montre le graphique précédent, le taux de change a connu sur la période des perturbations importantes. Entre début octobre et fin novembre 2014, le dollar est passé de 45,75 à 47gdes. A partir du mois de mai et jusqu'au mois de juillet 2015, le marché des changes devient carrément instable avec des variations de taux quotidiennes et même à différents moments d'une journée. On assiste en outre à un net décalage entre les taux affichés dans les établissements de change et les taux pratiqués dans les supermarchés et les points de vente. Dès juin 2015, la barre psychologique de 50 gourdes pour un dollar a été franchie. Et au mois de juillet, le pic a été atteint, le dollar dépassant le cap des 55 gourdes.

Figure 13:Évolution du taux de change durant l'année fiscale 2014-2015

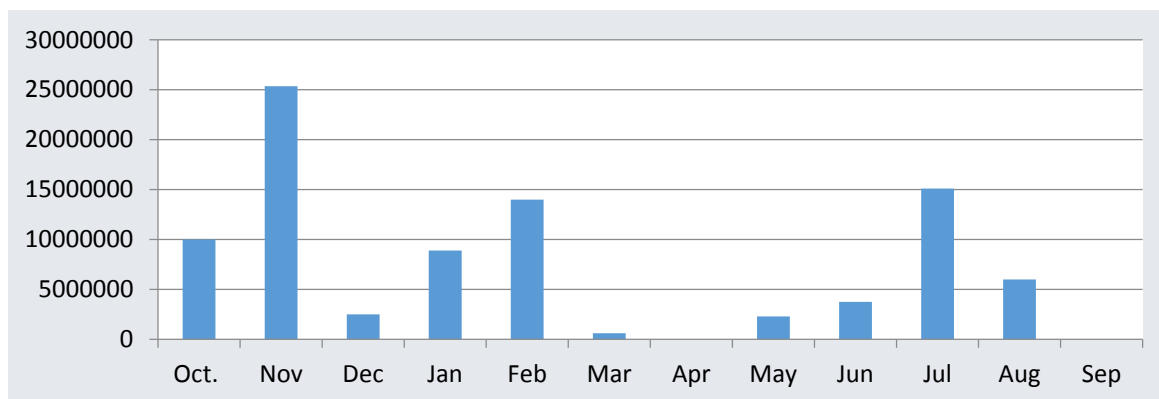


Source : BRH

I.B.11.- Les conséquences d'une stabilisation du taux de change par la BRH

Pour essayer de ralentir la course à la hausse du taux de change, la BRH a injecté sans grand succès au cours de l'exercice 2014-2015 une somme totale de 88,52 millions de dollars sur le marché. Au premier trimestre de l'exercice, la Banque centrale est intervenue sur le marché avec 37,85 millions qui n'ont pas pu éponger les gourdes en circulation. Face aux pressions du dollar américain qui suivait son cours à la hausse, la BRH a injecté encore 22,9 millions de dollars américains au premier trimestre de l'année 2015. Cependant, à la fin du mois de mars, la pression sur le marché des changes allait encore s'amplifier avec un dollar valant 47,50 gourdes. De mai à juillet, les injections de dollar se chiffrent à 27,15 millions de dollars ; pourtant c'est au cours du mois de juillet durant lequel on a enregistré une injection de 15 millions de dollars que le taux de change a connu son pic de 55,22 gourdes pour un dollar. Cet instrument complémentaire de régulation de la liquidité bancaire, notamment en période de pression sur le taux de change, s'est révélé inefficace au cours de l'exercice puisque la forte dépréciation de la gourde n'a pas été arrêtée.

Figure 14: Interventions de la BRH sur le marché des changes durant l'année fiscale 2014-2015



Source : BRH

Au regard de la chute des réserves nettes qui ont diminué de 34%, soit de 1,3 milliard à 858.9 millions de 2012 à 2015, la Banque des banques ne pouvait plus compter sur une politique d'intervention sur le marché des changes comme premier recours pour stopper l'hémorragie de la dépréciation de la monnaie locale.

Si ces mesures ont freiné la chute de la gourde à certains moments, elles ont également fragilisé la Banque Centrale en réduisant significativement ses réserves nettes de change. Ce qui porte certains observateurs à s'interroger sur une éventuelle crise de change. Justement, l'une des premières manifestations d'une crise de change est la diminution drastique des réserves de change résultant de la vente massive de devises sur le marché des changes. Les réserves nettes de change sont passées de 1,02 milliard en juin 2014 à 870,2 millions de dollars américains en juin 2015, soit une baisse de 14.7 % en un an. Cette diminution significative des réserves nettes de change peut rendre la BRH vulnérable aux yeux de certains opérateurs économiques qui peuvent se lancer dans des attaques spéculatives sur la gourde sans trop risquer.

Au mois d'avril 2015, pour contrer la chute vertigineuse de la gourde, la BRH a procédé au relèvement des coefficients de réserves obligatoires puis, en juin 2015, elle a eu recours à une augmentation des taux d'intérêt sur les bons BRH. Toutes les politiques monétaires combinées n'ont pas permis de clôturer l'exercice avec une bonne santé financière. Il y a fallu en moyenne 52,1417 gourdes pour se procurer un dollar américain.

Encadré 2: Les déterminants des crises de change

L'économiste français André Cartapanis, doyen honoraire de la Faculté des Sciences économiques d'Aix-Marseille, a publié en février 2004 un article⁵ qui fait le tour de la problématique des crises de change. Il écrit : « Les années quatre-vingt-dix auront vu se multiplier les crises de change, constituées de brusques variations des taux de change, accompagnées de pertes massives de réserves en devises et se traduisant par une forte dévaluation ou par le flottement d'une monnaie, en situation d'ancrage, ou bien par une dépréciation violente et subite en situation de flottement impur. On a pu l'observer parmi les pays européens tout d'abord, au début de la décennie, puis au sein des pays émergents. »

L'auteur cite la crise du mécanisme de change européen en 1992-93, la crise mexicaine de 1994-95, la crise asiatique prenant naissance en Thaïlande, en 1997, puis les alertes touchant par la suite la Russie en mai-août 1998, le Brésil de novembre 1998 à janvier 1999, la Turquie en 2001 et l'Argentine. En Argentine, le peso avait connu une dépréciation vertigineuse en 2002.

Selon le Fonds monétaire international (FMI), les crises de change des années quatre-vingt-dix réduiraient la croissance économique de 4 à 7 % alors que les crises jumelles, combinant crises bancaires et crises de change, engendraient une baisse de la croissance économique de 15 %. L'ampleur de ces chocs, précise Cartapanis, s'explique par la taille des reflux de capitaux.

De façon générale, affirme le professeur, « puisque les modèles de crises de change traitent des situations dans lesquelles une attaque spéculative provoque une dévaluation, en changes fixes, ou une forte dépréciation du taux de change, en changes flexibles impurs, malgré les interventions massives des banques centrales, il était naturel d'associer ces crises aux déséquilibres de balances des paiements et à la situation macro-économique d'un pays donné. Mais la prévalence des crises jumelles, qui associent des turbulences sur le marché des changes et des défaillances parmi les institutions bancaires ou financières, a provoqué une réorientation des analyses. Les crises de change ne sauraient seulement s'interpréter comme la sanction d'une situation macro-économique insoutenable. Elles peuvent également être associées aux fragilités de caractère micro-économique apparaissant au sein des systèmes bancaires ou financiers. »

Les économistes n'expliquent pas encore clairement les causes d'une crise de change. Celles-ci dépendent en grande partie des spécificités de chaque pays. On n'identifie pas trop bien la part des fondamentaux macro-économiques et celle des phénomènes de panique collective dans le déclenchement d'une attaque spéculative. Professeur Cartapanis fait un état des lieux des connaissances théoriques et empiriques sur les crises de change. Il considère trois générations de modèles d'explications.

Dans la première génération, le professeur écrit « la crise est indissociable de l'apparition de déséquilibres persistants, sur le marché de la monnaie ou sur le plan budgétaire, qui entrent en conflit avec la contrainte d'un stock limité de réserves de change. Dès que celles-ci atteignent un niveau critique, les investisseurs jugent inéluctable le changement de parité et se désengagent du pays concerné afin de se protéger de la perte de change pouvant atteindre leur portefeuille. L'abandon de la parité, ou la

⁵ Cartapanis A., « Le déclenchement des crises de change : qu'avons-nous appris depuis dix ans? », *Economie internationale* 1/2004 (n° 97), p. 5-48 URL : www.cairn.info/revue-economie-internationale-2004-1-page-5.htm.

modification des taux-pivots si l'on maintient une zone-cible, est donc provoqué par l'attaque spéculative, mais serait intervenue, tôt ou tard, même en son absence. Ce sont toujours des options erronées de politique macro-économique qui impulsent la perte de confiance des détenteurs d'actifs dont le comportement déclenche une crise que les fondamentaux rendaient inéluctable. »

En général, quand les agents économiques ont réalisé que la situation devient insoutenable et afin d'éviter des pertes en capital, ils vendent la monnaie domestique contre devises étrangères avant que la limite inférieure soit atteinte ou que les réserves soient épuisées, ce qui précipite l'effondrement du régime de change. Les spéculateurs achètent des devises aux autorités monétaires, juste avant l'effondrement, au taux faible, et les revendent après à un taux de change très élevé.

Dans les modèles de la deuxième génération, poursuit le doyen honoraire de la Faculté des Sciences économiques d'Aix-Marseille, « le scénario de crise n'est plus déterministe et s'apparente à un jeu d'influence entre le gouvernement et les marchés. Une crise peut alors être déclenchée sans aggravation significative, ex ante, des fondamentaux (Déficit public et endettement excessifs, déficiences du système bancaire, surévaluation de la monnaie nationale, épuisement des réserves nettes de changes, incompatibilité entre les régimes politiques macroéconomiques suivies et le maintien d'un régime d'ancrage rigide de la monnaie nationale). On considère en effet que les politiques économiques ne sont pas prédéterminées, mais répondent à l'ensemble des chocs qui touchent l'économie, y compris les développements intervenant sur le marché des changes, ce que les investisseurs n'ignorent pas. On est donc en présence d'une configuration d'équilibres multiples et des crises auto-réalisatrices peuvent alors apparaître. Le comportement des autorités monétaires et du gouvernement reste au centre du processus de crise, mais selon un cheminement logique tout différent. »

Le gouvernement, écrit professeur Cartapanis, est supposé arbitrer entre sa préférence pour des taux de change fixes et ses objectifs fondamentaux à long terme. Dès qu'un doute s'instaure quant à son engagement de change à court terme, compte tenu de la nécessaire cohérence inter-temporelle de son action et des coûts de la défense du taux de change, avec des taux d'intérêt anormalement élevés par exemple, l'attaque spéculative intervient en prévision d'une renonciation de la banque centrale. Elle y est alors contrainte et la crise s'analyse en termes de prophéties auto-réalisatrices. Ici, les anticipations des agents dépendent, non pas des fondamentaux observés à l'instant t , mais de la pérennité des options macro-économiques du pays en fonction du jugement porté sur la soutenabilité de la situation en $t + 1$ et en référence à la fonction-objectif des autorités.

L'auteur fait une remarque importante : « L'attaque spéculative intervient, et peut réussir, simplement parce qu'à un moment donné les marchés se persuadent, en écho, souvent, à des informations extra-économiques, la proximité d'une échéance électorale par exemple, ou à des « tâches solaires », que les taux de change prévalant jusqu'alors ne sont plus crédibles, même si les fondamentaux sont restés inchangés. Mais, à l'inverse, une dégradation de ces mêmes fondamentaux peut très bien ne pas provoquer de crise. » Il rejoint ainsi la position du professeur Maurice Obstfeld : « La question intéressante n'est pas de savoir si, oui ou non, la crise est justifiée par les fondamentaux, dans la mesure où tout le monde est d'accord pour dire que les fondamentaux jouent un rôle, mais si, oui ou non, les fondamentaux sont tels qu'ils font de la crise l'issue unique et inévitable » (1996, p. 395).

En général, les crises de change sont provoquées soit par une perte drastique de confiance provoquant une panique générale, soit par un accroissement radical du risque perçu par les agents économiques, soit par une détérioration insoutenable des fondamentaux macroéconomiques ou par des politiques socioéconomiques inadaptées. Par exemple, selon certains économistes, la crise du peso dominicain résultait des déficits des paiements courants insoutenables.

« Si la détérioration de fondamentaux macro-économiques ne constitue pas un facteur automatique de crise, elle en augmente la probabilité et peut conduire une économie dans ce que Dornbusch (2001) appelait une zone rouge : appréciation du taux de change réel de l'ordre de 25 % en 2-3 ans, déficit courant supérieur à 4 %. Mais le déclenchement de la crise suppose que vienne s'y greffer un autre type de choc, de caractère macro-financier ou d'origine purement bancaire. », écrit le professeur Cartapanis.

Quant aux signaux d'alerte, il indique : « La littérature consacrée aux indicateurs de vulnérabilité à une crise de change retient une très large palette d'indicateurs de soutenabilité ou de fragilité dont beaucoup s'apparentent à des symptômes plus qu'à des causes. Quelles que soient les méthodologies employées, les études empiriques des indicateurs de vulnérabilité à une crise de change s'inspirent de l'analyse des points de retournement dans le cycle économique. Il s'agit donc, à partir d'un ensemble de variables préalablement sélectionnées, de repérer un comportement spécifique de ces variables au cours des périodes d'avant crise, en référence à des périodes qualifiées de normales ou de tranquilles sur le marché des changes. »

Parmi les signaux d'alerte d'une crise de change, on peut citer : les distorsions de taux de change réels qui, en général, sont significativement corrélées aux crises de change. S'y ajoutent, de façon beaucoup moins systématique, l'évolution à la baisse des cours boursiers, la hausse du ratio de masses monétaires $M2/M1$ ou l'augmentation des taux d'intérêt à l'étranger. Certains chercheurs observent que la situation instantanée ou cumulée de la balance des paiements courants s'avère peu performante. Parmi les variables les plus fréquemment citées pour leur capacité prédictive, ex post, il cite la surévaluation du taux de change, mais aussi le ratio dette externe à court terme sur réserves de change, la croissance accélérée du crédit domestique et, à propos des crises les plus récentes, des indicateurs de contagion régionale.

Kaminsky, Lizondo et Reinhart (1998) démontrent que les crises de change apparaissent surtout dans des économies, certes, fragiles, sur le plan macro-économique ou financier, mais surtout en présence de plusieurs chocs et non pas d'un seul.

À propos des crises de change observées tout au long des années quatre-vingt-dix, Bustelo (2000) démontre que l'indicateur le plus pertinent est le ratio dette externe à court terme sur réserves de change, ce qui confirme certains résultats de Furman et Stiglitz (1998).

Certains auteurs mettent en avant le rôle des conditions politiques, au plan local, en considérant que l'instabilité politique est une source de défiance. Plusieurs types d'indicateurs sont alors utilisés : turn over électoral, existence ou non de larges majorités au Parlement... Les travaux économétriques consacrés au volet politique des fragilités tendent à confirmer, dans l'ensemble, le rôle de l'instabilité politique tout en débouchant sur des résultats quelque peu divergents. Pour Mishra (1998), la proximité des élections nationales ou le changement de majorité politique peuvent favoriser le déclenchement d'une crise.

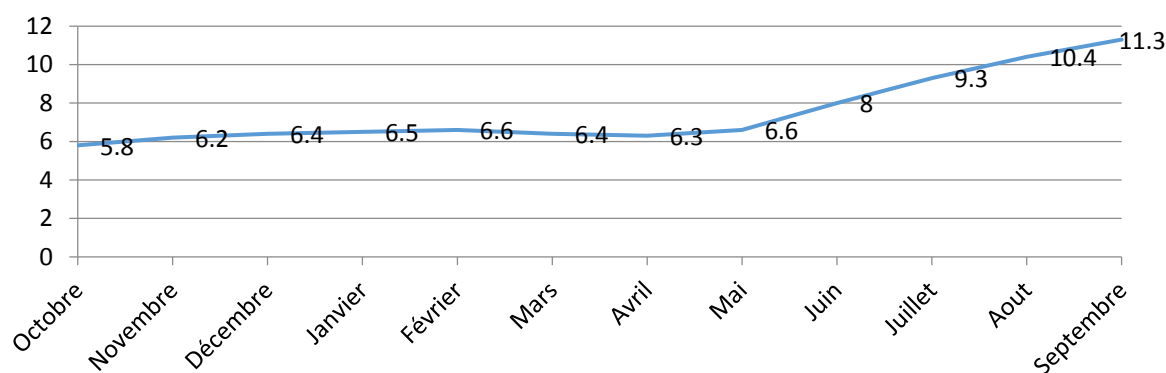
Pour Bussiere et Mulder (1999), la probabilité des crises semble corrélée avec la volatilité du processus politique et les dates des élections. Plus récemment, chez Block (2001), la proximité des élections n'est plus significative, mais deux autres facteurs politiques exercent un impact sur les probabilités de crises : l'existence de gouvernements forts, disposant d'une large majorité, diminue les risques d'attaques spéculatives et, à l'inverse, la probabilité de crise augmente quand les gouvernements sont très marqués à gauche.

I.B.12.- Un taux d'inflation clôturé à deux chiffres

À cette faible performance de l'économie haïtienne au cours de l'exercice 2014-2015 et à la forte dépréciation de la gourde, s'ajoute un Indice général des prix (IPC) qui connaît des hausses significatives. Si au début de l'exercice, il oscillait autour de 5,8%, cette mesure de l'érosion du pouvoir d'achat du consommateur s'est accentuée pour s'établir en glissement annuel à 11,3% en septembre 2015.

Cet indicateur qui renseigne sur l'état global des prix dans l'économie a connu à la fin de l'exercice (septembre 2015) une hausse mensuelle de 1,2 % et un glissement annuel de 11,3 %, contrairement aux prévisions du début d'exercice qui tablaient sur un taux de 7,5% dans la première loi de finances de 2014-2015. À l'exception du mois d'avril 2015, le taux d'inflation fixé à 5,8% en début d'exercice, a connu sur toute la période une tendance croissante. C'est définitivement l'une des rares fois depuis ces dernières années que le pays allait afficher un taux d'inflation si élevé, à deux chiffres.

Figure 15: Evolution du taux d'inflation en glissement annuel d'octobre 2014 à septembre 2015



Source : IHSI

Cette montée en flèche de l'Indice des prix à la Consommation (IPC) a miné les objectifs déclinés dans les grandes lignes de la sécurité alimentaire. Le consommateur haïtien s'est retrouvé avec un pouvoir

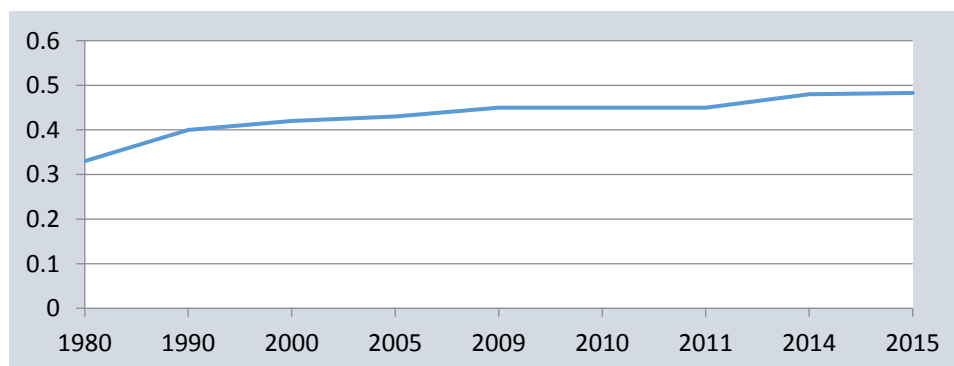
d'achat considérablement réduit cette année à cause de ce niveau inquiétant de l'indice de prix à la consommation, intensifié par des pertes économiques induites par les sécheresses des espaces cultivables et par la dépréciation de la monnaie nationale.

I.B.13.- Haïti régresse dans les classements internationaux

La situation économique globale décrite précédemment se traduit finalement par une régression d'Haïti dans les classements internationaux. Dans le rapport *Doing Business* 2015 publié par la Banque Mondiale, Haïti a été classée en 180^e position sur 189 pays en ce qui a trait à l'aménagement d'un climat propice aux affaires. C'est un net recul au niveau de ce classement puisque l'année précédente, Haïti se situait au 177^e rang sur 189 pays. En 2013, elle occupait la position de 174^e sur 185, idem pour 2012, et 166^e sur 182 en 2011. C'est dire à quel point le pays n'est pas parvenu à rendre son économie attractive.

Le rapport 2015 du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur l'Indice de Développement Humain qui combine l'éducation, la santé et le PIB a dressé également un tableau peu étincelant du pays. Avec un IDH estimé à seulement 0.483 en 2015, Haïti représente le seul pays de la zone de l'Amérique Latine et de la Caraïbe affichant un IDH si faible : 163^e position sur 188 pays considérés dans ce rapport de développement humain. En 2014, Haïti détenait un indice de 0.48 et occupait, sous le thème « **Pérenniser le progrès humain : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience** » la 168^e place sur 187 pays. Même si l'indice était légèrement plus faible en 2013, 0.471, la position du pays, 161^e sur 187, était moins mauvaise. Pourtant cette même année, la République Dominicaine était classée 102^e avec un indice plutôt élevé de 0.700.

Figure 16: Evolution de l'IDH d'Haïti de 1980 à 2015



Source : PNUD

I.B.14.- Les recettes internes au cours de l'exercice 2014-2015

Durant l'exercice fiscal 2014-2015, les ressources totales s'élevaient à 94,8 milliards de gourdes alors que les prévisions initiales étaient de 108,1 milliards de gourdes, ce qui donne un taux de réalisation de 87,7 %. De ce montant, les recettes internes représentent 56,2 milliards de gourdes, soit 59,3 % des ressources totales. Conformément aux prévisions budgétaires, la Direction générale des impôts (DGI) a collecté 25,2 milliards de gourdes, soit 44,8 % des recettes internes.

L'Administration générale des douanes (AGD) a, pour sa part, collecté 31 milliards de gourdes contre une prévision de 32,25 milliards de gourdes, soit un taux de réalisation de 55,2 %. Par rapport à l'exercice fiscal 2013-2014, les recettes de la DGI ont augmenté de 11 % alors que la douane a enregistré une hausse de 28,78 % de ses recettes par rapport à l'année 2013-2014.

Les dépenses publiques ont cependant augmenté de 21,16 % en passant de 82,24 milliards de gourdes en 2013-2014 à 99,65 milliards de gourdes en 2014-2015. Les investissements publics dans les programmes et les projets sont passés de 34,83 milliards de gourdes en 2013-2014 à 24,4 milliards de gourdes en 2014-2015. Ils sont passés de 40,86 % des dépenses totales en 2013-2014 à 24,48 % en 2014-2015. Cette chute des investissements publics est due à la baisse des ressources provenant de PetroCaribe et à la baisse de 36,61 % du financement externe utilisé généralement pour financer les investissements publics.

Par contre, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 49,27 % en faisant un saut de 50,41 milliards de gourdes en 2013-2014 à 75,25 milliards de gourdes en 2014-2015. Cette augmentation est due essentiellement à la hausse des dépenses courantes des institutions publiques, particulièrement à l'ajustement des salaires. Il convient de noter que les dépenses de fonctionnement représentent 38,44 % des dépenses totales en 2014-2015.

I.B.15. - Conclusion

Cette section sur le contexte économique retrace l'évolution des principaux indicateurs macroéconomique de l'année fiscale 2014-2015 par rapport à la précédente. L'année fiscale en question a été marquée, tant au niveau du secteur réel que monétaire de l'économie, par des indicateurs qui alimentent des anticipations pessimistes chez les acteurs et décideurs économiques. Parmi les indicateurs les plus significatifs, on peut citer le taux de change qui a connu d'importantes variations à la hausse. Le dollar s'échangeait en moyenne à 45,68 gourdes au début de l'exercice contre 51,81 gourdes en fin d'exercice, soit une augmentation de 13,42 %. Le taux d'inflation y a franchi la barre psychologique de 10 %.

Le déficit de la balance commerciale, avec des exportations équivalant au tiers des importations, s'est amplifié pour atteindre 2,5 milliards de dollars américains en 2014-2015. Le déclin de l'agriculture

confrontée à une sécheresse prolongée a contribué à la chute du taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) de 2,8% à 1,7%, très largement en-deçà des projections de départ fixées à 4,6%. L'endettement public en hausse, couplé d'une baisse des flux de financement externe variant de 562,52 à 482,49 millions de dollars, s'ajoute aux paramètres précités pour dresser un portrait économique peu reluisant de cette année.

D'autres effets externes, notamment la chute des prix des produits pétroliers au niveau international, ayant généré moins de recettes publiques selon l'accord PetroCaribe, n'ont pas non plus facilité l'exécution des projets publics. La raréfaction des ressources de PetroCaribe a entraîné une forte diminution de l'investissement public, occasionnant au bout du compte une diminution du taux de croissance économique pour l'exercice fiscal en question. L'environnement politique marqué par une campagne électorale aux niveaux présidentiel, législatif et municipal n'était pas non plus propice à une croissance des activités économiques. Tous ces facteurs ont eu des répercussions sur la conception, la programmation et l'exécution du budget 2014-2015.

I.C.- Cadre stratégique d'élaboration et d'exécution du budget

C'est dans l'objectif de mieux placer Haïti sur la carte du développement économique que doit s'exécuter le budget de la République. Celui de 2014-2015 rentre dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) adopté par les autorités haïtiennes à la suite du séisme de 2010. Le Plan Triennal d'Investissement (PTI) 2013-2016 qui en est issu ambitionne d'apporter un début de matérialisation.

Le PSDH s'articule autour de quatre axes:

- la refondation territoriale ;
- la refondation économique ;
- la refondation sociale ;
- la refondation institutionnelle.

Le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), cadre de référence à l'horizon 2030 du développement national, définit l'image du pays à long terme. La vision du PSDH de faire d'Haïti un pays émergent comporte une série de défis qui doivent amener des transformations d'ordre économique, social,

environnemental, spatial, institutionnel... Ces changements graduels se réaliseront selon des choix stratégiques arrêtés.

Le PSDH se décline en des Programmes Triennaux d'Investissements (PTI) qui prévoient de manière sectorielle des efforts d'investissement et des mesures visant à mettre en place des conditions de base nécessaires et indispensables au développement du pays. Ces programmations sectorielles dont la séquence d'opérationnalisation s'étale sur une période de trois ans, contemplent un environnement institutionnel légal et réglementaire stable, efficace et équitable, incluant la sécurité juridique et foncière, un environnement macroéconomique contrôlé, des réseaux d'infrastructures de transports, de télécommunications et d'énergie développés et entretenus et des réseaux complets de soins de santé et d'éducation de base.

Le budget national en constitue le document de programmation annuelle qui tend à matérialiser les objectifs fixés dans les PTI. Pour mesurer les progrès réalisés dans les objectifs du PSDH, un cahier des indicateurs de suivi du PSDH a été élaboré par l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES) en 2014.

De tels indicateurs cernent la vision et les orientations du PSDH qui portent sur les grands chantiers à mettre en œuvre pour une croissance économique rapide et durable pour la création d'emplois, la réduction de la pauvreté, la constitution d'une classe moyenne large et solide, une répartition des fruits de la croissance sur l'ensemble du territoire et la mise en place d'un état de droit assurant la justice et la sécurité à tous ses citoyens.

Pour l'exercice 2014–2015, sept programmes et 24 sous-programmes ont été retenus. Ce sont l'aménagement et le développement des territoires, la gestion de l'environnement, la gestion des bassins versants, la rénovation urbaine, la mise en place d'un réseau de transport national, l'accroissement de l'électrification du pays et l'expansion des communications et le maillage numérique du territoire.

I.D.- Le cadre légal et réglementaire

L'élaboration, l'adoption et l'exécution des dispositions budgétaires de l'exercice se situent dans un cadre légal et réglementaire qui n'a pas connu de modifications par rapport à l'année fiscale précédente. Les principaux outils de référence restent donc :

- La Constitution de 1987 amendée ;
- Le Décret du 4 octobre 1984 créant le Fonds d'Investissement Public (FIP) ;
- Le Décret du 16 février 2005 sur la préparation et l'exécution des lois de finances ;
- L'Arrêté du 16 février 2005 portant règlement général de la comptabilité publique.

A ces textes de base, il faut ajouter les lois ou actes législatifs régissant la création, l'organisation et le fonctionnement des différentes entités publiques bénéficiant de crédits inscrits au budget de la République ou ayant des compétences en matière de finance publique.

C'est le cas du Décret du 23 novembre 2005 établissant l'organisation et le fonctionnement de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA), organe juridictionnel chargé, entre autres, du contrôle des comptes publics et de l'exécution des lois et dispositions réglementaires concernant le budget et la comptabilité publique.

Il convient de mentionner enfin la Loi du 12 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public, ainsi que les différents textes d'application auxquels elle a donné naissance, notamment l'Arrêté du 25 mai 2012 fixant les seuils de passation des marchés publics et les seuils d'intervention de la Commission Nationale des Marchés Publics.

La plupart de ces textes serviront de référence aux considérations et analyses développées dans ce rapport.

Il convient de rappeler que les actes législatifs ou réglementaires portant adoption des trois budgets de l'exercice ainsi que les considérations qui s'en dégagent sont analysés et développés dans la partie introductive de ce travail.

Chapitre II - Le budget initial 2014-2015

Ce chapitre fait une synthèse du budget 2014-2015. Il part des hypothèses contenues dans l'exposé des motifs avant de passer aux objectifs, aux voies et moyens identifiés pour son financement ainsi qu'aux différentes innovations. Il se termine par une présentation et une répartition du budget par secteur.

II.A.- Les hypothèses de départ

Le budget 2014-2015 s'articule autour du cadre programmatique triennal prévu dans le Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH). Celui-ci met l'emphasis sur les axes suivants : une croissance économique accélérée de l'économie et une forte création d'emplois afin de réduire la vulnérabilité environnementale et sociale; une diminution de la croissance démographique en vue d'augmenter le produit intérieur brut par habitant (indicateur du niveau de vie des ménages) et de diminuer les pressions sur les ressources naturelles; une utilisation plus judicieuse du territoire afin de réduire la dégradation de l'environnement; une meilleure répartition spatiale des efforts de développement pour contrer la forte centralisation actuelle du pays; une plus grande redistribution sociale des fruits de la croissance économique requise pour la satisfaction des besoins sociaux, notamment l'éducation et la santé; et un renforcement significatif de l'État de droit, tant du point de vue de la justice et de la sécurité que du respect des lois. Le budget 2014-2015 y greffe les grands axes de la vision du président de la République, Monsieur Michel Joseph Martelly, à savoir les cinq E : Éducation, Environnement, Emploi, État de droit et Énergie.

II.B.- Les objectifs

Le budget 2014-2015 vise à relancer l'économie nationale, à travers une approche équilibrée et dynamique de valorisation de l'ensemble du territoire selon ses potentialités et supportée par l'investissement privé, porteur de croissance et d'emplois. Il s'agit d'une structuration des actions publiques à travers les quatre axes de refondation (économique, territoriale, sociale et institutionnelle), susceptibles d'assurer une cohérence interne des actions publiques ainsi qu'une synergie des activités entreprises à court et moyen termes afin d'obtenir des résultats significatifs.

Le gouvernement mise sur cinq options fondamentales : la stabilité du cadre macroéconomique, la priorité à l'investissement, l'augmentation des ressources, le mixage des investissements nationaux aux investissements directs étrangers (IDE) et la modernisation du secteur agricole.

La stabilité macroéconomique joue un rôle fondamental dans la création d'un cadre propice aux investissements et à la croissance économique. Il se traduit avant tout par un assainissement des finances publiques qui a pour conséquence d'augmenter le degré de confiance des investisseurs et des contribuables dans la gouvernance du pays. Ce climat doit inciter les agents économiques à investir davantage dans l'ensemble de l'économie, ce qui aura pour effets de créer un cercle vertueux de croissance économique.

La priorité à l'investissement renvoie d'abord aux projets à effets rapides qui réduiraient la vulnérabilité des personnes défavorisées, notamment en leur créant des emplois.

L'augmentation des ressources domestiques permettra de réduire la dépendance du portefeuille d'investissement national au financement externe, sans négliger les efforts à entreprendre en vue d'attirer les IDE.

La redynamisation du secteur agricole vise à porter les consommateurs locaux à consommer davantage de produits nationaux, ce qui pourrait booster la production nationale.

Le budget de l'exercice 2014-2015 a également pour objectif d'apporter des réponses concrètes par des actions ponctuelles et spécifiques aux problèmes du pays, et particulièrement aux couches les plus vulnérables. En ce sens, il doit privilégier des investissements stratégiques en vue de l'amélioration de la production nationale. Parmi les priorités, on compte aussi le renforcement de la résilience de la population et la protection de l'environnement. Le budget doit être exécuté selon les principes de rigueur et de discipline budgétaires en vue d'optimiser les choix budgétaires. Les dépenses publiques doivent viser la création d'emplois et la croissance économique sans perdre de vue l'approfondissement de la réforme des finances publiques, conformément au document de stratégie et le plan d'actions triennal.

À travers ce budget, les autorités envisagent d'effectuer des efforts de modernisation et de diversification accrue des sources de financement. Ainsi, les réformes doivent être poursuivies pour permettre de dégager plus de ressources, pour appuyer le secteur privé national et pour attirer les investissements directs étrangers dans les secteurs productifs prioritaires à forte croissance et intégrateurs des franges de la population dans la dynamique de changement socioéconomique. Ce, afin de créer plus d'emplois et de

générer beaucoup plus de richesses.

Sur le plan macroéconomique, l'objectif de croissance économique attendu est de 4,6% pour l'exercice fiscal 2014-2015 contre 4,3% en 2012-2013 et 3,6% en 2013-2014. On prévoit également une inflation contenue dans les limites de 7,5% en moyenne annuelle à la fin de l'exercice et une légère augmentation de la pression fiscale fixée à 13.2%, comparée au taux de 12.0 % pour l'exercice fiscal 2013-2014. Les autorités envisagent une politique monétaire accompagnant les politiques publiques par une plus grande accessibilité au crédit dans les secteurs prioritaires tout en restant suffisamment flexible pour garantir les conditions de stabilité.

Sur le plan monétaire, la stérilisation de tout nouveau financement net du déficit par la Banque de la République d'Haïti (BRH) doit être de rigueur. La BRH se proposait de continuer à suivre l'évolution de l'inflation et de la croissance de la masse monétaire. Le régime de change flexible doit être maintenu et la politique de change doit être essentiellement destinée à atténuer la volatilité excessive du taux de change tout en lui permettant d'absorber les chocs.

II.C.- Les voies et moyens identifiés pour le financement du budget

L'enveloppe totale du budget 2014-2015 s'élève à 122 649 683 349 gourdes. Les crédits budgétaires pour les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 56 026 598 354 gourdes, soit 45,68 % du montant total. Ils incluent les dépenses courantes des institutions de l'Administration publique, les dépenses d'immobilisation et l'amortissement de la dette publique. Les crédits budgétaires pour les dépenses de programmes et projets sont fixés 66 623 084 995 gourdes, soit 54,32 %.

Les impôts, droits et taxes ainsi que les autres ressources domestiques à percevoir dans le budget 2014-2015 sont estimés à 60 130 190 000 gourdes, soit 49,03 % du budget, contre 40 % en 2012-2013 et 43 % en 2013-2014.

En fait, moins de la moitié du budget a été financé par les ressources internes. Les dons en appui budgétaire et en aide sont estimés à 30 463 793 850 gourdes (24,84 % du budget total) tandis que les produits du financement interne et externe sont estimés à 32 055 699 499 gourdes, représentant 26,14 % de l'enveloppe budgétaire total.

L'amortissement de la dette s'élève à 3,73 milliards, soit une hausse de 43,74% par rapport à la période précédente. Cet accroissement des amortissements est dû essentiellement au remboursement des emprunts provenant du programme PetroCaribe. Celui-ci compte pour un montant de 20 398 millions de gourdes, soit 16,63 % de l'enveloppe budgétaire global.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 66 623 millions de gourdes. Les ressources tirées du financement de PetroCaribe représentent donc 30,62 % du budget d'investissement. Parallèlement, les dons extérieurs ont diminué de 3,96 %, en passant de 31,72 à 30,46 milliards de gourdes.

Le pays devient moins dépendant financièrement du reste du monde. Le solde global qui mesure cette dépendance est en réduction, en passant de 28 % en 2013-2014 à 23 % en 2014-2015. Cependant, ce solde a été financé PetroCaribe qui va connaître une période de déclin à cause de la baisse vertigineuse des prix du pétrole durant l'exercice fiscal 2014-2015.

II.D.- Les innovations

Dans ses dispositions relatives aux ressources, le budget 2014-2015 modifie certains décrets relatifs à la collecte des taxes et impôts. Par exemple, l'article 4 de ladite loi modifie l'article 8 du décret du 29 septembre 2005 qui avait, lui-même, modifié le décret du 29 septembre 1986 relatif à l'impôt sur le revenu. Les personnes physiques ou morales qui utilisent les services d'un prestataire de service dont le domicile fiscal est situé hors d'Haïti sont tenues de verser à la Direction générale des impôts (DGI), dans les quinze jours qui suivent le paiement de ses rémunérations, le montant de l'impôt sur le revenu calculé au taux de 20 % libératoire. Cependant, quand le règlement se fait par tranche, une retenue de 20 % de chaque tranche sera appliquée et versée à la DGI dans les quinze jours suivant le paiement. Tous les contrats passés avec une personne physique ou morale dont le domicile fiscal est situé hors d'Haïti doivent être enregistrés à la Direction générale des impôts (DGI). De plus, tout contrat signé entre deux parties, ou entre un représentant d'un pouvoir public et un particulier, contenant les clauses d'exonération d'impôts sur le revenu en dehors des prescriptions légales, rend le responsable de la partie qui doit verser le revenu directement redevable du paiement dudit impôt.

On prélève dans le budget 2014-2015 une contribution de 0,90 gourde par minute de communication sur les appels internationaux sortants qui alimente le Fonds de gestion et de développement des collectivités

territoriales (CFGDCT). De même, une taxe spéciale de communication est fixée à 1,35 gourde par minute de communication sur les appels internationaux sortants. Certains frais ont été modifiés également. Par exemple, l'émission de la carte d'immatriculation fiscale donne lieu au paiement d'un droit de 150 gourdes pour les personnes physiques en situation de chômage, de 300 gourdes pour les personnes physiques en situation d'emploi et de 1000 gourdes pour les personnes morales. Les droits de douane sur les produits pétroliers, eux, sont fixés à 40 % pour la gazoline, 10 % pour le kérosène et 15 % pour le gasoil.

II.E.- Présentation et répartition du budget par secteurs

Le tableau # 3 montre l'évolution des crédits budgétaires par secteur et entité administrative sur la période allant de 2009-2010 à 2014-2015. Par rapport à l'année fiscale 2013-2014, certains ministères ont vu leur budget augmenter. Parmi lesquels, on peut citer le ministère des Haïtiens vivant à l'étranger dont le budget est passé de 80 millions de gourdes à 130 millions, soit une hausse de 64 %. Les crédits budgétaires du ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT), du ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action civique (MJSAC), du ministère de la Communication et de la Culture (MCC) ainsi que ceux du ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) ont connu des hausses respectives de 34 %, de 37 %, de 33 % et de 25 %. Parallèlement, d'autres ministères ont connu une diminution significative de leur enveloppe budgétaire. C'est le cas du ministère de l'Économie et des Finances (MEF) (-41 %), du ministère du Tourisme et des Industries Créatives (MTIC) (-40 %), du ministère du Commerce et de l'Industrie (MIC) (-35 %), du ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) (-25 %). De son côté, le Sénat de la République a vu son crédit budgétaire augmenter de 42 %. Il convient également de noter que la dette du pays a augmenté de 31 % par rapport à l'année fiscale précédente.

Cette répartition des crédits budgétaires doit être analysée par rapport aux objectifs du budget. Celui-ci visait en premier lieu la relance de l'économie nationale. À cet égard, une baisse significative du budget du ministère du Tourisme et des Industries Créatives peut s'expliquer difficilement. De même, la hausse des crédits budgétaires observée n'est pas directement reliée aux objectifs définis dans le budget.

Tableau 3:Évolution des crédits budgétaires pour les exercices allant de 2009-10 à 2014-2015 (en milliards de gourdes)

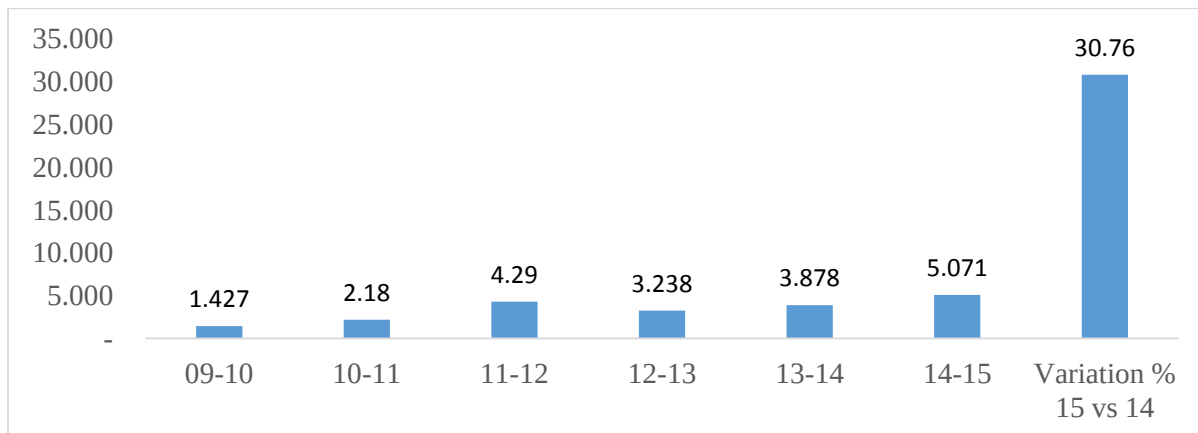
Entités/Année	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15	Variation % 15 vs 14
Budget total	88.247	106.277	121.001	131.543	118.681	122.649	3.34
POUVOIR EXECUTIF	84.826	101.947	115.829	126.283	112.603	115.994	3.01
SECTEUR ECONOMIQUE	53.680	61.840	58.993	67.890	57.113	52.938	-7.31
MPCE	21.695	18.520	18.824	20.330	12.695	9.484	-25.29
MEF	5.274	4.340	5.707	9.317	11.043	6.546	-40.72
MARDDR	5.787	7.457	6.759	9.927	6.921	7.493	8.25
MTPTC	19.829	30.725	24.870	26.010	21.747	25.931	19.23
MCI	0.178	0.243	0.564	1.026	1.992	1.305	-34.54
MDE	0.721	0.380	2.047	0.924	1.101	1.206	9.45
MT	0.195	0.174	0.222	0.356	1.614	0.974	-39.65
SECTEUR POLITIQUE	11.121	11.481	14.042	14.211	17.431	19.187	10.07
Min Justice	6.873	6.700	6.935	7.576	9.388	9.773	4.09
MHAVE	0.053	0.118	0.076	0.092	0.080	0.131	63.75
MAE	1.225	1.422	1.899	1.977	2.073	2.267	9.36
PRESIDENCE	0.647	0.729	0.829	0.932	1.149	1.303	13.4
BPM	0.589	0.694	0.829	1.202	1.930	2.026	4.97
MICT	1.735	1.818	3.474	2.252	2.571	3.440	33.8
MDD				0.180	0.240	0.244	1.67
SECTEUR SOCIOCULTUREL	12.789	20.042	32.697	35.585	28.772	30.787	7
MENFP	7.392	11.168	19.381	19.334	16.244	20.377	25.44

MAST	0.469	0.554	0.649	1.977	3.200	3.613	12.91
MSPP	3.680	6.210	8.648	12.071	6.965	5.738	-17.62
MCDFD	0.116	0.184	1.682	0.202	0.158	0.172	8.86
MJSAC	0.403	0.464	0.943	0.771	0.645	0.885	37.21
Min Cultes	0.910	0.102	0.960	0.109	0.125	0.146	16.8
MIN CC	0.639	1.360	1.299	0.857	1.107	1.473	33.06
MIN C				0.265	0.328	0.333	1.52
Autres ADM	7.236	8.585	10.096	8.597	9.286	11.127	-34.78
POUVOIR LEGISLATIF	1.427	1.660	2.435	2.519	2.784	3.224	15.8
Sénat	0.670	0.711	0.996	1.059	1.059	1.507	42.3
CH. Députés	0.757	0.949	1.439	1.460	1.725	1.716	-0.52
POUVOIR JUDICAIRE	0.549	0.686	0.759	0.785	0.990	1.096	10.71
Organismes ind	1.444	1.983	1.978	1.956	2.303	2.334	1.35
Dettes	1.427	2.180	4.290	3.238	3.878	5.071	30.76

Source : Budgets du MEF

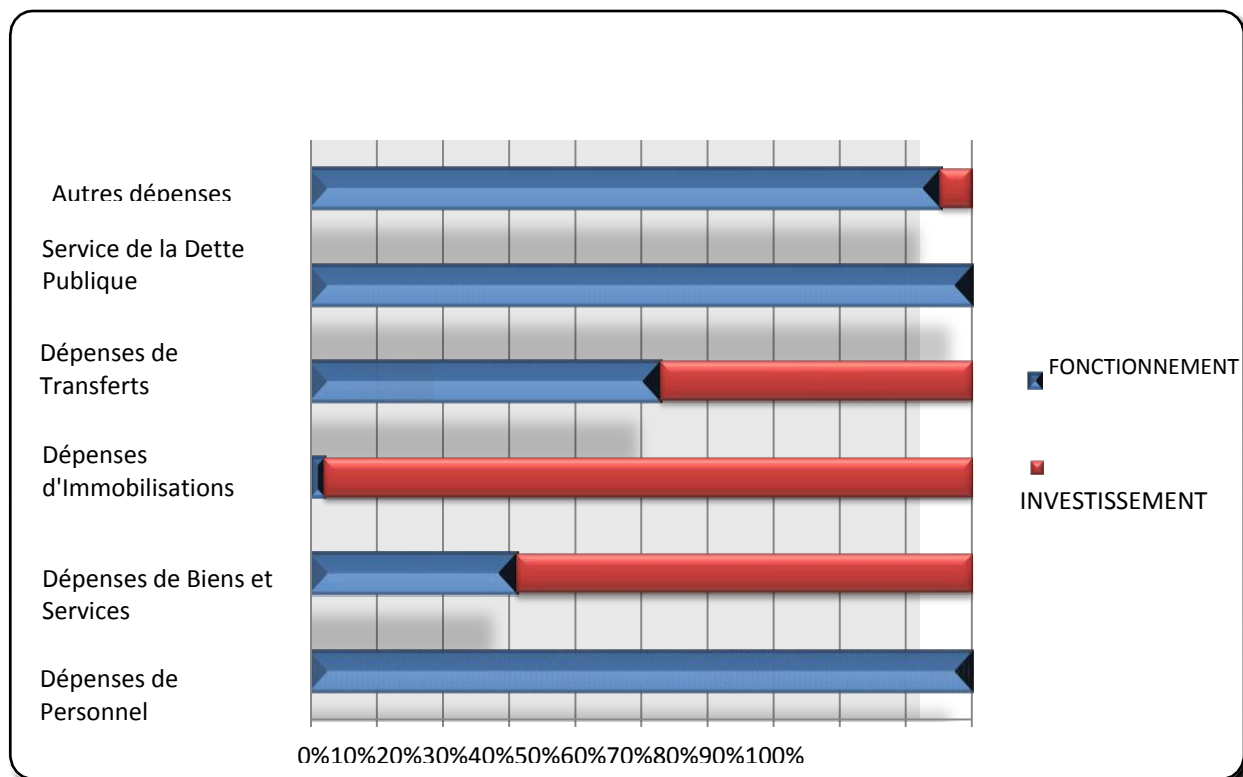
Il importe également d'analyser le poids des secteurs économique et social dans le budget. Le poids du secteur économique a diminué de 48 % à 43 % par rapport à l'année fiscale 2013-2014. Cette baisse contraste également avec l'objectif de relance économique poursuivi par le budget. Parallèlement, le poids du secteur social a augmenté de 24 % à 25 %. Si les investissements dans le secteur social demeurent très importants pour la population, leur financement pose un grand défi au Trésor public. Les projets sociaux ont été financés en grande partie par la dette, notamment celle du PetroCaribe envers le Venezuela, ce qui peut expliquer la hausse de 31 % de la dette au cours de la dernière année fiscale. La part investie dans le secteur social est supérieure à celle dans le secteur économique, rendant ainsi très vulnérable la soutenabilité de la dette.

Figure 17: Evolution de la dette entre 2009 et 2015



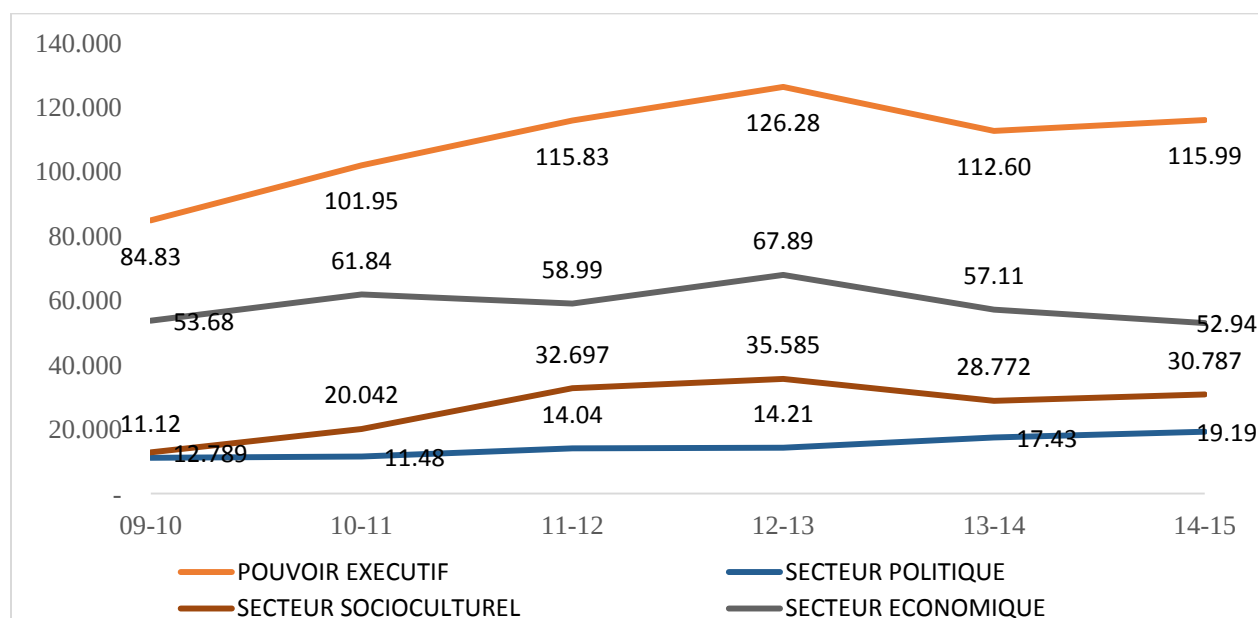
Source : BRH/MEF

Figure 18: Crédits budgétaires 2014-2015 par titre



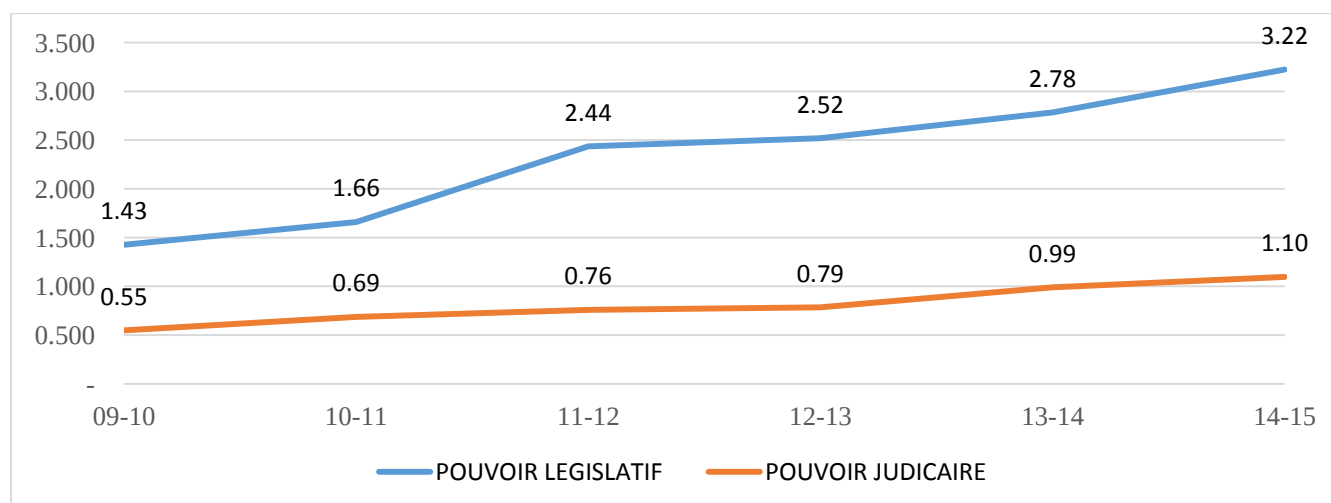
Source: Budgets du MEF

Figure 19: Évolution des crédits budgétaires alloués aux entités formant l'Administration Centrale de l'Etat (09-15) (en milliards de gourdes)



Source: Budgets du MEF

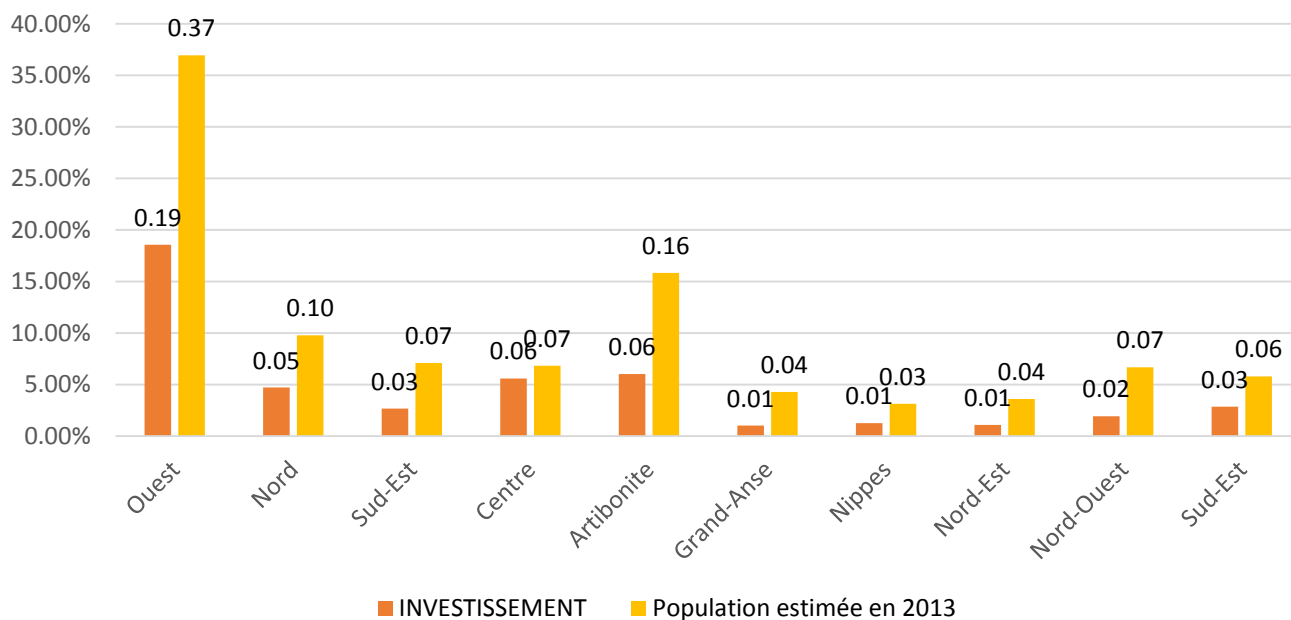
Figure 20: Évolution des crédits budgétaires alloués aux Pouvoirs Législatif et Judiciaire (09-15)



Source: Budgets du MEF

Le graphique suivant présente la répartition géographique du budget 2014-2015 et de la population, ce qui permet de calculer les dépenses publiques par habitant et par département. Cet indicateur montre que les habitants du département de l'Ouest sont les principaux bénéficiaires des dépenses budgétaires avec un montant de 16 267 gourdes par habitant contre 2 187 gourdes au département du Nord-Ouest. Le Nord-Est est à peine mieux garni avec 2 714 gourdes par habitant, assez proche du département de l'Artibonite (2 802 gourdes par habitant) et du Sud avec 2 974 gourdes par habitant. Les départements du Centre et de la Grand-Anse obtiennent respectivement 5 530 gourdes par habitant et 5 051 gourdes par habitant. Les autres départements reçoivent des dépenses allant de 3 164 gourdes pour les Nippes en passant par le Sud-Est (3 696 gourdes par habitant) et le Nord qui obtient un montant de 3 699 gourdes par habitant. Il convient de rappeler également que 94 % des recettes de la Direction générale des impôts (DGI) sont collectées au département de l'Ouest, traduisant ainsi une certaine corrélation entre les dépenses par habitant et la contribution fiscale des citoyens. On ne peut toutefois établir le sens de la causalité, c'est-à-dire déterminer si c'est le faible investissement de l'État dans un département qui conduit à un faible niveau de recette où s'il s'agit plutôt de l'effet inverse. Le département de l'Ouest abrite également 37 % de la population. On y trouve les plus grandes entreprises privées et l'ensemble des institutions publiques.

Figure 21: Répartition géographique des crédits d'investissement et de la population estimée en 2013



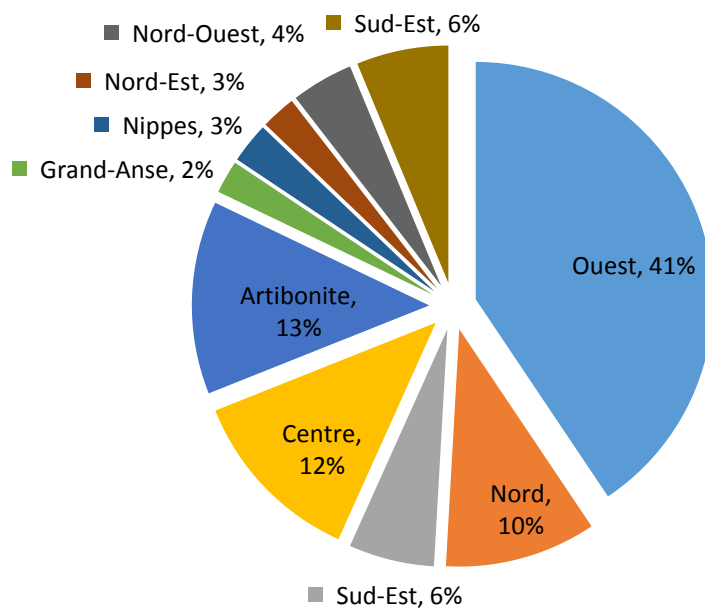
Source: Budgets du MEF, IHSI

Tableau 4: Répartition géographique des crédits budgétaires Exercice 2014-2015

Départements	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL		Population estimée en 2013	Dépenses Publiques per capita et départementales
OUEST	51,183,106,565.00	12,371,178,648.00	63,554,285,213.00		3,906,874.00	16,267.00
NORD	686,043,928.00	3,141,109,509.00	3,827,153,436.00		1,034,651.00	3,699.00
SUD	458,252,793.00	1,776,139,191.00	2,234,391,984.00		751,349.00	2,974.00
CENTRE	271,626,928.00	3,729,326,792.00	4,000,953,720.00		723,487.00	5,530.00
ARTIBONITE	684,009,404.00	4,009,779,455.00	4,693,788,858.00		1,674,874.00	2,802.00
GRAND-ANSE	1,606,425,808.00	687,000,000.00	2,293,425,808.00		454,031.00	5,051.00
NIPPES	207,543,872.00	843,147,500.00	1,050,691,372.00		332,089.00	3,164.00
NORD-EST	313,119,054.00	723,570,000.00	1,036,689,054.00		381,961.00	2,714.00
NORD-OUEST	259,444,547.00	1,286,003,841.00	1,545,448,388.00		706,591.00	2,187.00
SUD-EST	357,025,452.00	1,909,537,173.00	2,266,562,625.00		613,323.00	3,696.00
NATIONAL	56,026,598,351.00	66,623,084,995.00	122,649,683,345.00		10,579,230.00	11,593.00

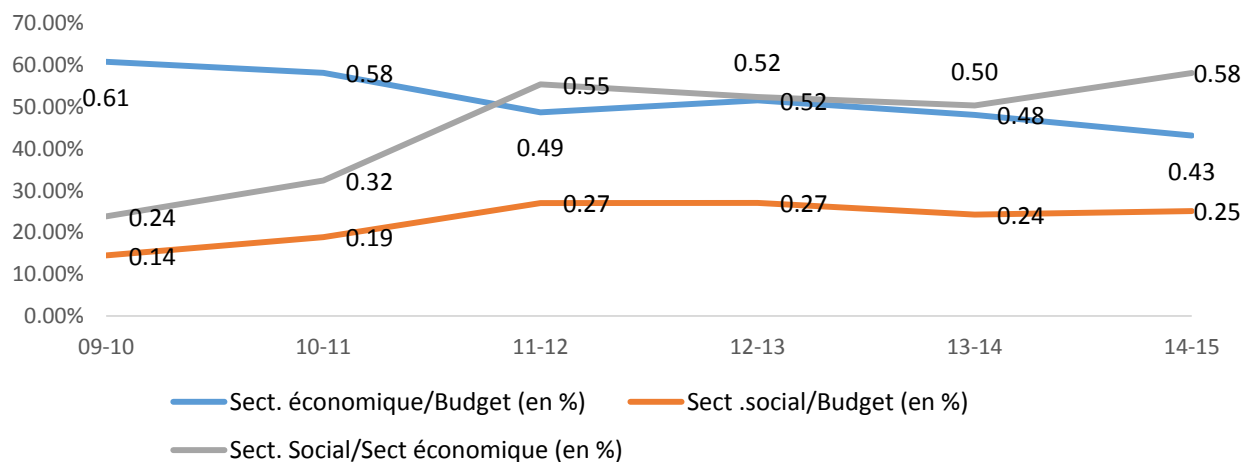
Source: Budgets du MEF

Figure 22: Répartition géographique du budget d'Investissement 14-15



Source: Budgets du MEF

Figure 23:Évolution des poids (en %) des secteurs économique et social dans le budget



Source: Budgets du MEF

Tableau 5:Évolution des poids (en %) des secteurs économique et social dans le budget

Année	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Budget total (en milliards de gourdes)	88,247	106,277	121,001	131,543	118,681	122,649
Sect. économique/Budget (en %)	60.83%	58.19%	48.75%	51.61%	48.12%	43.16%
Sect .social/Budget (en %)	14.49%	18.86%	27.02%	27.05%	24.24%	25.10%
Sect. Social/Sect économique (en %)	23.82%	32.41%	55.42%	52.42%	50.38%	58.16%

Source: Budgets MEF

Chapitre III.- Les deux Budgets Rectificatifs de l'exercice 2014-2015

L'exercice 2014-2015 a connu l'adoption de deux budgets rectificatifs, ce qui est plutôt rare. Un premier en mars, et un second en septembre 2015.

III.A.- Budget Rectificatif I

Moins de deux mois après sa prise de fonction, le nouveau gouvernement adopte le 18 mars 2015 un budget rectificatif d'une enveloppe totale de 109,7 milliards, alors que le budget initial totalisait 122,6 milliards de gourdes, soit une réduction de 10,5 %.

Les principaux phénomènes ayant entraîné cet ajustement à la baisse des crédits initialement projetés sont déclinés ci-dessous :

- La chute des prix des produits pétroliers dont le prix du baril est passé en moyenne de 79,48 à 61,56 dollars de 2014 à 2015. Il en résulte une baisse des ressources fiscales due notamment à la diminution des revenus provenant de l'Accord de PetroCaribe ;
- L'appui budgétaire initialement escompté inférieur aux attentes du Gouvernement;
- L'aide publique au développement, qui a connu une importante baisse. Les flux de l'aide externe vers Haïti ont déchu de 562 à 482 millions de dollars de 2014 à 2015 ;
- Les fuites massives de capitaux qui ont miné le comportement stable du taux de change et menacé ainsi la stabilité des prix.
- Le recours modéré à l'émission des Bons du Trésor (1,5 milliard de gourdes dans le budget rectificatif contre 5,46 milliards de gourdes dans le budget initial).
- En outre, la dépréciation de la gourde qui s'échangeait à 47,1789 pour un dollar au mois de mars ainsi que la tendance à la hausse du taux d'inflation atteignant 6,4% à la fin du mois de mars semblent guider cette décision de rectification du budget.

III.A.1.- Les grandes orientations des dépenses

Les crédits prévus pour des dépenses courantes, constituées notamment des salaires, ont été réduits de seulement 2 %, alors que celles relatives au capital ont diminué de 20 %. Ce budget révisé s'accompagne de deux instruments visant à assurer la stabilité et la transition politique :

- Un programme d'intervention d'urgence, intitulé Programme à haute intensité de main-d'œuvre et d'habilitation économique (PHIMHE) visant à créer un climat d'apaisement social ;
- Un pacte pour l'emploi et la croissance économique pour relancer le tissu productif local, à travers une action qui s'inscrit dans la durée. L'accent y est mis sur les filières porteuses de croissance dans les secteurs à fort potentiel de production, sur la promotion et le développement des petites et moyennes entreprises, notamment celles appartenant au secteur agricole (PME).

Une dizaine de mesures portant sur ces deux thèmes et des activités électorales ont permis de dégager plus d'un milliard de gourdes d'économie sur les dépenses de fonctionnement. Par contre, les dépenses d'investissement, visant prioritairement à financer les projets pouvant être achevés au cours de l'exercice fiscal, ont connu une baisse d'environ 12 milliards de gourdes.

III.A.2.- Les grandes orientations du budget révisé

De nouvelles priorités sont établies dans ce budget rectificatif :

1. La promotion de la croissance et de l'emploi par l'adoption du document intitulé, Pacte pour l'emploi et la croissance économique inclusive (PECEI).

Ce pacte, s'étalant de 2014 à 2017, vise à adresser le manque de cohérence entre les politiques macroéconomiques et les politiques sectorielles ainsi que la faible articulation des actions conduites par le secteur privé avec les politiques publiques résultant d'un manque de concertation. Ils se définissent ainsi comme des « *actions concertées et validées au service d'une politique économique rationnelle, efficace, partagée par l'ensemble des parties concernées* » et se résument en quatre grands programmes :

- Programme spécial pour une stabilité socio-économique rapide qui passe par la consolidation et la rationalisation budgétaire, la stabilisation socio-économique et l'initiative des « emplois-jeunes ».

- Programme d'élargissement de la base des PME dans l'économie nationale qui se concentre sur l'élargissement de la base des PME dans l'économie nationale.
- Programme de développement des facteurs économiques stratégiques
- Programme d'amélioration de la gestion frontalière

2. Le renforcement des travaux à haute intensité de main d'œuvre et à impacts durables;

- La promotion du développement des PME (350 millions de gourdes sur Trésor public);
- Le renforcement de la structure des entités électorales par:
 - l'augmentation du financement des activités électorales (+ 100 millions pour un total de 300 millions de gourdes) ;
 - l'augmentation du financement des Partis Politiques (+ 150 millions pour un total de 500 millions de gourdes) ;
- La modification des tarifs de certains produits pour encourager prioritairement la production nationale;
- La finalisation d'un ensemble de projets ayant atteint une phase avancée;
- Le renforcement des structures de la PNH (+300 millions de gourdes) ;
- La prise en compte de nouveaux engagements de l'État auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux :
 - Gouvernement américain/USAID/NRECA (47 millions de gourdes);
- Banque interaméricaine de développement (BID)/Gouvernement américain/Contribution au fonctionnement du Parc de Caracol (47 millions de gourdes).
- L'implémentation d'une politique de stage pour des jeunes universitaires (10 millions de gourdes) ;

- La modernisation du secteur du transport (45 millions) ;

3. Mesures relatives à l'amélioration de la gestion des finances publiques

- Recherche d'une meilleure efficacité des dépenses publiques ; (Réduction des dépenses de fonctionnement jugées non essentielles);
- Paiement direct des bénéficiaires finaux;
- Poursuite des travaux relatifs à la mise en place du CUT ;
- Non recours à la création monétaire pour financer le budget.

4. Les nouvelles mesures fiscales et douanières

Le budget rectificatif 2014-2015 introduit de nouvelles mesures fiscales et douanières. Environ une vingtaine de produits, particulièrement les produits alcoolisés et les jeux de hasard, ont vu leurs droits de douane subir des modifications à la hausse.

Par exemple, le taux proposé pour la farine de froment est de 15 contrairement au 3,5 qui était appliqué au budget précédent. Les taux pour la semoule, le gruau, le maïs moulu sont chacun modifiés de 3,5 à 20. L'un des taux pour lequel une plus grande modification a été proposée est celui relatif au Rhum et autres eaux de vie passant de 15 à 40. Les taux appliqués pour les pâtes alimentaires, les liqueurs, les eaux de vie, de vin ou de marque de raisin et les whiskies passent de 15 à 25.

Des droits fixes allant jusqu'à 6 millions de gourdes et des droits variables de 5 % à 15 % ont été institués pour la commercialisation des jeux de hasard. L'exécution de la loterie opérationnelle par exemple nécessitait un droit d'exploitation de 6 millions de gourdes en plus de droits d'exploitation fixés à 10 %. Les tarifs proposés pour les droits de concession des casinos, la machine à sous, les jeux en ligne variaient entre 4 millions et 6 millions de gourdes.

Les maisons d'assemblage d'appareils de jeux de hasard devraient verser 6 millions de gourdes et 5000 gourdes par mois respectivement pour des droits d'autorisation et d'exploitation. Pour importer des machines de jeux à vocation locative, une entreprise devrait verser à l'Etat 6 millions de gourdes et 5000 gourdes par mois pour les droits précédents.

Une taxe de 10 %, dite Taxe pour la Protection de l'Environnement (TPE) a aussi été institué, sur la valeur CIF à l'importation des pneus usagés, des batteries usagées, des articles de friperie usagés. Cette taxe ayant pour objectif de sauvegarder l'environnement a été de 25 % sur les véhicules de tourisme de plus de sept (7) ans, les véhicules utilitaires de plus de sept (7) ans, les véhicules de transport de passagers de plus de sept (7) ans, les camions de transport de marchandises de plus de cinq (5) tonnes de charge utile dont l'âge est supérieur à douze (12) ans.

Un droit de cinq mille (5000) gourdes pour les camions et de six mille (6000) gourdes pour les *trailers* est à percevoir par l'Administration Générale des Douanes (AGD) pour tout véhicule de transport des marchandises immatriculé à l'étranger et entrant sur le territoire national par la frontière terrestre. Cette mesure ambitionne un impact de 8,9 millions de gourdes.

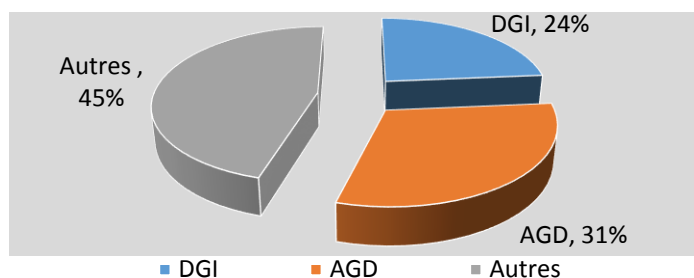
Certains produits importés, offerts par des producteurs locaux, doivent également faire l'objet d'actualisation de tarifs douaniers afin d'améliorer les revenus des producteurs tout en générant des avantages comparatifs et des gains sur les termes de l'échange.

Les contrats de loyer passés entre l'État avec des tiers, les entreprises commerciales, industrielles ou artisanales, les organisations non gouvernementales d'aide au développement, les institutions religieuses et autres personnes morales avec des tiers doivent être l'objet d'un acompte de dix pour cent (10 %).

D'autre part, sont exonérés de droits de douane, les camions de transport de marchandises neufs de plus de deux (2) tonnes, les autobus de plus de 16 places; les véhicules achetés par les institutions publiques.

III.A.3.- Les voies et moyens du budget rectificatif

Figure 24:Part relative des sources de financement du budget rectificatif



Source: Budgets du MEF

Les principales sources des recettes totales prévues à 109,7 milliards de gourdes – constituées des recettes courantes, des dons, des prêts et financement - proviennent plus des autres ressources que celles à collecter au niveau interne. 23,64 %, soit 25,9 milliards de gourdes des crédits, proviendront de la Direction générale des impôts (DGI) ; 30,75 %, soit 33,7 milliards de gourdes de l'Administration générale des douanes (AGD) alors que les autres ressources s'élèvent à 50 milliards de gourdes, soit 45,6 % de l'enveloppe budgétaire. Cette dernière rubrique est principalement composée des dons (31,2 milliards), des emprunts (17,65 milliards) et des recettes non fiscales (1,13 milliard). 51,3% des crédits budgétaires, soit 56,288 milliards de gourdes sont alloués aux dépenses de fonctionnement alors que les dépenses de programmes et projets absorbent 48,7 %, soit 53,448 milliards de gourdes du budget rectificatif.

III.A.4.- Les principaux changements en termes relatifs sur les crédits administratifs

Réduction de 43,2 % à 37,6 % pour le secteur économique

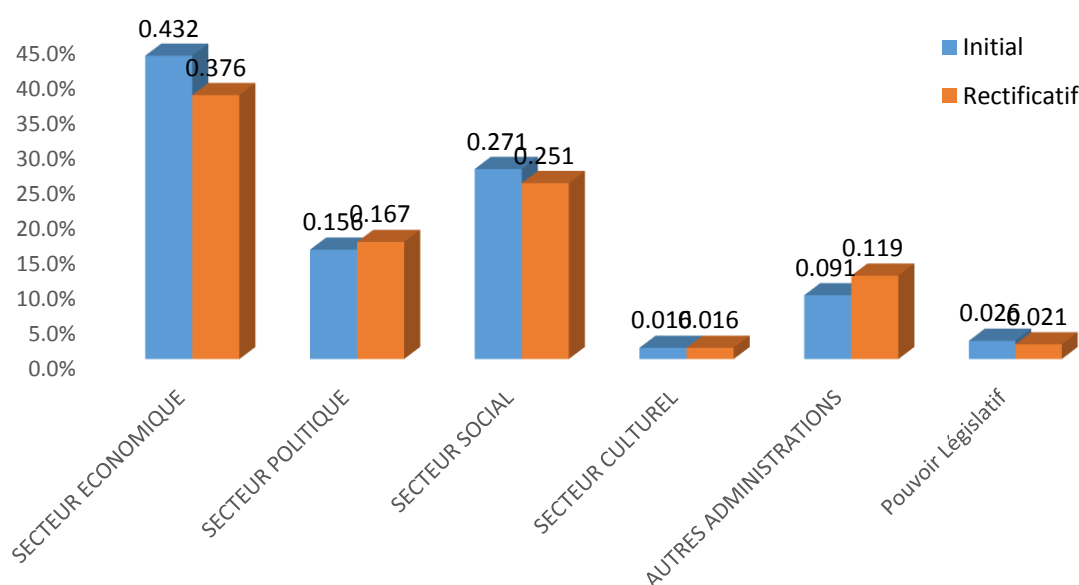
De cette rectification du budget national, il ressort que le secteur économique en pâtit avec la plus grande acuité, puisque relativement, la part du budget allouée à ce secteur a diminué de 43,2% à 37,6%. Dans le budget initial, 52,938 milliards de gourdes ont été alloués au secteur économique contre 41,298 milliards dans le budget rectifié. Hormis le ministère de l'Économie et des Finances (MEF) dont la part au budget total a légèrement augmenté en passant de 5,3% à 5,7%, les autres entités économiques de l'État ont subi des révisions à la baisse des parts qui leur sont allouées. Il faut souligner tout de même que le montant global des dotations du MEF n'a pas été revu à la hausse ; 6,546 milliards contre 6,296 milliards de gourdes de l'initial au rectificatif.

Le montant affecté au ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) est passé de 9,48 milliards à 7 milliards de gourdes, soit de 7,7% à 6,4% de l'enveloppe budgétaire totale. Même si l'agriculture était au cœur des priorités affichées pour cet exercice fiscal, le ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), avec une enveloppe de 7,492 milliards de gourdes initialement contre 6,568 milliards dans le budget rectifié, a subi une légère réduction de sa fraction au budget total de 6,1 % à 6%.

Le ministère des Travaux Publics, Transports et Communication (MTPTC), détenteur de la part du lion, respectivement 25,930 milliards et 18,815 milliards de gourdes entre initial et rectifié, a vu la part de son allocation relative au budget total considérablement réduite, soit 21,1% et 17,1% des deux enveloppes

budgétaires de ces deux collectifs budgétaires. Le montant du ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI), qui recevait déjà une maigre part des crédits de l'exercice antérieur (1,304 milliards de gourdes) a été encore révisé à la baisse dans le rectificatif (1,017 milliards de gourdes), soit une réduction relativement au budget national de 1,1% à 0,9%.

Figure 25: Variation en pourcentage des parts budgétaires allouées aux différents secteurs entre les budgets initial et rectificatif 1



Source: Budgets du MEF

La part budgétaire allouée au Secteur Politique augmente de 15,6% à 16,7%.

Sauf pour le ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT) avec une baisse de sa part budgétaire de 2,8% à 2,2%, les autres entités politiques ont enregistré soit une augmentation ou le statu quo par rapport aux crédits qui leur sont accordés. Le ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) a vu son pourcentage augmenter de 8% à 9,2% avec des enveloppes respectives de 9,772 milliards et 10,097 milliards de gourdes ; le ministère des Affaires Étrangères (MAE), alimenté avec les mêmes montants absolus de 2,267 milliards pour les deux budgets, détenait respectivement 1,8% et 2,1% des crédits des budgets initial et rectificatif. La Primature a bénéficié d'une légère augmentation de sa part au budget national, passant de 1,7% à 1,8% pendant qu'il est maintenu les mêmes coefficients pour le

ministère des Haïtiens vivant à l'étranger (MHAVE) (0,1%), pour la Présidence (1,1%) et pour le ministère de la Défense (MD) (0,2%).

L'enveloppe allouée au Secteur social a augmenté de 25,1 % à 27,1 %

Hormis le ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique (MJSAC) dont le poids relatif au budget a diminué, soit de 0,7% à 0,5%, toutes les autres entités de ce secteur ont reçu des crédits relativement plus importants entre les budgets initial et rectificatif de mars 2015. Cette réduction budgétaire du MJSAC, d'ailleurs peu considérable, n'affecte en rien le secteur puisque le poids de cette entité est faible comparativement aux autres. Le grand ministère du secteur social - le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) – avec des allocations respectives de 20,377 milliards de gourdes et 20,199 milliards de gourdes, a enregistré une hausse de sa part au budget total de 16,6% à 18,4%.

Le ministère des Affaires Sociales (MAS) a enregistré une légère augmentation de 2.9% à 3%, avec des montants respectifs de 3.321 milliards et 3.613 milliards de gourdes. Les enveloppes du ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), passant de 5,517 milliards et 5,738 milliards de gourdes, ont représenté respectivement 4,7% et 5% des crédits des deux budgets respectifs. Les crédits consacrés au ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme (MCFDF) ont été également revus à la hausse, mais de seulement 0,1%.

Réduction absolue de 1,953 milliards à 1,776 milliards de gourdes, mais aucun changement relatif pour le secteur culturel.

Le secteur culturel, qui absorbe seulement 1,6% de l'enveloppe budgétaire, n'a connu aucune variation relative. Aucun changement dans les coefficients budgétaires n'a été opéré au sein même des entités composant ce secteur, le ministère de la Culture, le seul du secteur avec un montant à 9 chiffres (1,473 milliards pour l'initial contre 1,354 milliards dans le rectifié), absorbe encore 1,2% de l'enveloppe globale. Le ministère des Cultes, avec des montants respectifs de 146,701 millions et 133,339 millions de gourdes garde son poids relatif de 0,1% au budget national. Le ministère de la Communication, 267, 528 millions de gourdes contre 288,528 millions de gourdes dans les deux budgets respectifs, est encore représenté avec le pourcentage de 0,3% relativement au budget global.

Par ailleurs, la part destinée aux autres Administrations publiques a augmenté de 9,1 % à 11,9 %. Les montants consignés dans les deux budgets étant respectivement de 6,056 milliards à 6,718 milliards de gourdes.

La part du budget allouée au Pouvoir législatif a été réduite de 2,6% à 2,1%. Celle du Sénat a été modifiée de 1,2% à 1,1% et celle de la Chambre des Députés de 1,4% à 1%. Le Conseil électoral y absorbe pour sa part respectivement 317,913 millions et 309,524 millions de gourdes.

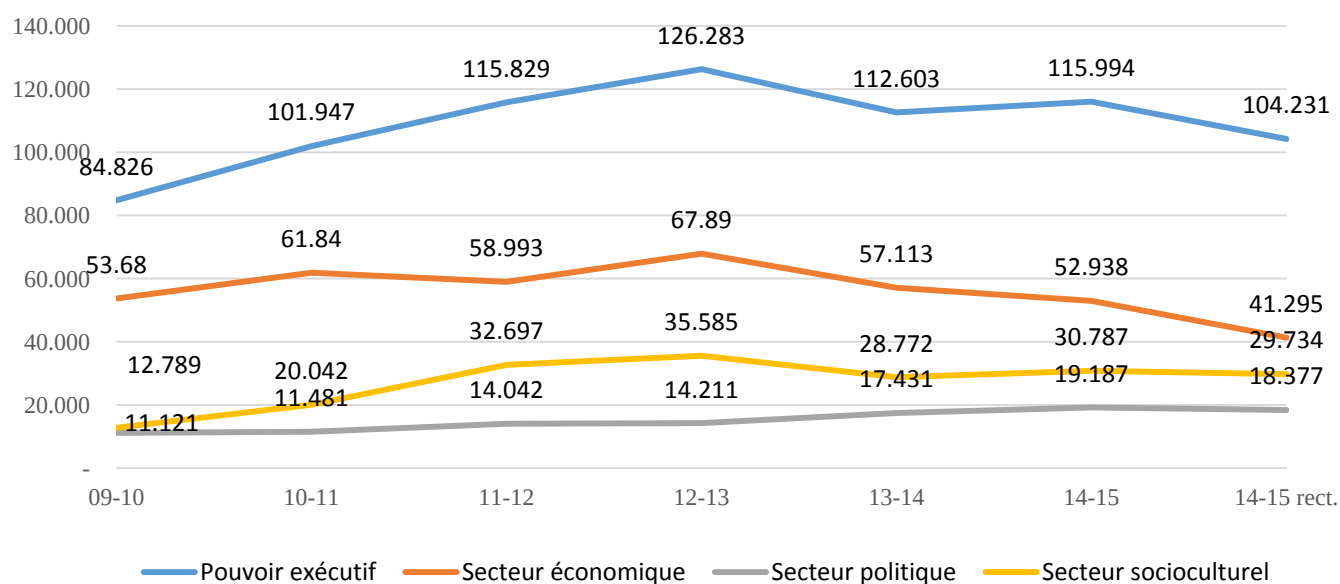
Tableau 6: Évolution des crédits budgétaires pour les exercices allant de 2009-10 à 2014-2015 (budget rectificatif, en milliards de gourdes)

Année	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15	14-15 rect.	Var (en) vs 14	Var (en) vs 15
Budget total	88.247	106.277	121.001	131.543	118.681	122.649	109.736	-7,54%	-10,53%
Pouvoir exécutif	84.826	101.947	115.829	126.283	112.603	115.994	104.231	-7,43%	-10,14%
Secteur économique	53.680	61.840	58.993	67.890	57.113	52.938	41.295		-21,99%
MPCE	21.695	18.520	18.824	20.330	12.695	9.484	7.001	-44,85%	-26,18%
MEF	5.274	4.340	5.707	9.317	11.043	6.546	6.296	-42,99%	-3,82%
MARDDR	5.787	7.457	6.759	9.927	6.921	7.493	6.568	-5,10%	-12,33%
MTPTC	19.829	30.725	24.870	26.010	21.747	25.931	18.815	-13,48%	-27,44%
MCI	0.178	0.243	0.564	1.026	1.992	1.305	1.017	-48,95%	-22,01%
MDE	0.721	0.380	2.047	0.924	1.101	1.206	1.059	-3,81%	-12,12%
MT	0.195	0.174	0.222	0.356	1.614	0.974	0.539	-66,60%	-44,66%
Secteur politique	11.121	11.481	14.042	14.211	17.431	19.187	18.377	5,43%	-4,22%
Min Justice	6.873	6.700	6.935	7.576	9.388	9.773	10.097	7,55%	3,33%
MHAVE	0.053	0.118	0.076	0.092	0.080	0.131	0.101	26,25%	-22,90%
MAE	1.225	1.422	1.899	1.977	2.073	2.267	2.267	9,36%	0,00%
PRESIDENCE	0.647	0.729	0.829	0.932	1.149	1.303	1.260	9,66%	-3,30%
BPM	0.589	0.694	0.829	1.202	1.930	2.026	2.012	4,25%	-0,69%
MICT	1.735	1.818	3.474	2.252	2.571	3.440	2.429	-5,52%	-29,39%
MDD				0.180	0.240	0.244	0.209	-12,92%	-14,34%
Secteur socioculturel	12.789	20.042	32.697	35.585	28.772	30.787	29.734	3,34%	-3,42%
MENFP	7.392	11.168	19.381	19.334	16.244	20.377	20,199	24,35%	-0,87%
MAST	0.469	0.554	0.649	1.977	3.200	3.613	3,321	3,78%	-8,08%

MSP	3.680	6.210	8.648	12.071	6.965	5.738	5,517	-20,79%	-3,85%
MCFDF	0.116	0.184	1.682	0.202	0.158	0.172	0,168	6,33%	-2,33%
MJSAC	0.403	0.464	0.943	0.771	0.645	0.885	0,527	-18,29%	-40,45%
Min Cultes	0.910	0.102	0.960	0.109	0.125	0.146	0,133	6,40%	-8,90%
MIN CC	0.639	1.360	1.299	0.857	1.107	1.473	1,354	22,31%	-8,08%
MIN C				0.265	0.328	0.333	0,288	-12,20%	-13,51%
Autres ADM	7.236	8.585	10.096	8.597	9.286	11.127	13.045	40,48%	115,41%
Pouvoir législatif	1.427	1.660	2.435	2.519	2.784	3.224	2.302	-17,31%	-28,60%
Sénat	0.6700	0.7110	0.9960	1.0590	1.0590	1.5070	1.2160	14,83%	-19,31%
CH. Députés	0.7570	0.9490	1.4390	1.4600	1.7250	1.7160	1.0860	-37,04%	-36,71%
Pouvoir judiciaire	0.549	0.686	0.759	0.785	0.990	1.096	0.974	-1,62%	-11,13%
Organismes ind	1.444	1.983	1.978	1.956	2.303	2.334	2.227	-3,30%	-4,58%
Dette	1.427	2.180	4.290	3.238	3.878	5.071	6.326	63,13%	24,75%

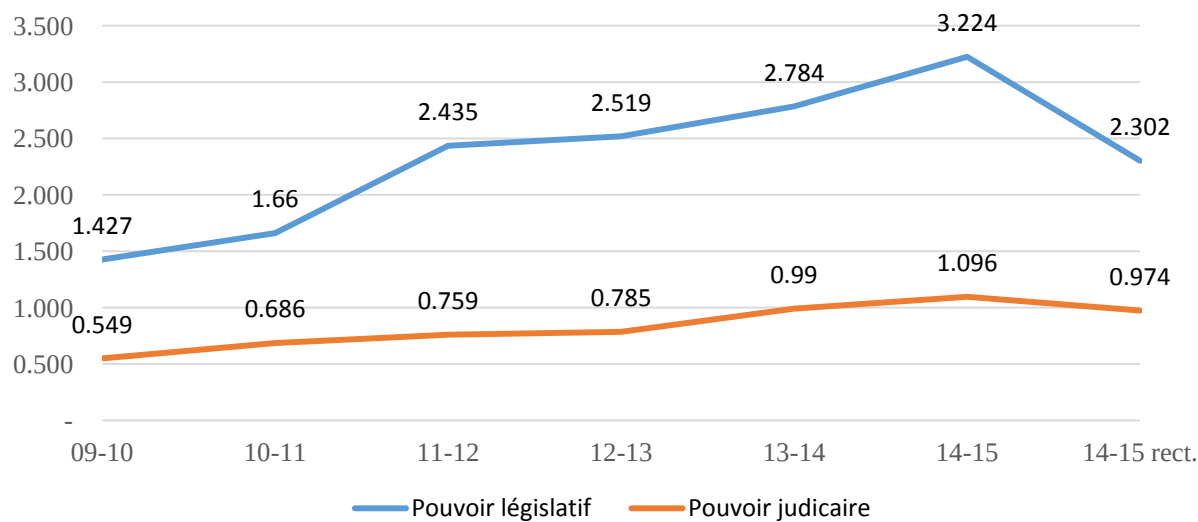
Source: Budgets du MEF

Figure 26: Évolution des crédits budgétaires alloués au Pouvoir Exécutif (09- Rect mars 15)



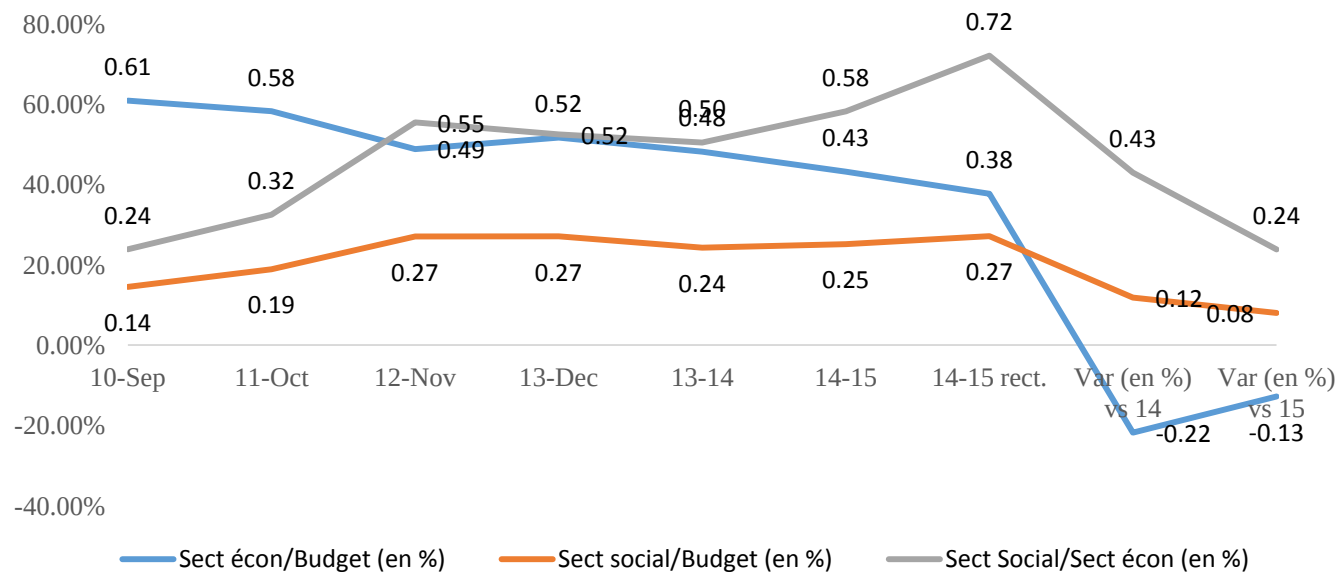
Source: Budgets du MEF

Figure 27:Évolution des crédits budgétaires alloués aux Pouvoirs Législatif et Judiciaire (Rect mars 15)



Source: Budgets du MEF

Figure 28:Évolution des poids (en %) des secteurs économique et social dans le budget (09- Rect mars 15)



Source: Budgets du MEF

Tableau 7:Évolution des poids (en %) des secteurs économique et social dans le budget (en milliards de gourdes)

Année	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15	14-15 rect.	Var (en) vs 14	Var (en) vs 15
Budget total (en milliards de Gdes)	88,247	106,277	121,001	131,543	118,681	122,649	109,736	-7,54%	-10,53%
Sect écon/Budget (en %)	60,83	58,19	48,75	51,61	48,12	43,16	37,63	-21,80%	-12,81%
Sect social/Budget (en %)	14,49%	18,86	27,02	27,05	24,24	25,1	27,1	11,80%	7,97%
Sect Social/Sect écon (en %)	23,82%	32,41%	55,42%	52,42%	50,38%	58,16%	72%	42,91%	23,80%

Source: Budgets du MEF

III.B.- Budget Rectificatif II

Un décret publié le 22 septembre 2015, une semaine avant la fin de l'exercice fiscal 2014-2015, a apporté, encore une fois, des modifications au budget rectificatif du mois de mars 2015. Le gouvernement justifie sa décision par la « nécessité de modifier la répartition des crédits budgétaires de certaines entités administratives de façon à anticiper les dépassements par rapport au budget rectificatif 2014-2015 et à faciliter la mise en œuvre des mesures liées à la situation socioéconomique du pays». L'opportunité de cette dernière rectification est plus difficile à cerner à quelques jours du début de la nouvelle année fiscale.

L'enveloppe budgétaire globale a connu une baisse de 1,631 milliard de gourdes, soit de 1 %, en passant à 108,11 milliards de gourdes. Les recettes totales ont diminué de 4 % pour se fixer à 58,44 milliards de gourdes. Cette baisse des recettes est consécutive à des diminutions des impôts tant directs de 14,847 milliards de gourdes (-6 %) qu'indirects de 41 074 milliards de gourdes (-4 %).

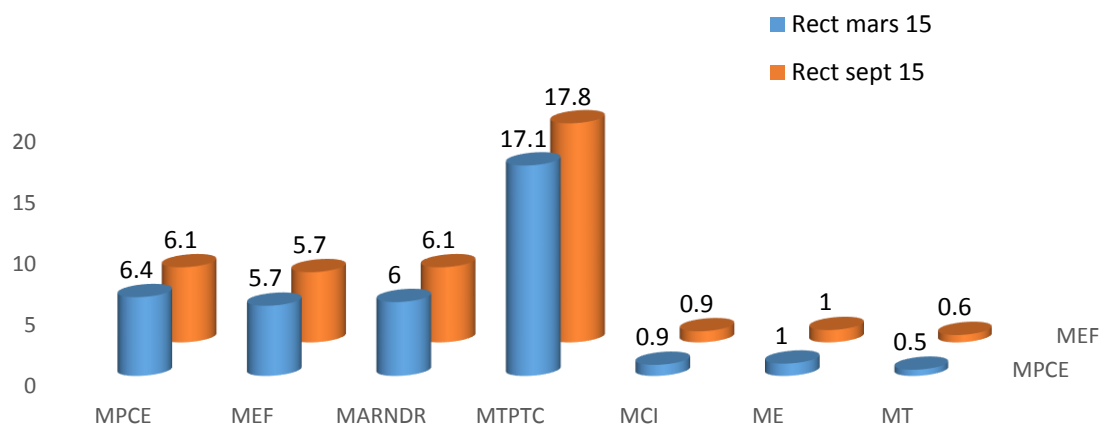
Les dépenses, de leur côté, ont diminué de 1 %. Cependant, les dépenses courantes, comme celles de fonctionnement, ont augmenté de 2 % par rapport au budget rectificatif de mars 2015. La dette externe a connu une hausse vertigineuse de 72 % couplée à une baisse de 51 % de la dette interne. En conséquence, les dépenses d'investissements publics ont subi une baisse de 23 %, légèrement plus faible que l'apport du Trésor public qui a baissé de 30 %.

III.B.1.- Comparaison des crédits alloués par secteur entre les deux budgets rectificatifs

Le secteur économique a connu une légère modification à la hausse

Crédité de 41,321 milliards de gourdes en septembre 2015, le secteur économique détient pour ce deuxième rectificatif 38,2 % du budget national. Ceci constitue une légère appréciation puisque la part budgétaire allouée à ce secteur était de 37,6% dans le rectificatif de mars 2015. Cette légère augmentation est notamment due au budget du MTPTC qui passe de 18,815 milliards de gourdes à 19,236 milliards de gourdes, soit des poids relatifs de 17,1 % et 17,8% pour les deux rectificatifs. Le ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et le ministère du Tourisme et des Industries Créatives (MTIC) ont également enregistré de légères augmentations de seulement 0,1% de leurs poids budgétaires. Par ailleurs, le ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) et le ministère de l'Environnement (ME) gardent leurs coefficients respectifs de 0,9% et 0,5% au budget pendant que le ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) a connu une diminution de sa part au budget national de 0,3%.

Figure 29: Evolution comparée des poids relatifs des entités économiques dans les deux budgets rectificatifs.

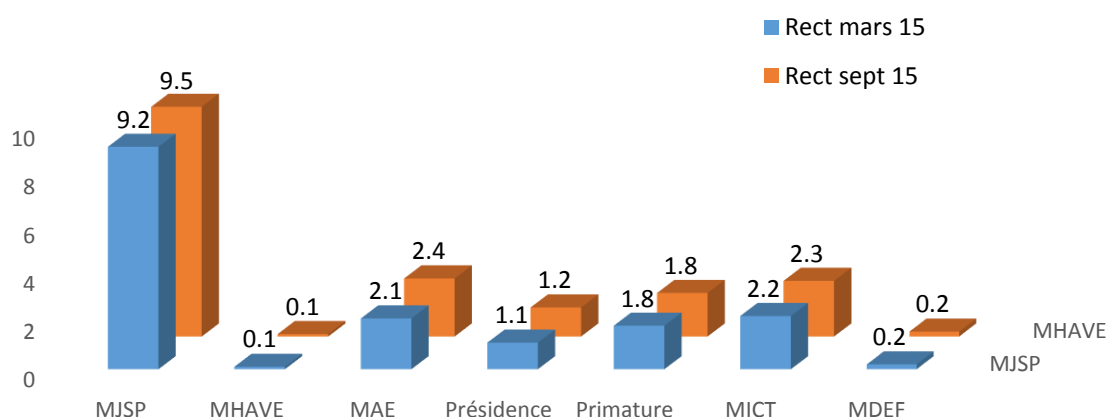


Source: Budgets du MEF

Le Secteur politique de 16,7 % au rectificatif de mars 2015 à 17,4 % en septembre 2015

Le secteur politique, représenté prioritairement par le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) (9,5 %), a vu ses crédits budgétaires, entre les deux rectificatifs, augmenter de 18,377 milliards à 18,837 milliards de gourdes. Le MJSP et le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) expliquent en grande partie l'augmentation de 0,7 % du poids du secteur politique dans ce nouveau budget. La Présidence et le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) ont aussi des augmentations de 1% alors que la Primature et le Ministère de la Défense Nationale (MDN) maintiennent leurs parts respectives de 1,8 % et 0,2 %.

Figure 30: Evolution comparée des poids relatifs des entités politiques dans les deux budgets rectificatifs.



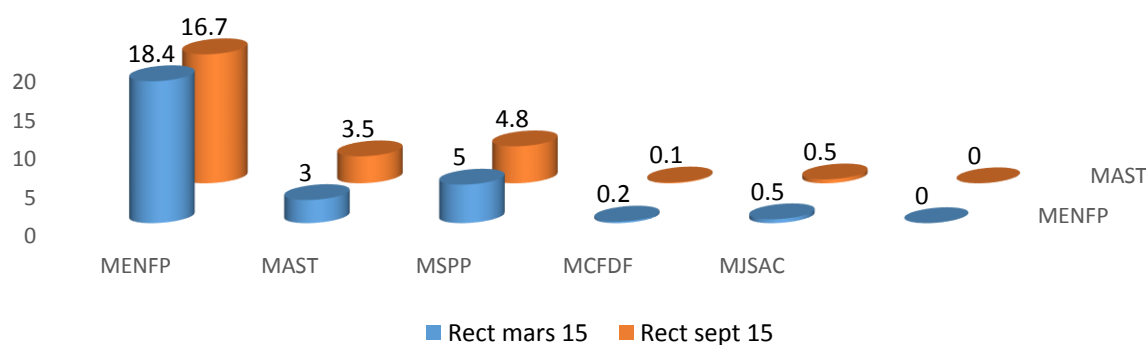
Source: Budgets du MEF

L'enveloppe allouée au Secteur social légèrement revue à la baisse : de 27,1 % à 25,6 %

De 18,4% à 16,7%, la plus importante entité du secteur social constitue le véritable responsable de cette baisse de la part relative du secteur social dans le budget total. 20,199 milliards de gourdes étaient consacrés à cette entité en mars 2015, alors que 18,054 lui sont alloués dans le budget rectificatif de septembre 2015. Le MSPP et le MCFDF ont aussi subi des réductions de leurs poids entre les deux rectificatifs, mais de seulement 0,2 % et 0,1% respectivement. Le ministère des Affaires Sociales et du

Travail (MAST), pour lequel le budget s'est apprécié, n'a pas pu compenser les diminutions des autres ministères puisque d'une part cette augmentation est relativement peu élevée ; et d'autre part, il ne constitue pas, au regard de son poids relatif, un ministère évoluant avec d'importants moyens dans le secteur. Le MJSAC, pour sa part, continue de recevoir à peine 0,5% du budget national.

Figure 31: Evolution comparée des poids relatifs des entités sociales dans les deux budgets rectificatifs.



Source: Budgets du MEF

Encore 1,6% des crédits alloués au secteur culturel

Crédité de 1,35 milliard de gourdes dans ce deuxième budget rectificatif, le secteur culturel n'a enregistré aucune modification de son poids budgétaire. Même au sein des entités composant ce secteur, les coefficients restent inchangés. Ces derniers sont respectivement de 0,1%, 1,2% et 0,3% respectivement pour les ministères des Cultes, de la Culture et de la Communication.

Les autres administrations, ont obtenu 12,1% des crédits dans ce deuxième budget rectificatif, soit donc une légère hausse de 0,2 % par rapport au premier rectificatif. Le pouvoir législatif en a reçu 2,33 milliards de gourdes, soit alors 2,2 % contre 2,1% en mars 2015.

Chapitre IV.- Les recours aux Fonds Pétro Caribe

En plus des modifications apportées à deux reprises au budget de la République, l'exercice fiscal 2014-2015 a enregistré également deux interventions au niveau du portefeuille des projets financées à travers le mécanisme de PetroCaribe. Il convient de rappeler que les apports du Fonds PetroCaribe ont représenté une part significative du financement du budget. Ils ont ainsi fourni 16,63% des ressources globales du budget initial et 57 % de la composante du Programme d'Investissement Public (PIP). Dans le budget rectificatif de mars 2015, ils ont pesé respectivement 9,47 % et 19,45%. Ce recours, de la part du gouvernement, à deux reprises au cours de l'exercice, aux ressources de PetroCaribe a été effectué soit pour effectuer des réaménagements budgétaires au bénéfice de certains projets, soit pour financer d'autres non prévus dans le budget, s'acquitter de certaines obligations ou encore dégager des crédits dont les affectations ne sont pas précisées.

Encadré 3: Le mécanisme de PetroCaribe en raccourci

L'accord de PétroCaribe permet au gouvernement haïtien, en fonction des prix du baril du pétrole sur le marché international, de transférer entre 40 à 70 % de la valeur FOB des cargaisons de pétrole achetées par les compagnies haïtiennes au gouvernement vénézuélien.

La portion restante, entre 30 à 60 %, doit être payée sur 25 ans avec 2 années de grâce et à un taux d'intérêt de 1%.

Ces facilités de paiement étalées dans le temps constituent donc une source de financement public non négligeable ou de montage de projets structurants, porteurs d'avenir et propres à servir d'éléments déclencheurs pour l'économie nationale.

Il faut se garder cependant d'oublier qu'il s'agit d'un prêt, d'un prêt bilatéral, obtenu à un taux préférentiel, et qui invite - ou plutôt devrait inviter - à la prudence quant à sa gestion.

IV.A.- La Résolution No. 1 du 15 avril 2015

La première résolution a été arrêtée le 15 avril 2015, soit un mois après l'entrée en vigueur du premier budget rectificatif de l'exercice. Par la Résolution No. 1, le Conseil des Ministres autorise le gouvernement à « faire des désaffectations au niveau de certaines résolutions » prises antérieurement et à

« effectuer des prélèvements complémentaires sur les Fonds de Petro Caribe pour financer certains projets ».

Les critères pour réaliser les désaffectations ne sont pas précisés. S'agit-il de soldes excédentaires de projets arrivés à terme ? Ou bien de projets interrompus en raison d'une faible capacité d'absorption ? Ces questions, pour pertinentes qu'elles soient, restent ouvertes.

IV.A.1.- Les motifs de la résolution

Les considérants mis de l'avant pour justifier l'adoption de cette résolution évoquent les « priorités » du Président de la République et du Gouvernement et étalent toute une liste de besoins ci-après énumérés :

- *"poursuivre les travaux d'exécution des projets en cours et de renforcer certaines institutions devant offrir de meilleurs services à la population ;*
- *aménager la circulation urbaine, interurbaine et d'améliorer le réseau de transport ;*
- *poursuivre l'exécution des projets d'infrastructure en cours visant à l'amélioration de la circulation des personnes et des biens sur tout le territoire ;*
- *renforcer les infrastructures de support à la croissance économique, au développement des activités commerciales et aux équipements des territoires ;*
- *promouvoir le développement territorial intégré de diverses régions du pays ;*
- *rendre plus accessible l'accès aux soins de santé ;*
- *poursuivre les travaux de reconstruction des bâtiments et des édifices publics pour le renforcement de la gouvernance du pays ;*
- *lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale."*

Il s'agit donc d'objectifs assez généraux. Et l'ensemble de ces justifications peuvent porter à considérer les Fonds PetroCaribe comme un petit budget dans le budget national.

IV.A.2.- Les opérations en présence

La Résolution du 15 avril 2015 procède d'un même coup à trois types d'opérations financières :

- Elle désaffecte un certain nombre de projets de ressources préalablement dédiées.
- Elle en crédite d'autres.
- Elle mobilise des ressources neuves.

La résolution planche sur une enveloppe globale de crédits s'élevant à Deux Cent Cinquante-Quatre Millions Deux Cents Cinquante-Quatre Mille Cinq Cents Soixante dollars américains (US 254.249.560) ainsi répartis :

- Les désaffectations totalisent le montant de Deux Cent Quarante-Quatre Millions Cent Trente Mille Cent Trente-Cinq Dollars américains et Quarante-Cinq Centimes (USD 244,130,135.45).
- Les nouveaux prélèvements effectués sur les fonds de PetroCaribe se chiffrent à la somme de Dix Millions Deux Quatre-Vingt-Treize Milles Quatre Cent Vingt-Quatre dollars américains et Cinquante-Cinq Centimes (US 10.293.424,55).

IV.A.3.- Projets désaffectés /crédités

La Résolution No 1 du 15 avril 2015 porte sur un ensemble de 171 projets.

De ce nombre, 107 projets se sont vus délester de leurs soldes disponibles :

Tableau 8: Liste des projets désaffectés de la résolution du 15 avril

Projets/Programmes/Sous-programme	Montants
Achat d'Engrais	92,017.23
Adoquinage des rues à Fort Liberté	537,500.00
Adoquinage des rues de Ouanaminthe	57,683.16
Alphabétisation	2,164,562.82
Amélioration de la route Ennery-Cap Haïtien	32,903.02
Amélioration de la sécurité routière	1,000,000.00
Aménagement Bassins Versants dans le Département de l'Ouest	836,376.59
Appui à la création et à la gestion des entreprises	179,357.73
Appui à la formalisation et capitalisation de 20000 microentreprises recensées sur l'ensemble du territoire	57,377.05
Appui à la Mécanisation Agricole	1,659,969.99
Appui à la RTNH	500,000.00
Appui à l'ULCBP	26,225.35

Appui au développement du secteur de l'énergie	64,101.11
Appui au fonctionnement de l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP)	8,000,000.00
Bâtiments Publics/Logements	20,000,000.00
Biennac-Rue Clerveaux	489,225.54
Bouche Twou / Réhabilitation urbaine à Port-au-Prince (Pétion-ville)	851,308.20
Construction Bigot-Carrefour Joffre / Gonaïves	7,097,713.96
Construction de 15 ponts dans le Nord-Ouest (axe Carrefour Joffre/ Port de Paix)	2,482,248.40
Construction de Bâtiments et de Logements publics	3,917,754.16
Construction de dépôts pouvant servir d'abri provisoire / Un dépôt par département	3,500,000.00
Construction de la route Miragoâne-Petit-Trou de Nippes (lot 1: Miragoâne-Petite Rivière de Nippes)	119,025.74
Construction de l'aéroport international de l'Ile a Vache	10,758.04
Construction de l'aéroport international des Cayes	757,551.36
Construction de silos de stockage pour sécurité alimentaire	2,261,118.96
Construction d'infrastructures Socio-communautaires au Warf de Jérémie à Cité Soleil (Marché Public, Ecole professionnelle et technique, Parking, Aménagement route de contournement du Marché, Aménagement paysager...)	9,322.03
Construction du barrage des trois (3) rivières (études)	1,000,000.00
Construction du Campus Universitaire du Sud	8,000,000.00
Construction du centre de formation professionnelle de Pignon	77,740.37
Construction du Local du Corps d'Intervention et de Maintien de l'Ordre (CIMO)	3,800,000.00
Construction du marché public de Fontamara	2,397,120.12
Construction du marché public de la ville de Jacmel	760,565.75
Construction du wharf de la ville de Jérémie	775,174.25
Construction d'un système de cabotage au niveau des presqu'Iles du sud, nord-ouest, nord et d'un système de ferry (manant / Port-au-Prince) (études)	1,000,000.00
Construction d'une centrale hydroélectrique dans les nippes (saut baril) (phase 1 études)	1,000,000.00
Construction et réhabilitation d'hôpitaux	1,795,812.40
Construction Gare routière du Sud à Gressier	500,000.00
Construction pont (60ml) sur la Rivière des Barres reliant Saint Louis du Nord et Anse à Foleur	995,309.30
Construction Pont Hyppolite (Pont à l'embouchure de la rivière du Haut du Cap)	544,911.83
Construction pont Roseaux (170ml)	381,049.57
Construction pont sur la Rivière du Haut du Cap	1,181,246.56
Construction pont sur la rivière Gauche sur la route Jacmel/La Vallée de Jacmel	115,988.26
Construction pont sur la rivière Marigot/Peredo	97,897.19
Construction pont Voldrogue (170 mi)	2,619,936.49
Construction Réseau Electrique Trou du Nord /Terrier Rouge / Fort Liberté et Centrale Elect. Carrefour Chevy	30,950.00
Construction route entrée Minoterie a la nouvelle zone industrielle Lafito (7kms a 4 votes)	20,566.87
Construction route Jacmel la Vallée de Jacmel (20kms)	16,295.87
Construction viaduc de Delmas-Nazon	4,296,506.02
Construction viaduc Marine Haïtienne	2,091,067.59

Construction wharf de Petit Goâve	876,490.17
Développement des Infrastructures de Ile-à-Vache	7,876,777.80
Développement Territorial	3,541,763.92
Dragage des exutoires et de la baie de Port au Prince	169,875.81
Drainage & protection de la ville de Ouanaminthe contre les crues de la Rivière Massacre	120,589.77
Ecole hôtelière & touristique	585,000.00
Entretien du Tronçon Pétion-Ville / Laboule 12	143,024.92
Finalisation de la Construction des CASC	325.87
Hébergement post tremblement de terre du 12 janvier 2010	5,000,000.00
Ila-a-vache	2,230,304.35
Infrastructures sportives	1,403,402.00
Lycée Alexandre Pétion	130,460.50
Lycée Toussaint Louverture	483,541.89
Mise en place au niveau des départements des shelters pour besoins d'intervention d'urgence	3,807,733.74
Mise en place de 9 centres de transit pour les enfants de rue	1,500,000.00
Mise en place de laboratoires scolaires expérimentaux	1,000,000.00
Mise en place des structures de gestion et d'opération dans le domaine de la loterie & des jeux de hasard	328.64
Motocyclettes pour la DCPR	41,500.00
Par industriel Morne à Cabrit	2,000,000.00
Plans Spéciaux de Développement Territorial	8,900,000.00
Programme de stabilisation des prix	3,771,477.78
Programme e-gouvernance	1,000,000.00
Projet de construction et d'équipements de dortoirs et de résidences pour professeurs et extension du campus henry Christophe de l'université d'état d'Haïti a limonade	49,180.33
Projet de développement frontalier (3 régions)	2,000,000.00
Projet Soins de Santé pour les Policiers de la PNH selon accord entre le MPCE, la PNH et l'Hôpital Bernard Mevs	687,500.00
Protection contre incendie	791,350.00
Protection de l'Environnement	98,153.51
Protection des villes de la côte sud contre les risques d'inondation et des intempéries	1,500,000.00
Réaménagement de Carrefour Desruisseaux (financement partiel)	571,499.29
Réforme de la formation professionnelle	444,444.00
Réhabilitation de la piste d'atterrissage de Jérémie	3,000,000.00
Réhabilitation de la route Borgne-Petit Bourg de Borgne	366,800.48
Réhabilitation de la route Colladere Cerca Carvajal (13kms)	4,268,767.94
Réhabilitation de la route de Frères	3,195,633.90
Réhabilitation de la route Hasco/Boulevard la Saline/Base Navale Amiral Killick	132,427.06
Réhabilitation de l'HUEH	23,885.00
Réhabilitation des infrastructures de drainage de La Rouyonne/Léogâne	171,837.71
Réhabilitation des Routes et des Systèmes de drainage du Centre-Ville de Port-au-Prince (Phase I) (financement partiel)	10,000,000.00

Réhabilitation du système d'irrigation de la Plaine du Cul de Sac	171,837.71
Réhabilitation du Système d'irrigation de la Plaine du Cul du Sac	1,000,000.00
Réhabilitation du système d'irrigation de Latannerie (phase 1: étude) et opérationnalisation 2014	1,011,975.76
Réhabilitation du tronçon de route Carrefour 44/Cote de Fer	4,612,033.26
Réhabilitation du tronçon Fermathe-Frères via Soisson, Duplan, Girardeau, Meyotte et des Collectivités reliant la route principale à la rue Métellus, à Thomassin 25 et Fermathe 45, Meyotte à la Route de Frères	4,814,538.19
Réhabilitation et entretien de la route Baie de l'Acul/Barriere Battant/Milot (RN3) et Barriere Battant/Sans Souci (ville Milot)	1,844,894.10
Réhabilitation Rex (financement partiel)	5,000,000.00
Réhabilitation RN1: Carrefour Frecyneau (St-Marc)-Bigot (Gonaïves)	2,078,799.17
Réhabilitation Route du Canapé Vert	159,735.37
Réhabilitation route Laboule 12 / Kenscoff / Ouest	813,721.41
Réhabilitation route Petite Rivière de Nippes-Petit-Trou de Nippes	264,088.02
Réhabilitation Urbaine à Grande Rivière du Nord	7,042.10
Réhabilitation urbaine aux Cayes	635,562.16
Réhabilitation/Construction et Aménagement des places publiques (Phase I) (financement partiel)	3,085,072.65
Remise en état & construction des SAEP (nord, sud-est, nippes, artibonite, centre, sud, ouest, nord-est, nord-ouest, grande anse	57,364.69
Renforcement de l'Université d'Etat d'Haïti	925,980.23
Renforcement PNH	7,577,038.87
Rénovation & Réhabilitation des routes du village artistique des Noailles à Croix des Bouquets	245,078.87
Rénovation urbaine à Mirebalais & Lascahobas	269,948.55
Rénovation urbaine dans le Nord-Ouest (11.7kms) (Port de Paix & Mole St-Nicolas)	3,559,191.69
Rénovation urbaine de Hinche	2,464,728.54
Rénovation urbaine de Limbé (financement partiel)	1,762,524.61
Rénovation Urbaine de Port-de-Paix	2,169,746.40
Rénovation urbaine et Développement résidentiel Morne à Cabrit (financement partiel)	290,337.68
Rénovation urbaine Gonaïves (Phase 1) 14 Km	1,630,829.25
Rénovation Urbaine Jérémie	1,416,138.51
Rénovation urbaine Saint Marc	380,969.90
Réparation matériels et équipements lourds (mise en place de l'usine de concassage et d'asphalt plant)	28,688.52
Réparation port des Cayes	1,022,978.13
Restauration Palais Sans Souci	514,559.02
Route Cayes-Jérémie	672,500.00
Sous-programme de collecte des ordures	5,000,000.00
Sous-programme de conception et mise en œuvre de projets de développement territorial	10,814,604.98
Sous-programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	8,251,317.31
Sous-Programme de Réhabilitation et de Construction d'Infrastructures sanitaires	62,841.53
Sous-programme d'infrastructures sportives (sports pour changement)	304,550.72
Sous-projet de rénovation urbaine de la ville de Jacmel	6,259,917.13
Travaux additionnels sur Frecyneau/St Marc	375,185.41

Travaux Complémentaires à Mirebalais	487,499.75
Grand Total	244,130,135.50

Source: Résolution No. 1 du Conseil des Ministres du 15 avril 2015

64 projets ont bénéficié de nouveaux crédits:

Tableau 9: Liste projets crédités de la résolution du 15 avril

	Montants
Aménagement du Bord de Mer de la ville du Cap-Haitien	4,000,000.00
Appui à la Coopération Cubaine	3,070,000.00
Appui au fonctionnement de l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP)	3,000,000.00
Conception et mise en œuvre des projets de développement territorial	12,702,373.00
Construction de Médiathèques A Saint Louis Du Nord	702,128.00
Construction de 50 Serres dans 5 Départements (Nord. Nord-Ouest, Centre, Grand-Anse, Sud-Est)	1,500,000.00
Construction de Bâtiments et de Logements publics	12,000,000.00
Construction De Médiathèques A Jean Rabel	361,702.13
Construction De Médiathèques A Port De Paix	425,532.00
Construction de silos de stockage pour sécurité alimentaire	1,261,119.00
Construction de Structures d'Irrigation à Saut du Bari (Nippes), Marion (Sud-Est) et Trois-Rivières (Nord-Ouest) et Construction de Lacs	4,500,000.00
Construction d'Infrastructure Sociocommunautaire au Wharf de Jérémie à Cité Soleil	9,000,000.00
Construction du marché public de Fontamara	8,222,000.00
Construction et réhabilitation d'hôpitaux (HUEH, St Michel de Jacmel, Simbi Continental de Martissant, Hôpital Sans Fil, Centre de Trauma, Hôpital de Bon Repos, Immaculée Conception à Port de Paix ...)	16,330,796.00
Construction Gare Routière et Marché Public A Miragoane (Incluant la Supervision)	8,600,000.00
Construction Marche Public des Gonaïves	30,000.00
Construction pont sur la rivière Gauche sur la route Jacmel/La Vallée de Jacmel	1,106,020.00
Construction pont sur la rivière Marigot/Peredo	335,111.00
Construction viaduc de Delmas-Nazon	10,709,660.00
Débarcadères Foucault	2,250,000.00
Débarcadères Saint Louis du Nord	2,500,000.00
Dette Secosa	9,000,000.00
Développement des Infrastructures de Ile-à-Vache	2,123,222.00
Fonds de Supervision des Travaux Relatifs aux Projets d'Infrastructures	6,357,666.00
Gare Routière de Jacmel	50,000.00
Implantation de Sites et de Services Pour un Développement Ordonné de L'habitat (Urbanisation)	1,500,000.00
Intervention d'urgence	6,200,000.00
Lycée Alexandre Pétion	4,562,018.00
Lycée Toussaint Louverture	5,544,708.00

Mise en œuvre d'Activités de Renforcement à la Création à La Gestion Des Entreprises	864,502.00
Pont Lahaie Dame Marie	500,000.00
Programme de stabilisation des prix	3,771,477.78
Projet de construction et d'équipements de dortoirs et de résidences pour professeurs et extension du campus henry Christophe de l'université d'état d'Haïti a limonade	1,000,000.00
Projet Soins de Santé pour les Policiers de la PNH selon accord entre le MPCE, la PNH et l'Hôpital Bernard Mevs	1,000,000.00
Réhabilitation de la Route de Pernier	6,000,000.03
Réhabilitation Carrefour Dufort-Jacmel	1,000,000.00
Réhabilitation de La Route 9	6,000,000.00
Réhabilitation de la Route de Tabarre	7,000,000.00
Réhabilitation des places publiques	1,680,851.00
Réhabilitation du tronçon de route carrefour 44/cote de fer	15,000,000.00
Réhabilitation du tronçon Fermathe-Frères via Soisson, Duplan, Girardeau, Meyotte et des Collectivités reliant la route principale à la rue Métellus, à Thomassin 25 et Fermathe 45, Meyotte à la Route de Frères	1,680,000.00
Réhabilitation Place Publique "Aéroport Hugo Chavez"	2,313,365.00
Réhabilitation Place Publique "Occide Jeanty"	1,000,000.00
Réhabilitation Place Publique 'Canapé Vert'	319,149.00
Réhabilitation Place Publique Geffrard	180,851.00
Réhabilitation Place Publique 'Sainte Anne'	180,851.00
Réhabilitation RN1: Carrefour Frecyneau (St-Marc)-Bigot (Gonaïves)	672,379.00
Réhabilitation route Petite Rivière de Nippes-Petit-Trou de Nippes	1,242,294.00
Réhabilitation Terrain de Football Delmas 2	500,000.00
Réhabilitation Tronçon Port-de-Paix, Port-Margot	7,000,000.00
Renforcement des Structures des Bâtiment de l'Université de Limonade	2,000,000.00
Renforcement PNH	8,147,778.00
Rénovation & Réhabilitation des routes du village artistique des Noailles à Croix des Bouquets	70,466.00
Rénovation urbaine à Mirebalais & Lascahobas	4,951,433.00
Rénovation urbaine de Hinche	636,466.00
Rénovation urbaine de la ville des Cayes	3,500,000.00
Rénovation Urbaine des Gonaïves	33,476.00
Route Cayes-Jérémie	17,000,000.00
Soukri-Souvenance-Badio-1a Ville au Camp	260,000.00
Sous-programme de collecte des ordures	787,234.00
Sous-programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	10,000,000.00
Sous-Programme de Réhabilitation et de Construction d'Infrastructures sanitaires	425,532.00
Sous-programme d'infrastructures sportives (sports pour changement)	8,200,000.00
Subvention de Fertilisants et Amélioration de La Productivité des Cithares et des Sols (St-Marc, Plaine des Cayes, St-Raphaël, Kenscoff, Ferrier) Achat d'Engrais	1,561,400.00
Grand Total	254,423,559.94

Figure 32: Répartition en pourcentage du portefeuille de projets inscrits dans la résolution du 15 avril selon leur nature



Source: Résolution No.1 du Conseil des Ministres du 15 avril 2015

Tableau 10: Statut des projets faisant l'objet de la résolution du 15 avril

	Fréquence	Montants
Désaffectés	107	244,130,135.45
Crédités	64	254,423,559.94

Source: Résolution No. 1 du Conseil des Ministres du 15 avril 2015

Tableau 11: Ressources mobilisées par la Résolution du 15 avril

	Montants
Désaffectation de crédits sur des projets	244,130,135.45
Ressources fraîches	10,293,424.49
Ressources totales mobilisées	254,423,559.94

Source: idem

IV.A.4- Statut des projets bénéficiaires de crédits

Quel est le statut des projets bénéficiaires des dotations budgétaires additionnelles ? S'agit-il de projets déjà en cours d'exécution ? Ou bien la liste inclut-elle de nouveaux projets ? La résolution du 15 avril n'a aucune indication claire permettant de trancher. Il y a lieu tout de même de relever que la formulation est

suffisamment large pour couvrir les deux hypothèses. Il a fallu une autre résolution du Conseil des Ministres, la Résolution No 1 du 29 mai 2015 être fixé sur ce point et établir la démarcation entre projets nouveaux et projets anciens. Cette résolution se rapporte aux « projets inscrits dans la Résolution No 1 du 15 avril mais non prévus dans le budget rectificatif » de mars 2015.

Les motivations restent les mêmes que lors de l'adoption de la résolution du 15 avril. Mais des préoccupations additionnelles sont apparues, notamment :

- la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à renforcer la sécurité publique;
- la baisse de ressources liées aux fonds dégagés sur Petro caribe ;
- le souci de poursuivre l'exécution de projets en cours mais non-inscrits au budget rectificatif 2014-2015;
- Le besoin d'apporter certaines corrections à la Résolution no. 1 du Conseil des Ministres en date du 15 avril 2015

IV.B.- Dispositifs de la Résolution No 1 du Conseil des Ministres du 29 Mai 2015

Ils se tiennent en deux points. Le Conseil des Ministres autorise les ministères de l'Economie et des Finances et de la Planification et de la Coopération Externe à :

- 1) honorer toutes les requêtes de paiement liées aux projets figurant en annexe à la résolution, « moyennant la mise en place avant le 30 septembre 2015 des mesures visant à corriger les dépassements constatés par rapport au budget rectificatif au budget rectificatif 2014-2015 » ;
- 2) à lui soumettre les mesures préconisées « aux fins de discussion et d'adoption ».

IV.B.1.- Les enseignements à tirer

Trois remarques se dégagent de l'analyse de cette résolution.

La première : elle annonce un deuxième budget rectificatif pour l'exercice 2014-2015, et ceci deux mois et demi après l'adoption d'un premier budget rectificatif. Ce qui est exceptionnel : l'adoption de trois collectifs budgétaires durant un exercice.

La deuxième : elle confirme que des sorties de fonds du trésor public ont pu être effectuées au bénéfice de projets ou d'activités ne disposant pas de crédits budgétaires.

La troisième : son propos est de couvrir l'action du ministère de l'Economie et des Finances et celui de la Planification et de la Coopération Externe, les deux engagés dans la gestion du Programme d'Investissement Public (PIP), qui se sont donnés bien des libertés à ce niveau et ont versé dans l'illégalité.

IV.B.2- Répartition des projets du 15 avril entre nouveaux et anciens

La Résolution du 29 mai a dénombré 17 nouveaux projets. 16 proviennent de la Résolution du 15 avril et ne faisaient pas partie du portefeuille de projets inscrits sur le PIP du budget rectificatif de mars 2015.

Tableau 12: Statut des projets faisant l'objet du conseil des ministres du 29 mai

	Effectif	Montants
Anciens projets	155	204,060,963.13
Nouveaux Projets	16	50,362,596.81
Total	171	254,423,559.94

Sources: Résolution No. 1 du 15 avril et Résolution du 29 mai 2015

Tableau 13: Liste des projets de la Résolution du 15 avril identifiés comme nouveaux par la Résolution du 29 mai

	Montants
Aménagement du Bord de Mer de la ville du Cap-Haitien	4.000.000,00
Appui à la Coopération Cubaine	3.070.000,00
Construction de 50 Serres dans 5 Départements (Nord, Nord-Ouest, Centre, Grand-Anse, Sud-Est)	1.500.000,00
Construction de silos de stockage pour sécurité alimentaire	1.261.119,00
Débarcadères Foucault	2.250.000,00
Débarcadères Saint Louis du Nord	2.500.000,00
Dette Secosa	9.000.000,00
Gare Routière de Jacmel	50.000,00
Intervention d'urgence	6.200.000,00
Pont Lahaie Dame Marie	500.000,00

Programme de stabilisation des prix	3.771.477,78
Réhabilitation de la Route de Pernier	6.000.000,03
Réhabilitation de La Route 9	6.000.000,00
Réhabilitation Terrain de Football Delmas 2	500.000.00
Rénovation urbaine de la ville des cayes	3.500.000,00
Soukri-Souvenance-Badio-1a Ville au Camp	260.000.00
Total	50.362.596,81

Source: Résolution No. 1 du Conseil des Ministres du 29 mai 2015

Il y a lieu de souligner ici que la notion de projet est prise ici dans son acceptation la plus large de crédits budgétaires, les dettes accumulées envers une firme de construction par exemple ne constituant pas à proprement parler un projet.

Il convient outre de noter que la Résolution du 29 mai compte dix-sept (17) projets au lieu de seize (16). Le dix-septième est un tout nouveau qui ne figurait pas dans la Résolution du 15 avril. Il s'agit de la Construction du Terminal de l'Aéroport Antoine Simon des Cayes doté d'un crédit de US 4.947.368,42. Toujours est-il que l'enveloppe budgétaire globale de la Résolution du 15 avril n'a pas été modifiée, pour tenir compte de cet ajout.

En soustrayant le nombre de projets nouveaux identifiés dans la Résolution du 15 avril (16) de l'ensemble des projets bénéficiaires de crédits (64), on arrive ainsi à bâtir la liste de projets déjà en cours. Ils sont au nombre de 48.

Tableau 14: Liste des projets en cours d'exécution faisant l'objet de crédits additionnels dans le cadre de la Résolution du Conseil des Ministres du 15 avril

	Montants
Appui au fonctionnement de l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP)	3, 000,000.00
Conception et mise en œuvre des projets de développement territorial	12, 702,373.00
Construction de Médiathèques A Saint Louis Du Nord	702,128.00
Construction de Bâtiments et de Logements publics	12, 000,000.00
Construction de Médiathèques A Jean Rabel	361,702.13
Construction de Médiathèques A Port De Paix	425,532.00

Construction de Structures d'Irrigation à Saut du Bari (Nippes), Marion (Sud-Est) et Trois-Rivières (Nord-Ouest) et Construction de Lacs	4, 500,000.00
Construction d'Infrastructure Sociocommunautaire au Wharf de Jérémie à Cité Soleil	9, 000,000.00
Construction du marché public de Fontamara	8, 222,000.00
Construction et réhabilitation d'hôpitaux (HUEH, St Michel de Jacmel, Simbi Continental de Martissant, Hôpital Sans Fil, Centre de Trauma, Hôpital de Bon Repos, Immaculée Conception à Port de Paix ...)	16, 330,796.00
Construction Gare Routière et Marché Public à Miragoane (Incluant la Supervision)	8, 600,000.00
Construction Marche Public des Gonaïves	30,000.00
Construction pont sur la rivière Gauche sur la route Jacmel/La Vallée de Jacmel	1, 106,020.00
Construction pont sur la rivière Marigot/Peredo	335,111.00
Construction viaduc de Delmas-Nazon	10, 709,660.00
Développement des Infrastructures de Ile-à-Vache	2, 123,222.00
Fonds de Supervision des Travaux Relatifs aux Projets d'Infrastructures	6, 357,666.00
Implantation de Sites et de Services Pour un Développement Ordonné de L'habitat (Urbanisation)	1, 500,000.00
Lycée Alexandre Pétion	4, 562,018.00
Lycée Toussaint Louverture	5, 544,708.00
Mise en Oeuvre d'Activités de Renforcement à la Création à La Gestion Des Entreprises	864,502.00
Projet de construction et d'équipements de dortoirs et de résidences pour professeurs et extension du campus henry Christophe de l'université d'état d'Haïti a limonade	1, 000,000.00
Projet Soins de Santé pour les Policiers de la PNH selon accord entre le MPCE, la PNH et l'Hôpital Bernard Mevs	1, 000,000.00
Réhabilitation Carrefour Dufort-Jacmel	1, 000,000.00
Réhabilitation de la Route de Tabarre	7, 000,000.00
Réhabilitation des places publiques	1, 680,851.00
Réhabilitation du tronçon de route carrefour 44/cote de fer	15, 000,000.00
Réhabilitation du tronçon Fermathe-Frères via Soisson, Duplan, Girardeau, Meyotte et des Collectivités reliant la route principale à la rue Métellus, à Thomassin 25 et Fermathe 45, Meyotte à la Route de Frères	1, 680,000.00
Réhabilitation Place Publique "Aéroport Hugo Chavez"	2, 313,365.00
Réhabilitation Place Publique "Occide Jeanty"	1, 000,000.00
Réhabilitation Place Publique 'Canapé Vert'	319,149.00
Réhabilitation Place Publique Geffrard	180,851.00
Réhabilitation Place Publique 'Sainte Anne'	180,851.00

Réhabilitation RN1: Carrefour Frecyneau (St-Marc)-Bigot (Gonaïves)	672,379.00
Réhabilitation route Petite Rivière de Nippes-Petit-Trou de Nippes	1, 242,294.00
Réhabilitation Tronçon Port-de-Paix, Port-Margot	7, 000,000.00
Renforcement des Structures des Bâtiments de l'Université de Limonade	2, 000,000.00
Renforcement PNH	8, 147,778.00
Rénovation & Réhabilitation des routes du village artistique des Noailles à Croix des Bouquets	70,466.00
Rénovation urbaine à Mirebalais & Lascahobas	4, 951,433.00
Rénovation urbaine de Hinche	636,466.00
Rénovation Urbaine des Gonaïves	33,476.00
Route Cayes-Jérémie	17, 000,000.00
Sous-programme de collecte des ordures	787,234.00
Sous-programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	10, 000,000.00
Sous-Programme de Réhabilitation et de Construction d'Infrastructures sanitaires	425,532.00
Sous-programme d'infrastructures sportives (sports pour changement)	8, 200,000.00
Subvention de Fertilisants et Amélioration de La Productivité des Cithares et des Sols (St-Marc, Plaine des Cayes, St-Raphaël, Kenskoff, Ferrier) Achat d'Engrais	1, 561,400.00
Total	204, 060,963.13

Source: Résolution No.1 du Conseil des Ministres du 15 avril 2015

IV.C.- La Résolution du 22 juillet 2015

Trois mois après son adoption, le gouvernement s'est senti dans l'obligation de modifier le portefeuille de projets et les allocations de crédits de la résolution du 15 avril. C'est la « Résolution No 5 du Conseil des Ministres du 22 juillet 2015 révisant la Résolution No 1 du Conseil des Ministres du 15 avril ».

Les préoccupations de départ restent inchangées, auxquelles d'autres ont été ajoutées, entre autres :

- *"poursuivre les travaux de reconstruction des bâtiments et édifices publics ;*
- *renforcer la capacité de production du secteur agricole pour une amélioration de la sécurité alimentaire ;*
- *poursuivre les actions de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;*
- *apporter des corrections à la Résolution du 15 avril."*

Une nuance a été établie quant aux objectifs recherchés des politiques de santé. Il ne s'agit plus, comme indiqué dans la résolution du 15 avril, de « rendre plus accessible l'accès aux soins de santé » (sic), mais cette fois-ci de «mettre en place les services d'appui à la santé ».

Enfin, le bienfondé d'un dernier justificatif – l'évocation de la fluctuation du taux de change- peut susciter à bon droit des interrogations. S'agissant de projets déjà libellés en dollar américain. Il y a lieu de se demander vraiment en quoi la fluctuation du taux de change a pu bien affecter leur exécution.

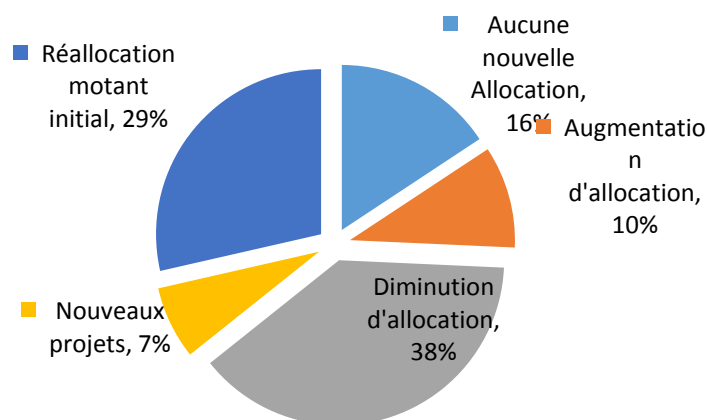
IV.C.1.- Enveloppe budgétaire en baisse

La Résolution du 22 juillet ramène les crédits dégagés sur le Fonds de PetroCaribe à un montant de cent quatre-vingt-treize millions cinquante-cinq mille huit cent vingt-quatre et 56/100 de dollars américains (USD 193,055.824.56). Soit une réduction de US 61.373.735,44, équivalant à 24% de l'enveloppe budgétaire programmée à travers la Résolution du 15 avril qui avait atteint la somme de US 254.429.560.

IV.C.2.- Répartition du portefeuille

La Résolution porte sur un total de 70 projets, parmi lesquels 11 n'ont pas bénéficié de nouvelles dotations, 7 ont vu la leur augmenter, 27 subir au contraire des réductions, 20 conserver les mêmes allocations et 5 nouveaux intégrer la liste.

Figure 33: Statut des projets faisant l'objet de la résolution du 22 juillet



Source : Résolution No 5 du Conseil des Ministres du 22 juillet 2015

Tableau 15: Statut des projets faisant l'objet de la résolution du 22 juillet

	Effectif	Montants
Sans nouvelle Allocation	11	
Augmentation d'allocation	7	48, 508,658.35
Diminution d'allocation	27	107, 236,949.55
Nouveaux projets	5	12, 669,613.57
Réallocation montant initial	20	24, 640,603.09
Total	70	193,055.824.56

Source: Résolution No.5 du Conseil des Ministres du 22 juillet 2015

Tableau 16: Liste des projets faisant l'objet de la résolution du 22 juillet

	Montants
Sans nouvelle Allocation	
Dette Secosa	
Développement des Infrastructures de Ile-à-Vache	
Implantation de Sites et de Services Pour un Développement Ordonné de L'habitat (Urbanisation)	
Mise en Oeuvre d'Activités de Renforcement à la Création à La Gestion Des Entreprises	
Programme de stabilisation des prix	
Projet Soins de Santé pour les Policiers de la PNH selon accord entre le MPCE, la PNH et l'Hôpital Bernard Mevs	
Rénovation & Réhabilitation des routes du village artistique des Noailles à Croix des Bouquets	
Rénovation urbaine de Hinche	
Rénovation urbaine de la Ville des Cayes	
Rénovation Urbaine des Gonaïves	
Subvention de Fertilisants et Amélioration de la Productivité des Cithares et des Sols (St-Marc, Plaine des Cayes, St-Raphaël, Kenskoff, Ferrier) Achat d'Engrais	
Augmentation d'allocation	
Conception et mise en œuvre des projets de développement territorial	15, 000,000.00
Construction de silos de stockage pour sécurité alimentaire	3, 024,732.27
Construction pont sur la rivière Gauche sur la route Jacmel/La Vallée de Jacmel	3, 126,962.55
Intervention d'urgence	10, 000,000.00
Réhabilitation route Petite Rivière de Nippes-Petit-Trou de Nippes	3, 212,283.00
Sous-programme de collecte des ordures	1, 800,000.00
Sous-programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	12, 344,680.53

Diminution d'allocation	
Aménagement du Bord de Mer de la ville du Cap-Haitien	2, 000,000.00
Appui au fonctionnement de l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP)	2, 000,000.00
Construction de 50 Serres dans 5 Départements (Nord. Nord-Ouest, Centre, Grand-Anse, Sud-Est)	1, 000,000.00
Construction de Bâtiments et de Logements publics	5, 000,000.00
Construction de Structures d'Irrigation à Saut du Bari (Nippes), Marion (Sud-Est) et Trois-Rivieres (Nord-Ouest) et Construction de Lacs	1, 500,000.00
Construction d'Infrastructure Sociocommunautaire au Wharf de Jérémie à Cité Soleil	5, 000,000.00
Construction du marché public de Fontamara	4, 974,035.29
Construction et réhabilitation d'hôpitaux (HUEH, St Michel de Jacmel, Simbi Continental de Martissant, Hôpital Sans Fil, Centre de Trauma, Hôpital de Bon Repos, Immaculée Conception à Port de Paix ...)	12, 000,000.00
Construction Gare Routière et Marché Public à Miragoane (Incluant la Supervision)	8, 455,739.74
Construction viaduc de Delmas-Nazon	4, 740,243.00
Débarcadères Foucault	250,000.00
Débarcadères Saint Louis du Nord	500,000.00
Fonds de Supervision des Travaux Relatifs aux Projets d'Infrastructures	3, 675,720.61
Lycée Alexandre Pétion	4, 349,963.30
Lycée Toussaint Louverture	1, 816,427.65
Réhabilitation de la Route de Pernier	4, 636,364.00
Réhabilitation Carrefour Dufort-Jacmel	446,089.12
Réhabilitation de La Route 9	4, 636,364.00
Réhabilitation des places publiques	840,425.53
Réhabilitation du tronçon de route carrefour 44/cote de fer	7, 224,066.52
Réhabilitation Place Publique "Aéroport Hugo Chavez"	2, 065,145.00
Réhabilitation Place Publique "Occide Jeanty"	300,544.20
Réhabilitation Tronçon Port-de-Paix, Port-Margot	5, 000,000.00
Renforcement PNH	6, 000,000.00
Rénovation urbaine à Mirebalais & Lascahobas	4, 000,000.00
Route Cayes-Jérémie	8, 764,294.68
Sous-programme d'infrastructures sportives (sports pour changement)	6, 061,526.91
Nouveaux projets	
Curage mécanique et manuel	4, 100,000.00
Intervention dans les zones à risques/CNE	1, 800,000.00
Plan Spécial des Cayes	2, 500,000.00
Réhabilitation du système d'irrigation de la Plaine du Cul de Sac	669,613.57
Travaux de réhabilitation et de réparation des rues	3, 600,000.00

Réallocation montant initial	
Appui à la Coopération Cubaine	3, 070,000.00
Construction de Médiathèques A Saint Louis Du Nord	702,127.66
Construction de Médiathèques A Jean Rabel	361,702.13
Construction de Médiathèques A Port De Paix	425,531.91
Construction du terminal de l'aéroport des Cayes (Antoine Simon)	4, 947,368.42
Construction Marche Public des Gonaïves	30,000.00
Construction pont sur la rivière Marigot/Peredo	335,111.00
Gare Routière de Jacmel	50,000.00
Pont Lahaie Dame Marie	500,000.00
Projet de construction et d'équipements de dortoirs et de résidences pour professeurs et extension du campus Henry Christophe de l'université d'état d'Haïti à Limonade	1, 000,000.00
Réhabilitation de la Route de Tabarre	7, 000,000.00
Réhabilitation du tronçon Fermathe-Frères via Soisson, Duplan, Girardeau, Meyotte et des Collectivités reliant la route principale à la rue Métellus à Thomassin 25 et Fermathe 45, Meyotte à la Route de Frères	1, 680,000.00
Réhabilitation Place Publique 'Canapé Vert'	319,148.94
Réhabilitation Place Publique Geffrard	180,851.06
Réhabilitation Place Publique 'Sainte Anne'	180,851.06
Réhabilitation RN1: Carrefour Frecyneau (St-Marc)-Bigot (Gonaïves)	672,379.00
Réhabilitation Terrain de Football Delmas 2	500,000.00
Renforcement des Structures des Bâtiment de l'Université de Limonade	2, 000,000.00
Soukri-Souvenance-Badio-1a Ville au Camp	260,000.00
Sous-Programme de Réhabilitation et de Construction d'Infrastructures sanitaires	425,531.91
Total	193, 055,824.56

Source: Résolution No. 5 du Conseil des Ministres du 22 juillet 2015

Chapitre V.- Analyse de l'exécution budgétaire pour l'exercice 2014-2015

Ce chapitre analyse l'exécution des budgets initial et rectificatifs en mettant en relief les dépenses effectives, les investissements publics, l'adéquation du budget par rapport aux objectifs du Plan stratégique pour le développement d'Haïti (PSDH) et de la vision du président Joseph Michel Martelly à travers les cinq E.

V.A.- Présentation des dépenses effectives par secteurs

Le budget initial 2014-2015 est exécuté jusqu'au mois de mars 2015. Le 27 mars 2015, un budget rectificatif a été publié au journal officiel Le Moniteur. À cette date, le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) publié par le ministère de l'Économie et des Finances (MEF) fait état du niveau des dépenses provenant de l'exécution du budget initial 2014-2015. Pour ces six premiers mois de l'exercice fiscal, les recettes courantes (fiscales, douanières et autres) s'élèvent à 28 926 millions de gourdes, soit une hausse de 20 % par rapport à la même période de l'année fiscale précédente. Cependant, par rapport aux prévisions annuelles de 60 130 millions de gourdes, les recettes devaient se situer autour de 30 milliards de gourdes. Sur la même période, les recettes internes s'élèvent à 20 371 millions de gourdes, une hausse de 19 % par rapport à la même période de l'année précédente. Les droits d'accise ont, de leur côté, enregistré une hausse de 344 % pour s'établir à 2 139 millions de gourdes.

Le total des dépenses et des prêts moins les recouvrements pour le premier semestre s'élève à 25 057 millions de gourdes, soit une hausse de 5 % par rapport à la même période de l'année 2013-2014. Le poste « Traitements et salaires », avec une enveloppe de 14 402 millions de gourdes, compte parmi ceux qui ont connu le taux d'accroissement le plus élevé (31 %) par rapport à la même période de l'année précédente. Le poste de dépenses intitulé « Autres », non défini dans le TOFE, avec une enveloppe de 4 732 millions de gourdes, enregistre une hausse de 51 %.

D'autre part, les investissements publics, évalués à 1 469 millions de gourdes, chutent de 41 % par rapport au premier semestre de l'année fiscale 2013-2014. Cette chute provient essentiellement de la baisse de 44 % du poste « Projets d'investissement » dont le montant initialement alloué était de 1 203 millions de

gourdes ainsi que la diminution de 13 % du poste « Machineries et équipements » qui disposaient d'une enveloppe de 266 millions de gourdes. Les amortissements, essentiellement sur la dette PetroCaribe, s'élèvent à 445 millions de gourdes, une hausse de 149 %. Les intérêts commencent à s'accumuler et le Trésor public doit faire à un calendrier de remboursement très serré.

Cependant, l'exécution du budget initial 2014-2015 s'est heurtée à des événements politiques et économiques défavorables. Le ministère de l'Économie et des Finances (MEF), dans son rapport sur la situation des finances publiques, publié en septembre 2015, note les quatre principaux événements suivants : a) la chute brutale du prix des produits pétroliers sur le marché international occasionnant la baisse des ressources provenant de l'Accord PetroCaribe ; b) le resserrement des conditions monétaires par la Banque de la République d'Haïti (BRH) ; c) un épisode de tensions politiques ayant conduit au changement du gouvernement ; d) un contexte d'organisation d'élections à plusieurs niveaux d'exercice du pouvoir politique.

Un tel contexte a poussé le gouvernement à promulguer un budget rectificatif en vue de garantir la stabilité des finances publiques à travers notamment une réduction du déficit budgétaire. Un nouveau programme, convenu avec le Fonds monétaire international (FMI), prévoit également des réformes et politiques visant à renforcer les finances publiques, à créer les conditions pour favoriser la croissance économique et réduire la fragilité de la situation financière du pays. En conséquence, dans le budget rectificatif de mars 2015, l'enveloppe budgétaire globale a diminué de 10 % en passant de 112,6 à 109,7 milliards de gourdes. Cette baisse s'explique principalement par la réduction du fonds PetroCaribe et la diminution des émissions des bons du Trésor. Le contexte politique et économique difficile a hypothéqué la réalisation des principaux objectifs contenus dans ce budget rectificatif.

Un autre décret présidentiel publié en date du 22 septembre 2015 apporte des modifications au budget rectificatif du mois de mars 2015. L'enveloppe budgétaire globale a connu une baisse de 1,631 milliard de gourdes, soit de 1 % en passant à 108,11 milliards de gourdes. Les recettes totales ont diminué de 4 % pour se fixer à 58,44 milliards de gourdes. Cette baisse des recettes est consécutive à des diminutions des impôts tant directs de 14,847 milliards de gourdes (-6 %) qu'indirects de 41 074 milliards de gourdes (-4 %).

D'après le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) de la fin de l'année fiscale au 30 septembre 2015, les recettes courantes pour la période allant d'octobre 2014 à septembre 2015 s'élèvent à 56 794

millions de gourdes, soit une hausse de 21 % par rapport aux 47 107 millions de gourdes de l'année précédente. De ce montant, 38 564 proviennent des ressources internes, en hausse de 16 % par rapport au montant de 33 380 millions de gourdes de l'année précédente. Les droits d'accise sont évalués à 3 585 millions contre 912 millions de gourdes en 2014, soit une hausse substantielle de 293 %. Pourtant, la taxe sur le chiffre d'affaires a augmenté seulement de 2 %, ce qui laisse augurer une relative stabilité du chiffre d'affaires des entreprises, donc du volume d'activité économique. Les recettes douanières sont passées de 13 401 millions de gourdes en 2014 à 17 577 millions en 2015, en hausse de 31 %.

Les dépenses courantes sont passées de 45 109 millions de gourdes en 2014 à 48 109 millions en 2015, soit une hausse de 7 %. Les traitements et salaires avec un montant de 27 632 millions de gourdes, en hausse de 22 %, représentent plus de la moitié du montant des dépenses courantes. Les dépenses d'investissement ont fait les frais de la réduction des ressources; elles ont diminué de 16 % par rapport à l'année fiscale 2013-2014. Les dépenses de projets d'investissement ont connu une baisse de 14 % alors que les dépenses de machineries et d'équipements ont baissé encore davantage en enregistrant une baisse de 29 %. Les émissions de titres publics ont diminué de 17 % en passant de 13 310 millions à 10 995 millions de gourdes.

Concernant les phénomènes économiques qui ont poussé le gouvernement à penser à un budget rectificatif à la fin du mois de mars 2015, on peut penser au fait que les prévisions du budget initial étaient trop optimistes. Par exemple, dès le début de l'exercice fiscal, certains indices montraient que le prix du pétrole affichait une tendance à la baisse. Donc, la chute du prix des produits pétroliers n'a pas été une surprise pour les analystes de ce marché. De plus, il existait un risque politique élevé sur la pérennité du programme PetroCaribe. Puisque le Venezuela faisait face à crise politique et économique aigue pouvant accoucher d'un changement de gouvernement. Le cas échéant, la droite menaçait de négocier les clauses de l'accord PetroCaribe et de réduire les privilèges. L'État haïtien ne pouvait donc compter avec certitude sur les fonds du programme PetroCaribe pour financer ces projets d'investissements d'envergure.

Il est également admis qu'en Haïti les années électorales coïncident souvent avec des turbulences politiques. Celles-ci créent souvent des anticipations pessimistes chez les agents économiques qui ralentissent les activités économiques, faisant ainsi chuter la consommation et les investissements. Ces anticipations pessimistes ont fait chuter également la valeur de la gourde par rapport au dollar américain et ont réduit l'enthousiasme des partenaires internationaux à faire affaires avec les pouvoirs publics

d'alors.

Sur le plan macroéconomique, la croissance économique (1,2 % en 2014-2015) se situe largement au-dessous des prévisions de 4.6 % du début de l'exercice. Concernant les prévisions de croissance économique, il faut préciser que le sentier de croissance actuel de l'économie haïtienne ne dépasse pas 3 %. La moyenne des taux de croissance économique sur les 8 dernières années s'élève à 1,8 % et à 2,1 % si l'on enlève les années 2010 et 2011 pour tenir compte des effets négatifs du séisme du 12 janvier 2010. On ne pourra donc pas atteindre des taux de croissance supérieurs à 5 % sans avoir opéré au préalable des changements structurels et institutionnels dans l'économie. On ne passera pas de 2,8 % à 4,6 % de croissance d'une année fiscale à l'autre. L'économie de la croissance enseigne que, pour un pays comme Haïti, atteindre un niveau de croissance économique supérieur à 4 % exige d'avoir des investissements massifs nationaux et internationaux, de contrôler la croissance démographique, de mettre la masse de chômeurs au travail, de réduire la corruption à sa plus simple expression pour faciliter la création des entreprises et l'efficacité des politiques publiques et d'investir dans l'éducation de qualité pour pouvoir observer à long terme une hausse de la productivité des travailleurs.

À long terme, indiquait Robert Solow, prix Nobel d'économie en 1987, seule la technologie, à travers une amélioration de la productivité, peut faire augmenter la croissance économique. Par technologie, on entend la façon de combiner les matières premières pour obtenir les produits finis. Des paysans outillés de houes, de serpettes et de charrues ne peuvent produire pour nourrir toute la population haïtienne. Il faut des tracteurs de pelouses. La technologie fait passer d'une frontière de possibilités de production faible à une autre beaucoup plus élevée. Mais il faut être capable de manipuler cette nouvelle technologie. D'où l'importance d'une formation de qualité pour la croissance économique. Tant qu'on n'aura pas touché à ces enjeux, les taux de croissance durables supérieurs à 5 % demeureront un vœu pieux.

On ne peut ignorer la vulnérabilité écologique du pays dans les scénarios de prévision économique. Il revient aux gouvernements de prendre des décisions pour mitiger les conséquences de la vulnérabilité du pays à l'environnement sur la performance économique.

Appréciant l'exécution du Programme d'investissement public pour l'exercice 2014-2015, le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), dans son rapport « Mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement National (PSDH) – Rapport d'exécution de la deuxième du Programme Triennal d'Investissement(PTI) 2014-2016 » fait remarquer : « Pour la deuxième année du PTI 2014-

2016, une enveloppe globale de 100.800.000.000 gourdes a été prévue. De ce montant, 51.150.194.374 ont été réellement programmés dans le PIP 2014-2015, soit 51% des prévisions du PTI.

« Une somme de 25. 659.411.864 gourdes a été décaissée et mise à la disposition des secteurs pour l'exécution des programmes et projets. Cette somme représente 25,5% des prévisions des deuxième tranche du PTI et 50,2% du PIP correspondant ... »

Par rapport à l'exécution du PIP, on a affaire à plusieurs situations.

Le tableau 17 dresse un décompte des projets inscrits au PIP au 22 septembre 2015, date de l'adoption du dernier budget rectificatif de l'exercice. Sur un total de 723 projets répertoriés, 364 se présentent comme étant de nouveaux projets, et 359 des projets en cours d'exécution hérités d'exercices antérieurs.

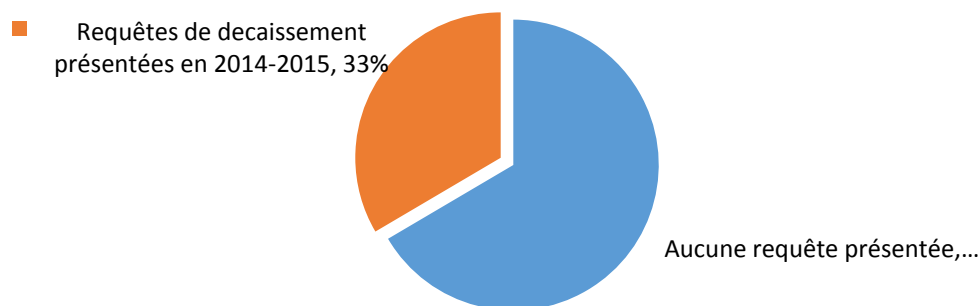
Tableau 17: Tableau récapitulatif des projets du PIP en septembre 2015

	Fréquence	Pourcentage	Montants
Nouveaux Projets	364	50.35%	17, 317.459.982.99
Projets reconduits	359	49.65%	31, 245.718.834.50
Total	723	100.00%	48, 563.178,817.49

Source: MPCE

Sur l'ensemble de ces projets, 67% sont restés totalement inactifs, et aucune requête de décaissement pour la mise en branle de leurs activités n'a été soumise en leur faveur. Des demandes de financement ont été, par contre, sollicitées pour 33%. En d'autres termes, seulement un tiers des projets et programmes inscrits au PIP a été mis en opération. Ce qui invite à questionner la performance du système national de planification.

Figure 34: Pourcentage de projets ayant bénéficié de requêtes de décaissements pour l'exercice 2014-2015



Le graphique 35 et le tableau 18 montrent la ventilation des versements effectués par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) dans le cadre du PIP au bénéfice des services de l'administration.

Figure 35: Montant des décaissements effectués par le MEF sur le PIP par entité administrative

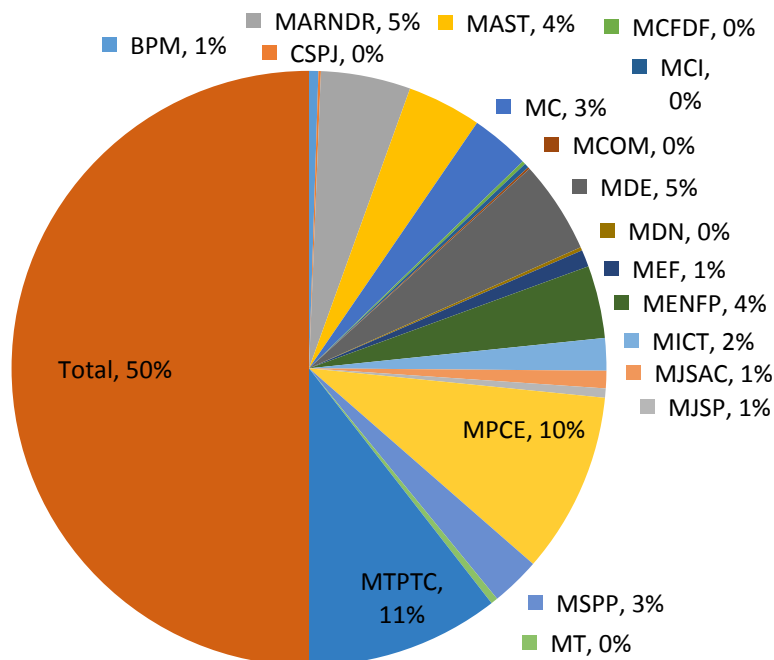


Tableau 18: Montant des décaissements réalisés par le MEF sur le PIP par entité administrative

Institutions	Montants décaissés	Poids
Primature	49, 570.000.00	1.01%
CSPJ	13, 079.531.83	0.27%
MARNDR	477, 985.076.27	9.76%
MAST	395, 487.023.48	8.07%
MC	314, 000.000.00	6.41%
MCDFD	17, 463.869.50	0.36%
MCI	24, 544.803.37	0.50%
MCOM	10, 000.000.00	0.20%
MDE	493, 289.581.66	10.07%
MDN	17, 932.498.43	0.37%
MEF	90, 018.804.00	1.84%
MENFP	385, 797.600.00	7.88%
MICT	172, 400.000.00	3.52%
MJSAC	92, 913.154.40	1.90%
MJSP	49, 427.318.66	1.01%
MPCE	963, 970.652.85	19.68%
MSPP	262, 745.968.27	5.36%
MT	37, 000.000.00	0.76%
MTPTC	1, 030.108.609.18	21.03%
Total	4, 897.734.491.90	100.00%

Source: MEF

Sur l'ensemble des décaissements exécutés par le MEF, près de 92.26% le sont à partir de requêtes réalisées sur l'exercice, et environ 7.74% des demandes honorées viennent d'exercices passés.

Tableau 19: Proportion moyenne des requêtes de décaissement exécutées par le MEF

	Fréquence	Poids	Montants décaissements
Requêtes sur l'exercice antérieur	12	7.74%	558,457,700.88
Requêtes sur l'exercice 2014-2015	143	92.26%	4,122,204,143.02
Total	155	100.0%	4,680,661,843.90

Source: MEF

Une particularité se présente pour quatre projets et un programme : des décaissements totalisant la somme de **217, 072, 648 Gdes** ont été effectués en leur faveur. Pourtant, aucune requête les concernant n'a été retracée dans le tableau de gestion du PIP ni sur l'exercice 2014-2015, ni sur un exercice antérieur.

Tableau 20: Liste de projets pour lesquels il n'y a eu aucune requête ni pour l'exercice antérieur, ni pour l'exercice 2014-2015, mais pour lesquels il y a eu des décaissements

	Montants décaissements
Mise en oeuvre d'activités d'épidémiologie végétale	4,000,000
Recalibrage et dragage du chenal salée floodway 9 kms	185,500,000
Réhabilitation des forts jacques et Alexandre à Fermathe et aménagement du parc national des forts	2,000,000
Travaux d'entretien de la route Thomazeau – Cornillon – grand bois	25,572,648
Grand Total	217,072,648

Source: MEF

Le **Tableau 21** indique les projets pour lesquels les requêtes de décaissement ont été produites avant l'exercice 2014-2015.

Tableau 21: Liste de projets pour lesquels les requêtes de décaissements ont été faites durant l'exercice 2013-2014

	Montants décaissements
Scolarisation des enfants (fonds national pour l'éducation + trésor)	332,000,000
Campagne nationale de reboisement	165,818,757
Construction d'un bureau d'immigration et d'émigration à Jacmel	1,960,000
Construction d'un bureau d'immigration et d'émigration aux Gonaïves	2,940,000
Construction d'un centre de lecture et d'animation culturelle à gros morne	2,000,000
Construction d'un CSL à bras de gauche- cote de fer- phase 2	9,378,536
Création d'un Parc récréatif à Boucan Carré	4,000,000
Création d'un parc récréatif à Deslandes/Petite Rivière de l'Artibonite	5,500,000
Développement des filières céréalières, légumineuses et maraichères dans la vallée de l'Artibonite	13,000,000
Implantation d'un centre de lecture et d'animation culturelle à la vallée de Jacmel	2,000,000
Mise en place de l'institut national de formation hôtelière et touristique (INFORTH) (phase ii)	7,600,000
Renforcement du système d'information sur la sécurité alimentaire au niveau des 10 départements	12,260,408
Total	558,457,701

Source: MEF

V.B.- Regards portés sur les investissements publics

Les dépenses publiques ont atteint un total de 99,65 milliards de gourdes pour l'exercice 2014-2015. Il s'agit d'une hausse de 21,16 % puisqu'elles s'élevaient à 82,24 milliards de gourdes. Les dépenses de programmes et projets sont passées de 34.83 milliards de gourdes en 2013-2014 à 24,4 milliards de gourdes l'année suivante, soit une baisse de 30 % de ces dépenses. Cette baisse est due en grande partie à la baisse de 36,61 % du financement externe et d'une diminution significative des ressources de PetroCaribe. Ce sont les deux principales sources utilisées pour financer les différents projets publics. Les dépenses d'investissement représentaient 40,86 % des dépenses publiques totales durant l'exercice fiscal 2013-2014 contre seulement 24,48 % pour l'exercice 2014-2015. En termes de financement externe

Encadré 4: Financement des élections

La réalisation des élections pour l'ensemble des collectivités locales et le renouvellement de la chambre des députés, soit 119 députés, et des deux tiers du sénat de la République (20 sénateurs), constitue l'un des événements majeurs ayant impliqué une révision de l'enveloppe budgétaire durant l'exercice 2014-2015. Ces élections ont nécessité un certain renforcement de la structure des entités électORAles occasionnant de ce fait une augmentation du financement des activités électORAles. Ainsi, le gouvernement a ajouté 100 millions pour aboutir à un total de 300 millions de gourdes pour ce poste de dépense. Il a dû prévoir une augmentation du financement des partis politiques pour un total de 150 millions de gourdes, cet ajout porte le total de ce poste à 500 millions de gourdes.

Le gouvernement a établi un calendrier de distribution et de décaissement. Il est prévu de débloquer 50 % du financement de 500 millions de gourdes à raison de 30 % pour les entités politiques agréées et la différence a été attribuée aux candidats aux élections législatives, municipales et locales. Environ un tiers du montant total du financement était alloué à l'ensemble des 120 partis agréés, 10 % du montant devait aller aux candidats au sénat, 10 % aux candidats à la députation, 20 % aux candidats agréés aux élections municipales et locales et 20 % aux candidats à la présidence.

Une prime de 10 % était octroyée aux partis ayant le plus grand nombre de candidats féminins, le plus grand nombre de candidats universitaires et le plus grand nombre de candidats vivant avec un handicap. Ce sont des incitatifs pour encourager l'élection des femmes, des universitaires et des personnes vivant avec un handicap

.Il importe de souligner qu'au terme du processus électoral, aucun de ces partis ou de ces candidats n'a jugé utile de soumettre à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) un état justificatif des dépenses de campagne réalisées à partir des fonds publics mis à leur disposition.

Pour des prétendants ou des organisations politiques qui ont déjà exercé ou aspirent à assumer des responsabilités publiques de premier plan, ce refus de reddition de compte est à tout le moins blâmable. Ce faisant, ils ont raté une occasion en or de prêcher d'exemple et leurs comportements ne peuvent qu'alimenter un halo de suspensions quant à l'utilisation de ces ressources.

utilisé pour financer les projets, les dons et emprunts ont chuté de 36,6 % pour se fixer à 16,05 milliards de gourdes.

Cette chute des investissements publics a plombé la croissance économique au cours de l'exercice fiscal. Le Produit intérieur brut (PIB) a cru de seulement de 1,7 % pour l'exercice 2014-2015 alors que la prévision initiale était de 4,6 %. Ce faible taux de croissance économique, très proche du taux de croissance démographique, n'a pas suffi à générer un nombre significatif d'emplois rémunérateurs dans l'économie nationale. La création d'emplois représente un moyen efficace pour faire baisser les tensions sociales et renforcer la stabilité politique. Mais une croissance économique positive requiert un ensemble d'efforts à consentir par les dirigeants et la population haïtienne qui seront forcés de faire des choix courageux et parfois impopulaires. Par exemple, il faudra faire tendre le taux de pression fiscale de 13 % vers le taux de la Caraïbe qui tourne autour de 20 %. Généralement, ce sont les taxes qui financent la création des infrastructures publiques qui engendrent un environnement propice à la promotion de l'investissement privé. En dehors d'une hausse des taxes, les gouvernements recourent à l'augmentation de l'endettement public. Celui-ci est passé à 20,59 milliards de gourdes pour l'exercice 2014-2015 sans vraiment parvenir à faire augmenter la croissance économique de façon significative. Les intérêts sur la dette publique s'élèvent à 900 millions de gourdes durant l'exercice fiscal 2014-2015.

La soutenabilité de cette dette demeure une préoccupation nationale puisque la capacité de remboursement de la dette dans le futur est compromise. Emprunter ne pose problème que s'il n'existe pas une utilisation rentable, productive et stratégique du prêt. Théoriquement, l'équivalence ricardienne, du nom du célèbre économiste anglais du 19^e siècle David Ricardo, stipule que la dette publique équivaut à des impôts futurs et que, si les consommateurs se préoccupent suffisamment de l'avenir, les impôts futurs, devant servir à rembourser la dette, équivalent aux impôts actuels. Cette théorie encourage l'endettement public. Elle implique que les ménages devraient épargner une part accrue de leur revenu disponible actuel pour payer l'impôt futur. Mais le faible revenu des ménages haïtiens les empêche d'adopter de tel comportement économique rationnel et cohérent temporellement. L'argument tourne autour de l'impôt puisque l'on considère qu'un État emprunte quand il dépense plus qu'il ne perçoit de recettes fiscales. Ou encore quand il vit au-dessus de ses moyens. La dette publique n'est que l'accumulation des emprunts.

L'amortissement de la dette publique a connu une hausse très significative en passant de 2,59 milliards de gourdes en 2013-2014 à 5,45 milliards de gourdes en 2014-2015 selon le budget rectificatif, soit une augmentation de 110 %. La Banque de la République d'Haïti (BRH) a décaissé 16,18 milliards de gourdes

pour l'amortissement de la dette publique, ce qui la porte à 20,59 milliards de gourdes pour l'exercice 2014-2015, soit 19 % du budget révisé. Une dette publique élevée peut représenter un lourd fardeau laissé en héritage aux générations futures. Ironiquement, Herbert Hoover, président américain lors de la Grande dépression (1929-1933) déclarait : «Heureux sont les jeunes car ils hériteront de la dette nationale».

Reniant lui-même sa théorie de l'équivalence, David Ricardo a eu à déclarer par devant le Parlement britannique que : « Notre pays serait le plus heureux du monde et sa prospérité dépasserait tout ce que l'on peut imaginer si nous nous débarrassions de deux grands maux: la dette publique et les lois sur les céréales». James Madison, 4^e président des États-Unis, affirmait qu'«une dette publique est une malédiction nationale». L'économiste et politologue américain, Alexander Hamilton affirmait plutôt le contraire : « une dette publique, si elle n'est pas excessive, est une bénédiction nationale».

Ces citations, en général, invitent les dirigeants haïtiens à la prudence quant au choix d'endetter le pays. Toute la préoccupation concerne la soutenabilité de la dette. Elles invitent à se demander jusqu'à quand Haïti pouvait continuer à emprunter. Au cours de l'exercice fiscal 2014-2015, la dette externe d'Haïti a totalisé 1,94 milliards de dollars américains, soit une augmentation de 6,37 % par rapport à l'exercice précédent. Pour l'année 2014-2015, l'encours de la dette envers le Venezuela représente 58,66 % du portefeuille global et 88,83 % de la dette externe.

La question de la soutenabilité était posée pour l'Italie et la Grèce en 2008 lorsque l'endettement représentait respectivement 113 % et 101 % de leur produit intérieur brut (PIB). Ils étaient les 2^e et 3^e pays plus endettés du monde derrière le Japon (173 % de son PIB). Cela n'a pas pris du temps aux Hellènes pour toucher le fond. Il faut rappeler qu'à un certain niveau d'endettement, les marchés ne prêtent plus ou exigent des taux d'intérêt exorbitants rendant insoutenable toute politique d'endettement. Les intérêts de 900 millions de gourdes payés sur la dette pourraient servir à financer les projets de développement du pays.

Si les fonds empruntés servaient à financer des projets rentables ou à financer la construction d'un État moderne, des infrastructures et l'éducation, donc servir à poser les bases du développement national, un endettement modéré ne poserait aucun problème. Par exemple, les infrastructures japonaises ont été construites à l'aide des prêts du Fonds monétaire international (FMI). L'analyse du portefeuille de projets financés par les fonds PetroCaribe ne soutient pas une telle hypothèse dans le cas d'Haïti. Avec les nouveaux prêts de PetroCaribe, Haïti doit faire preuve d'une plus grande efficacité et d'une meilleure

allocation dans l'utilisation de ces fonds. Il faut éviter d'avoir à laisser un fardeau trop lourd aux nouvelles générations, ce qui constituerait une hypothèque significative pour le développement d'Haïti.

Chapitre VI.- Qualité de la gouvernance

VI.A.1.- Intervention des comptables publics

Les comptables publics sont des fonctionnaires et agents publics relevant du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) régulièrement habilités à assurer :

- La prise en charge et le recouvrement des ordres de recette qui leur sont remis par les ordonnateurs, des créances constatées par un contrat, un titre de propriété ou tout autre titre ou acte dont ils assurent la conservation ainsi que l'encaissement des droits au comptant et des recettes de toute nature que l'État et les autres organismes publics sont habilités à recevoir;
- Le règlement des dépenses, soit sur ordre émanant des ordonnateurs ce, soit au vu des titres présentés par les créanciers, ainsi que la suite à donner aux oppositions et autres significations;
- La garde et la conservation des fonds, valeurs, titres appartenant ou confiés à l'État et aux autres organismes publics;
- Le maniement des fonds et les mouvements des comptes de disponibilités;
- La conservation des pièces justificatives des opérations et de documents de comptabilité;
- La tenue de la comptabilité qui leur incombe.

Les contrôles que les comptables publics en deniers et valeurs sont tenus d'exercer sont les suivants :

- a. en matière de recettes, le contrôle :
 - de l'autorisation de percevoir les recettes dans les conditions prévues par les lois et règlements;
 - de la mise en recouvrement et de la liquidation des créances ainsi que de la régularité des réductions et des annulations des titres de recettes, dans la limite des éléments dont ils disposent.
- b. en matière de dépenses, le contrôle :
 - de la qualité de l'ordonnateur et de l'assignation de la dépense;
 - de l'exacte imputation des dépenses au chapitre, articles et alinéa qu'elles concernent et selon leur nature ou leur objet;
 - de la disponibilité des crédits;
 - de la validité de la créance dans les conditions précisées à l'article 26 ci-après;
 - de l'existence éventuelle d'oppositions, notamment, de saisies-arrêts ou de cessions;
 - du caractère libératoire du règlement.
- c. en matière de patrimoine, le contrôle :
 - de la conservation des droits, privilèges et hypothèques.

Pour ce qui concerne la validité de la créance des tiers sur l'État et les autres organismes publics, le contrôle des comptables publics porte sur :

- la justification du service fait, résultant de l'attestation fournie par l'ordonnateur ainsi que des pièces justificatives produites;

- l'exactitude des calculs de liquidation;
- l'intervention préalable des contrôles, autorisations, approbations, avis ou visas réglementaires;
- la production des justifications et, le cas échéant, du certificat de prise en charge à l'inventaire;
- l'application des règles de prescription et de déchéance.

Il est interdit à tout comptable de deniers publics ou assimilé de prendre intérêt directement ou indirectement dans les marchés et contrats publics de travaux, transports, fournitures ou services.

VI.A.2.- Respect des règles de passation de marché

Un total de 723 projets, programmes et sous-programmes sont inscrits au Programme d'Investissement Public (PIP) de l'exercice 2014-2015, dont 359 reconduits, c'est-à-dire hérités d'exercices antérieurs et 364 nouveaux. De ces 723 lignes budgétaires, 481, soit 66,53% du portefeuille, n'ont pas été opérationnalisées et sont restées complètement en léthargie, aucune requête de décaissement pour financer des activités n'ayant été présenté en leur faveur, et 242, soit seulement 33,47%, ont été activées.

Bien entendu, une ligne budgétaire ne correspond pas forcément à un seul marché. Il peut donner lieu à autant de marchés que d'activités générées.

Naturellement, les règles de passation de marché public varient en fonction du seuil plancher défini pour chaque type. Il y en a trois catégories : travaux, fournitures, prestations intellectuelles et prestations de services.

Tableau 22:Seuil de Passation des Marchés Publics selon leur nature par administration

Institutions d'Etat/Collectivités Départementales/Entreprises Publiques/ Entreprises Mixte avec participation financière publique majoritaire	
Travaux	40.000.000
Fourniture	25.000.000
Services	20.000.000
Communes Zone Métropolitaine de Port-au-Prince et Croix-des-Bouquets	
Travaux	15.000.000
Fourniture	8.000.000

Services	4.000.000
Chefs-Lieux d'Arrondissement	
Travaux	10.000.000
Fourniture	4.000.000
Services	4.000.000
Autres Communes/ Sections Communales	
Travaux	8.000.000
Fourniture	2.500.000
Services	2.500.000

Sources : Arrêté du 25 mai 2012 fixant les seuils de passation de marché public et les seuils d'intervention de la CNMP suivant la nature des marchés

Ces seuils situent les compétences d'intervention de la CNMP dans le cadre de marchés publics. Pour l'exercice précité, la CNMP a transmis une liste de « 51 marchés publics validés (par ses soins et enregistrés par la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) » ainsi répartis : les fournitures absorbent 63%, les travaux 21%, les prestations de services, 10% et les prestations intellectuelles, 6%.

Mode de passation des marchés publics en dessous des seuils fixés

En deçà des seuils établis, les dispositions suivantes sont d'application :

- pour des montants allant de 8.000.000 gdes aux seuils fixés, les institutions d'Etat, les collectivités départementales et les entreprises publiques sont habilitées à passer des contrats, en recourant à des procédures de consultation de fournisseurs ou de consultation de prix (communément appelées pro-forma) moyennant le respect des principes d'équité, de libre compétition et de transparence.
- en-dessous de 8.000.000 gdes, les achats publics s'effectuent sur facture.
- les communes, sections communales et chefs-lieux d'arrondissement utilisent, pour des montants allant de 1.500.000 gdes aux seuils fixés, les procédures de consultation de fournisseurs ou de sollicitation de prix.
- en-dessous de 1.500.000 gdes, les achats publics se réalisent sur facture.

Ces marchés sont directement passés par les administrations concernées, sans une quelconque intervention de la CNMP à ce niveau.

On se trouve ainsi en présence de trois catégories de marchés selon les montants en jeu :

- Une première liée aux seuils d'intervention de la CNMP ;
- Une deuxième intermédiaire partant d'un montant X jusqu'aux seuils établis;
- et une troisième se situant en dessous du seuil plancher de la catégorie II.

Tableau 23: Liste des marchés validés par la CNMP et enregistrés à la CSCCA

Objet du Marché	Bénéficiaire du Contrat	Montant en gourdes	Montant en euros	Montant en dollars US
Acquisition d' (1) lot des huit (8) lots de fournitures (matériels de bureau et d'informatique) pour l'organisation des Examens d'Etat (lot 3).	JUVENCO TRADING	2,730,000.00		
Acquisition de 120 tonnes métriques de haricots noirs.	AMEXX PROVISIONS ALIMENTAIRES	7,920,000.00		
Acquisition de fournitures (matériels de bureau et d'informatique, lot 1) pour l'organisation des examens d'Etat.	PRESSMAX S.A.	1,185,600.00		
Acquisition de matériels didactiques et pédagogiques (Kits Scolaires).	IMMO-PLUS	72,417,082.20		
Acquisition de six (6) lots de kits scolaires (matériels didactiques et pédagogiques) au profit des élèves des écoles publiques.	OFFICE STAR S.A	55,306,153.42		
Acquisition d'un (1) lot des huit (8) lots de fournitures (matériels de bureau et d'informatique) pour l'organisation des Examens d'Etat (lot 7).	OFFICE SOLUTIONS	5,662,600.00		
Acquisition d'un (1) lot des huit (8) lots de fournitures (matériels de bureau et d'informatique) pour l'organisation des Examens d'Etat (lot 8).	Global Home and Office Smart S.A.	922,647.70		
Avenant au contrat pour l'Exécution des travaux en deux (2) lots du projet de protection de la Ville de Jacmel contre les inondations	TECINA S.A.	1,522,569.61		
Confection d'uniformes Scolaires au profit des élèves des écoles publiques. Lots 1 & 3.	JRS ATELIERS DE COUTURE	6,884,579.12		
Confection d'uniformes Scolaires au profit des élèves des écoles publiques. Lots 4 & 5.	RENATCO	4,666,124.80		
Construction du nouveau Bâtiment Administratif de la Banque de la République d'Haïti (BRH).	Groupement de Sociétés Abantia Instalaciones S.A. et Construcciones Cots y Claret SL			25,384,665.39
Contrat de subvention partielle de 2,000 tonnes courtes de fertilisant.	Vincent & Sons S.A			961,200.00
Contrat de subvention partielle de 6,000 tonnes courtes de fertilisant.	AGRO SERVICE S.A.			2,883,600.00
Dotation de manuels scolaires pour l'exercice fiscal 2015-2016	Les Editions Pédagogiques Nouvelle S.A.	50,435,000.00		
Dotation de manuels scolaires pour l'exercice fiscal 2015-2016	Les Editions Kopivit l'Action Sociale	30,545,776.80		
Dotation de manuels scolaires pour l'exercice fiscal 2015-2016	Les Editions FARDINS	8,924,300.00		
Dotation de manuels scolaires pour l'exercice fiscal 2015-2016.	L'Entreprise C3 GROUP S.A.	17,440,500.00		

Dotation de manuels scolaires pour l'exercice fiscal 2015-2016.	Les Editions Canapé-Vert	10,852,380.00		
Dotation de manuels scolaires pour l'exercice fiscal 2015-2016.	L'Edition CUC-UNIVERSITE CARAIBES	5,955,950.00		
Dotation de manuels scolaires pour l'exercice fiscal 2015-2016.	L'Edition KOPIVIT l'ACTION SOCIALE	13,256,337.50		
Exécution des travaux de construction de la gare Aéroportuaire de Jérémie, à Jérémie .	Groupement Consorcio Remix, S.A.-BESUCO, S.A.	299,710,965.01		
Exécution des travaux de construction du complexe administratif de trois (3) Bâtiments devant loger le MEF ,AGD et DGI.	HONGYUAN CONSTRUCTION COMPANY LIMITED	2,817,768,594.75		
Fourniture de repas aux étudiants et Personnel du Campus Henry Christophe de Limonade CHCL).	Chez Raymonde	31,360,000.00		
Fourniture d'une logicielle de gestion du futur régime d'assurance maladie de l'Office d'assurance Accidents du Travail, Maladie et Maternité (OFATMA).	ASSURIA			928,500.00
Fourniture et l'opération d'un système de monitoring du trafic national et international de télécommunication permettant d'identifier, le filtrer les appels VOIP.	BITEK International Inc			11,600,000.00
Impression de deux Millions (2.000.000.00) de blocs de Fiches de Borlette	Imprimeur S.A.	39,800,000.00		
Réimpression de Billets de Banque (lot 4).	GIRSECKE & Devrient GMBH		1,900,260.00	
Subvention de manuels scolaires pour l'exercice fiscal 2015-2016	Les Entreprises Deschamps Frisch S.A.	319,609,858.40		
Subvention de manuels scolaires pour l'exercice fiscal 2015-2016	Les Editions Pédagogiques Nouvelle S.A.	13,878,200.00		
Subvention de manuels scolaires pour l'exercice fiscal 2015-2016.	Les Editions Canapé-Vert	8,219,372.00		
Subvention de manuels scolaires pour l'exercice fiscal 2015-2016.	L'Edition CUC-UNIVERSITE CARAIBES	4,601,380.00		
Subvention de manuels scolaires pour l'exercice fiscal 2015-2016.	L'Edition Collection W2YPP Emmanuel	3,751,300.00		
Supervision des travaux de construction des trois (3) bâtiments du Complexe administratif devant loger le MEF, AGD et DGI.	ECS INGENIEURS CONSEILS	58,680,921.64		
Supervision des travaux de construction du nouveau bâtiment administratif de la BRH.	DESIGN 1			1,993,840.00
Travaux de construction de la Place Publique de l'Aéroport (Place Hugo Chavez) phase II.	La Générale Construction et Distribution S.A.			1,257,428.07
Travaux de construction du Bâtiment de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA).	HONGYUAN CONSTRUCTION COMPANY LIMITED	1,300,803,234.95		
Travaux de construction du Lycée de la 5ème Section Communale de Bocozele de Saint-Marc / Artibonite.	DELTA ENGINEERING	44,764,451.77		
Travaux de construction du Lycée La Thème de Mirebalais dans le Département du Centre.	Construction Technique S.A. (Constructec S.A.)	45,392,839.26		
Travaux de construction du Lycée National de Thomassique	ENSTRAP	42,012,261.90		
Travaux de construction du Lycée Sténio Vincent de Cerca-La-Source.	EXTRACO S.A.	48,443,323.67		
Travaux de gazonnage synthétique des surfaces de jeu de quatorze (14) parc sportifs du pays.	Supervision Etudes et Construction S.A. (SECOSA)	387,145,603.60		

Figure 36: Répartition des marchés suivant leur nature

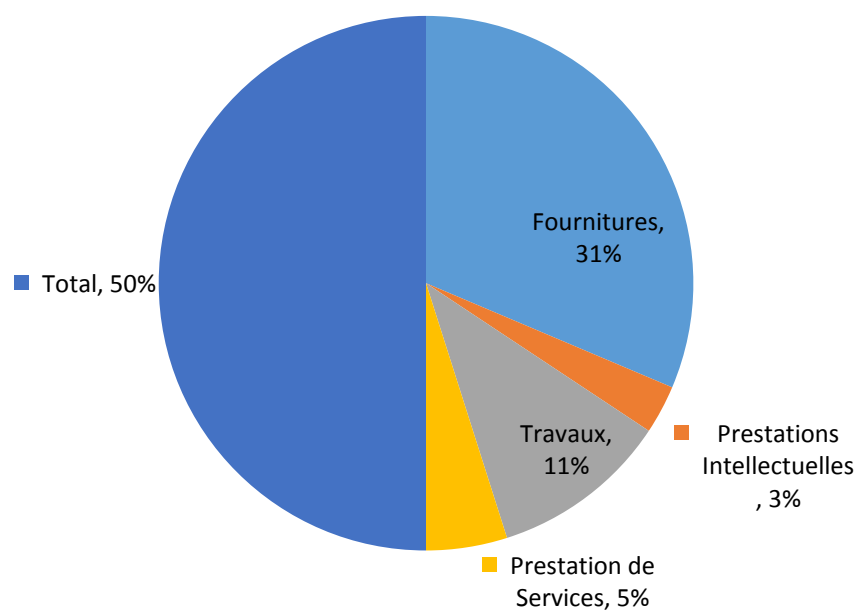


Tableau 24: Répartition des marchés suivant leur nature

	Fréquence	Poids	Montants GDES	Montants en Euros	Montants USD
Fournitures	32	62.75%	1,073,731,155.51	1,900,260.00	
Prestations Intellectuelles	3	5.88%	58,680,921.64		2,922,340.00
Travaux	11	21.57%	4,987,563,844.52		26,642,093.46
Prestation de Services	5	9.80%	86,918,764.94		15,444,800.00
Total	51	100.00%	6,206,894,686.61	1,900,260.00	45,009,233.46

Source: CNMP

Cette liste fournit également des indications pertinentes quant au mode de passation utilisé : le gré à gré remporte la palme avec 43% des marchés, les appels d’offres ouverts nationaux (AOON) 17 %, les appels d’offres restreints (AOR) 14%, les appels d’offre 8%, les appels à manifestation d’intérêt (AMI), 4%.

Figure 37: Répartition des marchés suivant leur mode de passation

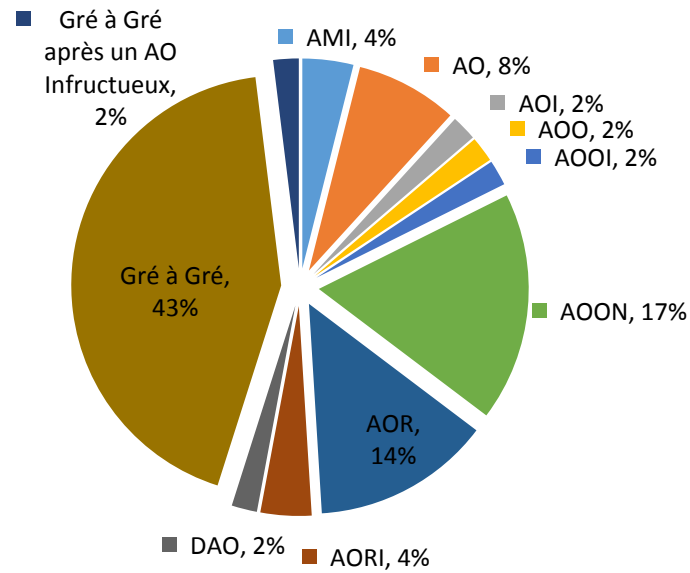


Tableau 25: Répartition des marchés suivant leur mode de passation

	Fréquence	Pourcentage	Montants		
			GDES	Euros	USD
AMI	2	3.92%	58, 680.921.64		1, 993.840.00
AO	4	7.84%	180, 612.876.60		
AOI	1	1.96%	2, 817.768.594.75		
AOO	1	1.96%	31, 360.000.00		
AOOI	1	1.96%			25, 384.665.39
AOON	9	17.65%	170, 134.083.97		
AOR	7	13.73%	125, 290.355.73		3, 844.800.00
AORI	2	3.92%		1, 900.260.00	928,500.00
DAO	1	1.96%	1, 300.803.234.95		
Gré à Gré	22	43.14%	1, 222.533.653.96		12, 857.428.07
Gré à Gré après un AO Infructueux	1	1.96%	299, 710.965.01		
Total	51	100.00%	6, 206.894.686.61		45,009.233.46

Source: CNMP

Tableau 26: Liste des marchés passés par un Appel d'offre Ouvert National

	Montants GDES
Acquisition de deux (2) lots des huit (8) lots de fournitures (matériels de bureau et d'informatique) pour l'organisation des Examens d'Etat (lots 2 et 4).	3,727,500.00
Acquisition de deux (2) lots des huit (8) lots de fournitures (matériels de bureau et d'informatique) pour l'organisation des Examens d'Etat (lots 5 et 6).	4,194,529.49
Acquisition de fournitures (matériels de bureau et d'informatique, lot 1) pour l'organisation des examens d'Etat.	1,185,600.00
Acquisition de six (6) lots de kits scolaires (matériels didactiques et pédagogiques) au profit des élèves des écoles publiques.	55,306,153.42
Acquisition d'un (1) lot des huit (8) lots de fournitures (matériels de bureau et d'informatique) pour l'organisation des Examens d'Etat (lot 8).	922,647.70
Acquisition d'un (1) lot des huit (8) lots de fournitures (matériels de bureau et d'informatique) pour l'organisation des Examens d'Etat (lot 7).	5,662,600.00
Acquisition d' (1) lot des huit (8) lots de fournitures (matériels de bureau et d'informatique) pour l'organisation des Examens d'Etat (lot 3).	2,730,000.00
Acquisition de deux (2) lots (lots 3 et 4) des six (6) lots de kits scolaires (matériels didactiques et pédagogiques au profit des élèves des écoles publiques.	68,905,221.12
Acquisition de deux (2) lots (5 et 6) des six (6) lots de kits scolaires (matériels didactiques et pédagogiques au profit des élèves des écoles publiques.	27,499,832.24
Total	104,797,653.36

Source: CNMP

Tableau 27: Liste des marchés passés par un Appel d'Offre Restreint

	Montants GDES	Montants USD
Acquisition de matériels didactiques et pédagogiques (Kits Scolaires).	72,417,082.20	
Confection d'uniformes Scolaires au profit des élèves des écoles publiques. Lots 1 & 3.	6,884,579.12	
Confection d'uniformes Scolaires au profit des élèves des écoles publiques. Lots 4 & 5.	4,666,124.80	
Contrat de subvention partielle de 2,000 tonnes courtes de fertilisant.		961,200.00
Contrat de subvention partielle de 6,000 tonnes courtes de fertilisant.		2,883,600.00
Impression de deux Millions (2.000.000.00) de blocs de Fiches de Borlette	39,800,000.00	
Avenant au contrat pour l'Exécution des travaux en deux (2) lots du projet de protection de la Ville de Jacmel contre les inondations	1,522,569.61	
Total	125,290,355.73	3,844,800.00

Source: CNMP

Tableau 28: Liste des marchés passés de Gré à Gré

	Montants GDES	Montants USD
Acquisition de 120 tonnes métriques de haricots noirs.	7,920,000.00	
Acquisition de matériels didactiques et pédagogiques pour les lots 1 et 2 (Kits Scolaires).	60,126,720.00	
Contrat de Subvention de manuels scolaires année Académique 2014-2015.	7,086,300.00	
Dotation de manuels scolaires pour l'exercice fiscal 2015-2016	219,778,372.80	
Dotation de manuels scolaires pour l'exercice fiscal 2015-2016.	60,641,367.50	

Services sanitaires dans les centres de détention à travers le pays.	55,558,764.94	
Subvention de manuels scolaires pour l'exercice fiscal 2015-2016	333,488,058.40	
Subvention de manuels scolaires pour l'exercice fiscal 2015-2016.	16,572,052.00	
Travaux de construction de la Place Publique de l'Aéroport (Place Hugo Chavez) phase II.		1,257,428.07
Travaux de gazonnage synthétique des surfaces de jeu de quatorze (14) parc sportifs du pays.	387,145,603.60	
Acquisition de matériels didactiques et pédagogiques pour les lots 5 et 6 (Kits Scolaires).	74,216,414.72	
Fourniture et l'opération d'un système de monitoring du trafic national et international de télécommunication permettant d'identifier, le filtrer les appels VOIP.		11,600,000.00
Total	1,222,533,653.96	12,857,428.07

Source: CNMP

Un cinquième des marchés validés par la CNMP n'ont pas retrouvées cependant sur la liste des contrats de la CSCCA (Voir Tableau 29). Ce constat soulève bien des interrogations et mérite un examen plus approfondi qui dépasse le cadre de ce rapport.

Figure 38: Répartition des marchés validés par la CNMP selon qu'ils sont enregistrés ou pas à la CSCCA

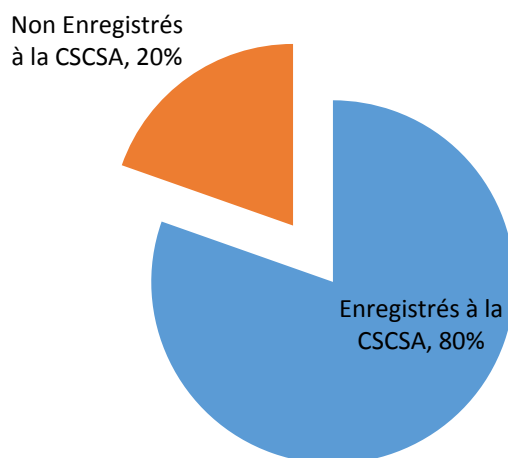


Tableau 29: Liste des marchés validés par la CNMP, mais non enregistrés à la CSCCA

	Montants GDES
Acquisition de deux (2) lots (5 et 6) des six (6) lots de kits scolaires (matériels didactiques et pédagogiques au profit des élèves des écoles publiques.	27,499,832.24
Acquisition de deux (2) lots (lots 3 et 4) des six (6) lots de kits scolaires (matériels didactiques et pédagogiques au profit des élèves des écoles publiques.	68,905,221.12
Acquisition de deux (2) lots des huit (8) lots de fournitures (matériels de bureau et d'informatique) pour l'organisation des Examens d'Etat (lots 2 et 4).	3,727,500.00

Acquisition de deux (2) lots des huit (8) lots de fournitures (matériels de bureau et d'informatique) pour l'organisation des Examens d'Etat (lots 5 et 6).	4,194,529.49
Acquisition de matériels didactiques et pédagogiques pour les lots 1 et 2 (Kits Scolaires).	60,126,720.00
Acquisition de matériels didactiques et pédagogiques pour les lots 5 et 6 (Kits Scolaires).	74,216,414.72
Contrat de Subvention de manuels scolaires année Académique 2014-2015.	7,086,300.00
Dotation de manuels scolaires pour l'exercice fiscal 2015-2016	129,873,296.00
Dotation de manuels scolaires pour l'exercice fiscal 2015-2016.	13,136,200.00
Services sanitaires dans les centres de détention à travers le pays.	55,558,764.94
Grand	444,324,778.51

Source: CNMP

VI.A.3.- Contrats sanctionnés par la CSCCA

1357 contrats de marché public ont été soumis à la CSCCA durant l'exercice 2014-2015, parmi lesquels 1005, soit 74,06 % ont été approuvés, 340, équivalant à 25,06 %, rejetés, et 12, soit 0,88%, renvoyés à leur administration d'origine pour actualisation.

Figure 39: Répartition des contrats suivant l'avis de la CSCCA

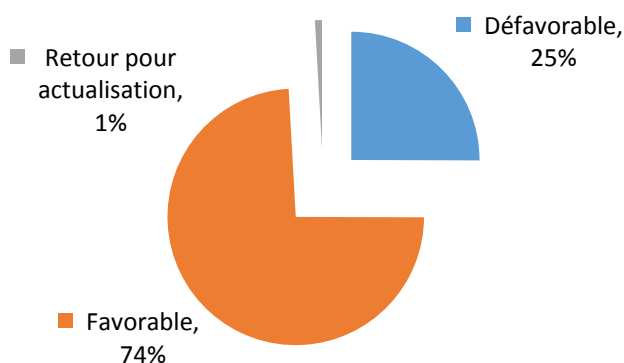


Tableau 30: Répartition des contrats suivant l'avis de la CSCCA

	Fréquence	Poids	Montants GDES	Montants USD
Défavorable	340	25.06%	3, 981.713.539.51	36, 099.636.72
Favorable	1005	74.06%	16, 885.003.779.63	309, 806.749.46
Retour pour actualisation	12	0.88%	92, 321.209.29	13, 791.000.00
Total	1357	100%	20, 959.038.528.43	359, 697.386.18

Source: CSCCA⁶

⁶ Informations communiquées sous toutes réserves. La somme des contrats passés soit en gourde, soit en dollar est susceptible de connaître des modifications, vu que 62 des contrats figurant sur la liste de la CSCCA ne mentionnent pas de montant.

Ces contrats proviennent à une majorité écrasante, 91%, des organes de l'Administration Centrale de l'Etat, c'est-à-dire des services publics placés sous l'autorité du Pouvoir Exécutif (graphique 41). 5% émanent des collectivités territoriales 3% des institutions indépendantes et 1% du Pouvoir Législatif. Un contrat, émanant de la Banque de la République d'Haïti (BRH), a été classé dans la catégorie « autre » : c'est que la BRH fonctionne, dans les faits, comme une institution indépendante, conformément à l'évolution de leur statut qu'ont connu toutes les banques centrales à travers le monde, alors que le décret du 4 août 1979 qui le régit toujours fait d'elle une institution autonome à caractère financier.

Figure 40: Répartition des contrats selon l'administration d'origine

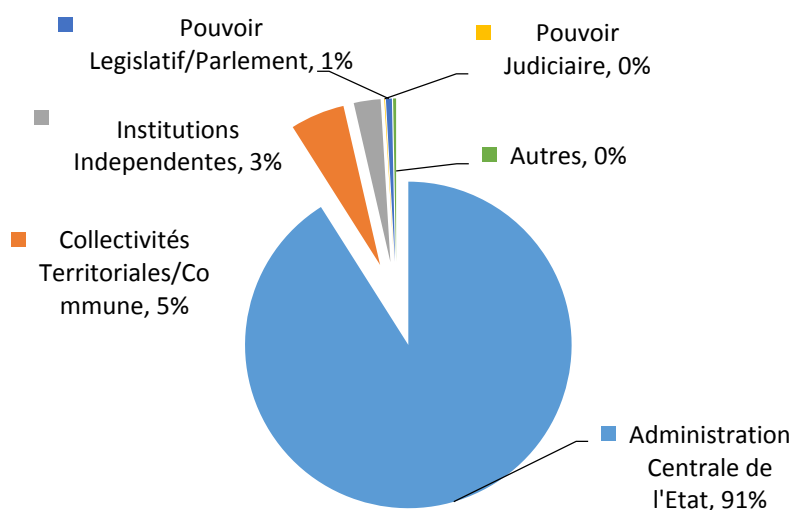


Tableau 31: Répartition des contrats selon l'administration d'origine

	Fréquence	Poids	Montants GDES	Montants USD
Administration Centrale de l'Etat	1235	91.01%	20,772.715.843.32	330,940.670.63
Collectivités Territoriales/Commune	73	5.38%		27, 484.556.39
Institutions Indépendantes	36	2.65%	79, 089.593.18	818,927.00
Pouvoir Judiciaire	1	0.07%	93, 566.853.72	452,032.16
Pouvoir Législatif/Parlement	8	0.59%	1, 109.000.00	
Autres	4	0.29%	12, 557.238.21	1,200.00
Total	1357	100.00%	20,959.038.528.43	359,697.386.18

Source: CSCCA⁶

A noter que seulement 3% de ces contrats sont enregistrés à la Commission Nationale de Passation des Marchés Publics (CNMP), alors que 97% ne le sont pas.

Seulement huit (8) sur les cent quarante-deux (142) que compte la République ont soumis des contrats durant tout l'exercice à la CSCCA. Six (6) de ces huit communes se situent dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince, et les deux autres leur sont limitrophes. Faut-il croire que toutes les autres communes n'ont pas eu à passer des contrats avec des tiers ? La question mériterait approfondissement.

Tableau 32:Ventilation des collectivités territoriales ayant soumis des contrats à la validation de la CSCCA

	Nombre de contrats	Montants	
		Gdes	USD
Commune de Delmas	8	39,705,564.20	269,954.00
Commune de Gressier	1	1,722,990.85	
Commune de Tabarre	7	428,690.06	63,000.00
Commune de Carrefour	4	3,652,600.00	
Commune de Port-au-Prince	9	3,733,900.00	3,400.00
Commune de la Croix-des-Bouquets	6	3,476,100.00	
Commune de Cité-Soleil	1	2,928,055.00	
Commune de Pétion-Ville	37	23,441,693.07	482,573.00
Total	73	79,089,593.18	818,927.00

Source: CSCCA

Figure 41:Répartition des contrats suivant leur enregistrement au CNMP

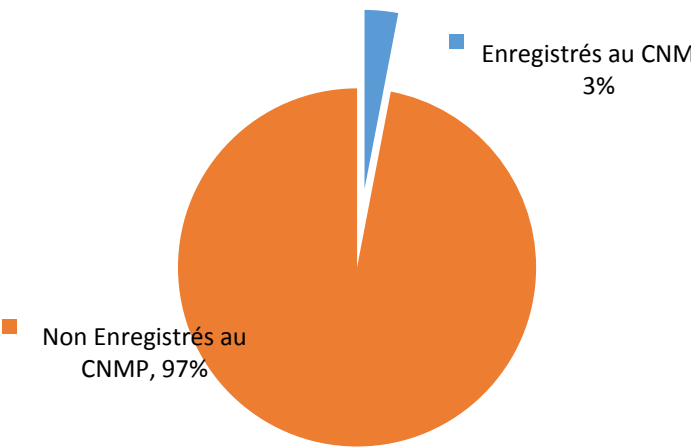


Tableau 33:Répartition des contrats selon leur enregistrement au CNMP

		Fréquence	Pourcentage
--	--	-----------	-------------

Enregistrés au CNMP		41	3.02%
Non Enregistrés au CNMP		1316	96.98%
Total		1357	100.00%

Source: CSCCA

VI.A.4.- Nature des contrats reçus à la CSCCA

Sur les 1357 contrats de marchés traités par la CSCCA au cours de l'exercice, 1135 sont libellés en monnaie nationale, 159 en dollar, 1 dans les deux monnaies. A noter que pour 62 d'entre eux les montants ne sont pas précisés dans le tableau de la CSCCA.

Pour les contrats en gourdes, 48,45% représentent des avenants (leur objet n'est pas précisé), 42,98% vont aux fournitures de services, 8,38% à des travaux.

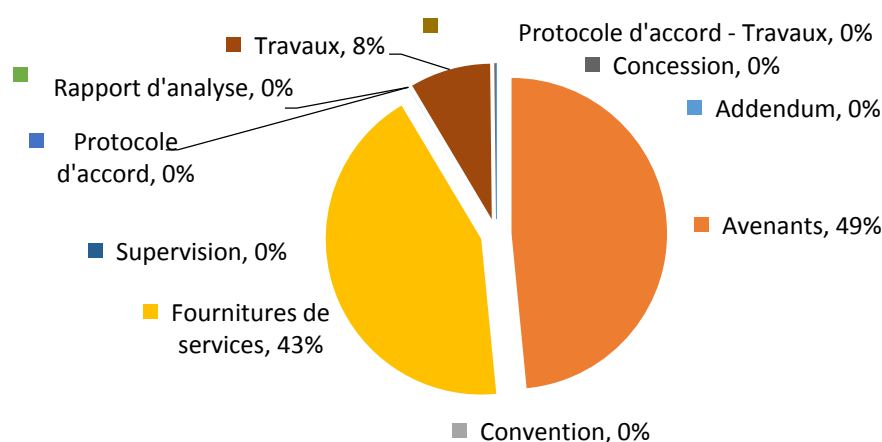
Pour les contrats établis en monnaie américaine, les marchés de travaux viennent en tête avec 62,87%, suivis des fournitures de services 30,56% et des avenants (nature non clarifiée) 5,78%.

Tableau 34: Répartition des contrats suivant leur nature

	Nombre de contrats	Montants	
		Gdes	USD
Addendum	5	35,623.602.50	1,000.00
Avenants	69	1,211.973.714.68	174,289.416.76
Convention	1		
Fournitures de services	846	6,404.788.735.04	154,598.740.99
Protocole d'accord	31	107,530.256.88	43,465.00
Rapport d'analyse	1	2,160.000.00	
Supervision	1	789,893.49	
Travaux	395	13,176.650.222.24	30,153.263.43
Concession	6	18,000.000.00	611,500.00
Protocole d'accord - Travaux	2	1,522.103.60	
Grand Total	1357	20,959.038.528.43	359,697.386.18

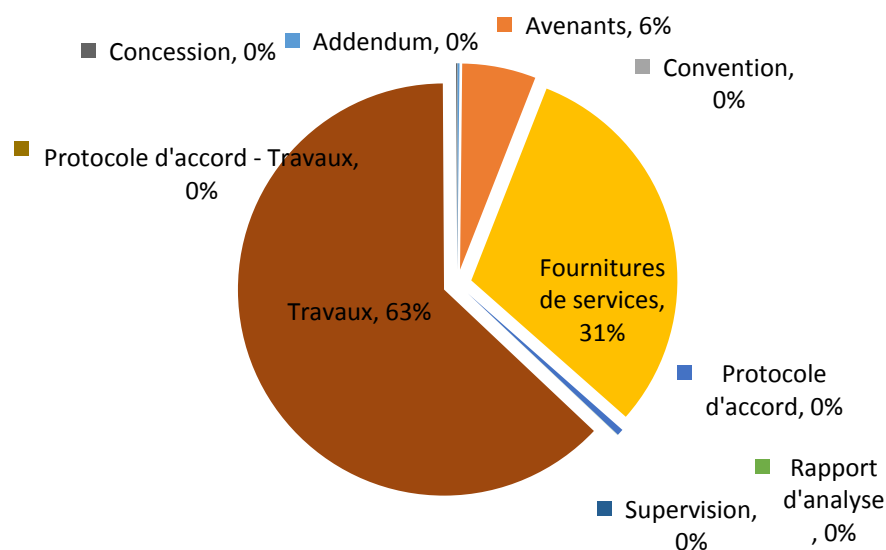
Source: CSCCA⁶

Figure 42: Répartition des contrats suivant leur nature (Montants Gdes)



Source: CSCCA⁶

Figure 43: Répartition des contrats suivant leur nature (Montants USD)



Source: CSCCA⁶

VI.A.5.- Répartition des Contrats en fonction des seuils

Le tableau suivant fournit une répartition des contrats en fonction des seuils de passation de marché public pour les institutions d'Etat et les entreprises. Ce seuil n'a pu être déterminé dans le cas de plusieurs contrats, soit parce que le coût total ne figure pas dans la liste, soit parce que la nature des marchés n'est pas précisée (avenants, concession, protocole d'accord, avenants), soit parce qu'ils sont libellés en dollar

et qu'il se pose un problème de taux de conversion par rapport à la gourde, les seuils étant établis en gourde.

Tableau 35: Répartition des contrats en fonction du dépassement des seuils de passation de marchés - Institutions d'État et entreprises publiques

	Fréquence	Montants
Seuils d'intervention CNMP	46	10,562,837,228.70
Fournitures de services	37	3,123,822,035.33
Travaux	9	7,439,015,193.37
Intervalle comprise entre 8.000.000 gdes et seuils fixés	226	4,875,749,873.21
Fournitures de services	100	1,662,451,538.41
Travaux	126	3,213,298,334.80
En-dessous de 8.000.000 gdes	529	1,168,010,550.51
Addendum	1	10,120.00
Avenants	18	35,338,119.61
Concession	2	12,000,000.00
Fournitures de services	343	605,141,865.73
Protocole d'accord	7	8,578,000.00
Protocole d'accord - Travaux	2	1,522,103.60
Rapport d'analyse	1	2,160,000.00
Travaux	155	503,260,341.57
NA	49	220,481,180.43
Addendum	2	35,367,482.50
Avenants	9	134,404,701.05
Convention	1	
Fournitures de services	30	
Protocole d'accord	6	50,708,996.88
Travaux	1	
Libellé en dollars	104	
Addendum	1	
Avenants	27	
Concession	3	
Fournitures de services	62	
Protocole d'accord	2	
Travaux	9	
Total	954	16,827,078,832.85

Source: CSCCA

Au niveau des collectivités territoriales, aucun marché ne dépasse pas les seuils prévus par l'Arrêté du 25 mai 2012. Seules deux catégories figurent donc dans le classement : les marchés se situant entre 1.500.000 gdes et seuils fixés et ceux inférieurs à 1.500.000 gdes. Aucun marché n'a atteint le seuil d'intervention de la CNMP.

Tableau 36: Répartition des contrats en fonction du dépassement des seuils de passation de marchés - Collectivités Territoriales/Commune

	Fréquence	Montants
Seuil d'intervention de la CNMP	N.A.	
Entre 1.500.000 gdes et seuils fixés	10	41,501,366.35
Fournitures de services	6	15,462,286.75
Travaux	4	26,039,079.60
En-dessous de 1.500.000 gdes	36	16,423,580.43
Fournitures de services	32	13,064,142.91
Travaux	4	3,359,437.52
NA	2	
Fournitures de services	2	
Libellé en dollars	3	
Fournitures de services	3	
Total	51	57,924,946.78
Source: CSCCA		

Tableau 37: Liste des contrats passés au niveau des collectivités territoriales

	Montants en gourdes
Entre 1.500.000 gdes et seuils fixés	41,501,366.35
Fournitures de services	15,462,286.75
CHARGE DE LA REALISATION DES FESTIVITES DE LA FETE DE ST PIERRE	4,837,797.60
CONFECTION D'UNIFORMES POUR LE COMPTE DE LA MAIRIE DE PORT-AU-PRINCE	1,692,900.00
CONSTRUCTION DE LA CLOTURE DU BATIMENT MUNICIPAL DE GRESSIER	1,722,990.85
LOCATION DE 2 VEHICULES	2,028,180.00
ORGANISATEUR DE FESTIVITE	3,300,000.00
TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA DIRECTION FISCALE	1,880,418.30
Travaux	26,039,079.60
CONSTRUCTION DU PONT DE CITE JEREMIE A DELMAS	8,000,000.00

CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE DE 15ML, PAVAGE D'UNE ALLEE DE 34 ML ARME, BARRIERE DE 5 METRES ET LA CONSTRUCTION D'UNE DEPENDANCE	2,928,055.00
CONSTRUCTION D'UNE PLACE PUBLIQUE	3,298,524.60
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE ROUTE, ZONE DE DELMAS ET DE LA RUE CATALPA VERS SILO	11,812,500.00
Moins de 1.500.000 gdes	16,423,580.43
Fournitures de services	13,064,142.91
ANIMATION CARNAVAL 2015	1,000,200.00
ASSURER LA SECURITE DU BATIMENT	853,050.00
CONCEPTION DE 300 BADGES	150,750.00
CONCEPTION DE 500 BADGES AU PROFIT DES MOTOCYCLISTES DE LA COMMUNE DE PETION-VILLE	243,750.00
CONSTRUCTION D'UNE FOSSE SEPTIQUE SUR LA PLACE BOYER	895,599.81
CONSTRUIRE EN PODIUM AUX CHAMPS DE MARS Y COMPRIS SONORISATION. ECLAIRAGE	625,000.00
DECORATION ET ELECTRIFICATION DE LA PLACE ST PIERRE ET LA PLACE BOYER	660,000.00
GARANTIR LA SECURITE	51,425.00
GARANTIR LA SECURITE DU MAIRE PATRICK BRUTUS SIS AU # 17, RUE DUKE VIVY MITCHELL ROUTE DE FRERES	51,425.00
INSTALLATION DE L'ELECTRICITE SUR LA PLACE SAINT PIERRE	424,970.00
INSTALLATION ELECTRIQUE ET DE SYSTEME ECLAIRAGE A LA PLACE BOYER.	854,805.00
INSTALLATION ELECTRIQUE POUR LA DECORATION SUR LA PLACE ST PIERRE ET LA PLACE BOYER	176,003.25
LOCATION DE VEHICULE (NISSAN PATROL) IMMATRICULEE BB72756	1,269,000.00
LOCATION D'UN BACKHOE LOADER DE MARQUE POUR LE RAMASSAGE DE DEBLAIS	15,452.50
LOCATION D'UNE NISSAN PATROL 4X4	256,500.00
ORGANISATEUR	378,500.00
ORGANISATEUR DE FESTIVITE	720,000.00
ORGANISATEUR DE FETE (18 MAI)	720,000.00
PAIEMENT LOCATION DE MATERIELS ROULANTS	452,400.00
REHABILITATION D'UN TRONCON DE ROUTE ET LA CONSTRUCTION D'UN PARKING A DESERMITHE	987,186.42
REPARATION D'UNE MACHINE A IMPRIMER	37,800.00
RESPONSABLE DE LA JOURNEE MONDIALE DE LA FEMME DU 8 MARS 2015	183,834.00
RESPONSABLE D'UNE JOURNEE DE MARATHON	180,600.00
SERVICE DE LOCATION DE PODIUM	1,000,000.00
SERVICE DE RESTAURATION POUR 145 PERSONNES	123,975.00
SYSTEME DE SECURITE ET LA SUPERVISION DE 8 SECURITY GUARD	20,000.00
TECHNICIEN	75,000.00
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONCEAU A DCO/MEYOTTE, 7EME SECTION COMMUNALE DE PETION-VILLE	103,226.87
TRAVAUX D'ELECTRICITE, PLOMBERIE ET CLIMATISATION	45,000.00
TRAVAUX D'ENTRETIEN DES JARDINS DE LA PLACE BOYER	80,000.00
TRAVAUX D'ETUDES SUR LES TRONCONS DE RUES, TABARRE 25...	428,690.06
Travaux	3,359,437.52
CONSTRUCTION D'UN PODIUM AU CHAMP DE MARS AVEC SONORISATION ET ECLAIRAGE	600,000.00
CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR DE 30M2	1,239,445.50
CONSTRUCTION D'UNE LIGNE BASSE TENSION ET L'INSTALLATION DE TROIS POMPES SUR LA PLCAE ST PIERRE	622,621.00

CONSTRUCTION ET REPRISES DES TRAVAUX DE LA FACCADE DE LA MAIRIE	897,371.02
Libellé en dollar	
Fournitures de services	
ELECTRIFICATION ET INSTALLATION D'UNE GENERATRICE LOCATION D'UN VEHICULE TOYOTA DE MARQUE HILUX IMATRICULE AA-00634 PROJET D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ECLAIRAGE DE RUE PAR ENERGIE SOLAIRE A GENERATION ELECTRIQUE CENTRALISEE, DISTRIBUEE PAR CABLE SUR 3.1 KM A DELMAS 75	
NA	
Fournitures de services	
ENLEVER LES CADAVRES RETROUVES DANS LES RUES DE PORT-AU-PRINCE EN COMPAGNIE DE LA PNH	
Total	57924946.78

Source: CSCCA

Comme précédemment indiqué, le coût total de plusieurs contrats ne figure pas dans la liste des contrats communiquée par la CSCCA. Les tableaux Tableau 38 à Tableau 40 dressent la liste de ces cas problématiques. Pour des marchés de fournitures de services, on dénombre ainsi vingt-neuf (29) contrats se trouvant dans cette situation. Pour ce qui concerne des marchés de travaux, un contrat. Il y en a enfin sept (7) dont la nature des marchés n'est pas précisée.

Tableau 38: Liste de contrats dont le coût total n'apparaît pas - Fournitures de services

# REF-CSC/CA	INSTITUTIONS	OBJET	MONTANT_GDES	MONTANT_USD
2157	MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE (MPCE)	HEBERGEMENT DES COOPERANTS CUBAINS POUVANT ALLER A 17 PERSONNES	1.800.00 GDES/ PERS ET PAR JOUR	
2127	Commune de Port-au-Prince	ENLEVER LES CADAVRES RETROUVES DANS LES RUES DE PORT-AU-PRINCE EN COMPAGNIE DE LA PNH	10,000.00 GDES/ CADAVRE	
2404	BUREAU DE MONETISATION DES PROGRAMMES D'AIDE AU DEVELOPPEMENT (BMPAD)	SERVICE DE TRANSPORTATION DE RIZ	1450.00 GDES/SAC	
679	MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA SECURITE PUBLIQUE (MJSP)	LIVRAISON DE PLATS CHAUDS EN FAVEUR DU PERSONNEL	350 GDES/ PLATS	
2127	Commune de Port-au-Prince	ENLEVER LES CADAVRES RETROUVES DANS LES RUES DE PORT-AU-PRINCE EN COMPAGNIE DE LA PNH	50,000.00 GDES/ CADAVRE	
2791	ARCHIVES NATIONALES D'HAITI	LEGALISATION : JUGEMENT DES DOCUMENTS...	500 GDES POUR LES JUGEMENTS AU RANG DES MINUTES	
2268	ARCHIVES NATIONALES D'HAITI	ABONNEMENT DE TELEPHONE		

2383	OFFICE ASSURANCE VEHICULES CONTRE TIERS (OAVCT)	SERVICE D'INTERNET		
2545	DIRECTION NATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT (DINEPA)	LA REHABILITATION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES ET DE GENIE CIVIL DU SAEP DE CARDIAC		
2559	PRIMATURE	ETUDE SUR L'ETAT DES LIEUX DE L'HARMONISATION DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE DU GOUVERNEMENT		
2559	PRIMATURE	ETUDE SUR L'ETAT DES LIEUX DE L'HARMONISATION DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE DU GOUVERNEMENT		
1317	TELEVISION NATIONALE D'HAITI	PRODUCTEUR PROMOTEUR DE L'EMISSION KONTAK		
1317	TELEVISION NATIONALE D'HAITI	CONCEPTION ET PRESENTATION DES EMISSIONS COULEURS CAROL/CUISINE		
1317	TELEVISION NATIONALE D'HAITI	CONCEPTION ET PRESENTATION DES EMISSIONS CONCOURS D'EMBELLEMENT DE QUARTIER		
1317	TELEVISION NATIONALE D'HAITI	CONCEPTION ET PRESENTATION DES EMISSIONS POUR L'HISTOIRE ET LA VERITE		
1430	UNITE DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET DE BATIMENTS PUBLICS (UCLBP)	REALISATION DU BILAN TRIENNAL DE L'UCLBP ET LES PROJECTIONS DANS LE CADRE DE SA MISSION		
1491	ARCHIVES NATIONALES D'HAITI	SERVICE INTERNET		
1519	OFFICE ASSURANCE VEHICULES CONTRE TIERS (OAVCT)	ASSURANCE VIE DES EMPLOYES DE L'OAVCT		
1520	OFFICE ASSURANCE VEHICULES CONTRE TIERS (OAVCT)	ASSURANCE VIE DES EMPLOYES DE L'OAVCT		
1526	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES (ENAF)	SERVICE INTERNET		
544	ENTREPRISE PUBLIQUE DE PROMOTION DE LOGEMENTS SOCIAUX (EPPLS)	EXECUTION DES TRAVAUX DE COLLECTE D'ORDURES		
997	ENTREPRISE PUBLIQUE DE PROMOTION DE LOGEMENTS SOCIAUX (EPPLS)	EXECUTION DES TRAVAUX DE COLLECTE D'ORDURES, DE CURAGE		
739	AUTORITE AEROPORTUAIRE NATIONALE (AAN)	ASSURER LE FILTRAGE DES PASSAGERS ET DES MEMBRES D'EQUIPAGE		3 US PAR PASSAGERS POUR LES VOLS INTERNATIONAUX
2156	MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE MPCE	HEBERGEMENT DES COOPERANTS CUBAINS POUVANT ALLER A 17 PERSONNES		
2156	MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE MPCE	HEBERGEMENT DES COOPERANTS CUBAINS POUVANT ALLER A 17 PERSONNES		

2261	INSTITUT NATIONAL DE LA REFORME AGRAIRE (INARA)	ACQUISITION D'UN VEHICULE		
1064	CONSEIL NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS (CONATEL)	FOURNITURE DE SOINS MEDICAUX ET PARAMEDICAUX		
204	OFFICE D'ASSURANCE ACCIDENTS DU TRAVAIL MALADIE ET MATERNITE(OFATMA)	PROGRAMME D'AUTO ASSURANCE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE .		
343	UNITE DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET DE BATIMENTS PUBLICS (UCLBP)	EXECUTION DES PRESTATIONS LIEES A DES ETUDES SEISMQUES DU BATIMENT DU MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE		

Source: CSCCA

Tableau 39: Liste de contrats dont le coût total n'apparaît pas - Travaux

# REF-CSC/CA	INSTITUTIONS	OBJET	MONTANT_GDES	MONTANT_USD
545	ENTREPRISE PUBLIQUE DE PROMOTION DE LOGEMENTS SOCIAUX (EPPLS)	EXECUTION DES TRAVAUX DE COLLECTE D'ORDURES	188.42/PAR MAISON	

Source: CSCCA

Tableau 40: Liste de contrats dont le coût total n'apparaît pas - Autres catégories

# REF-CSC/CA	INSTITUTIONS	NATURE DU CONTRAT	OBJET	MONTANT_GDES
2384	MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE (MPCE)	Avenant	HEBERGEMENT DES HAITIONO-CUBAINS	1800 GDES/ PERS
703	UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI (RECTORAT)	Protocole d'accord	COURS DE FRANCAIS ET D' ANGLAIS - MISE A NIVEAU	800 GDES/L'HEURE
2264	MINISTERE DU TOURISME	Avenant	CONSTRUCTION D'UN QUAI DEBARCADERE A KAYCOCK ILE A VACHE	
1857	MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE (MPCE)	Avenant	RENOVATION URBAINE ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES SOCIOCOMMUNAUTAIRES A MIREBALAIS ET A LASCAHOBAS	
1251	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS (MTPTC)/ MEF	Convention	CONVENTION D'HYDROCARBURES ENTRE L'ETAT HAITIEN ET LA SOCIETE PETROGAZ-HAITI S.A POUR LA RECHERCHE ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES (NIPPES, LA GRAND'ANSE ET DE L'OUEST)	
393	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS (MTPTC)	Protocole d'accord	PRODUIRE, COMMERCIALISER ET DISTRIBUER L'ENERGIE ELECTRIQUE	
421	PRIMATURE	Protocole d'accord	GESTION DU PARC DE MARTISSANT	

Source: CSCCA

VI.A.6.- Contrats de marché enregistrés au MPCE

Les discordances ne s'arrêtent pas à ce niveau. Lorsqu'on tente une comparaison avec la base des données de contrat du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, seulement 193 contrats y sont dénombrés.

Tableau 41: Contrats enregistrés dans la base des données du MPCE

	Effectif	Montants	
		Gourdes	USD
EDH	1		967,241.98
MARNDR	10	491,820,079.10	4,997,982.77
MCI	6	8,873,082.00	270,439.00
MDE	2	73,500,000.00	
MENFP	2	41,548,036.00	
MPCE	2		8,397,906.00
MSPP	7	136,136,642.69	31,749,404.30
MT	1	4,074,625.00	
MTIC	21	233,172,589.98	841,000.00
MTIC/MARNDR	1	2,099,250.00	
MTPTC	138	16,130,160,689.12	306,530,563.15
RUEH	1	7,950,000.00	
SEMANAH	1	39,949,317.53	
Total	334	33,349,443,568.07	660,285,100.35

Source: MPCE, Direction du Suivi et de l'Evaluation de l'Investissement Public.

VI.A.7.- Le MPCE et les investissements publics : opérateur et gestionnaire du PIP

Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe dispose d'un statut singulier dans la gestion des investissements publics, jouant le rôle de chef d'orchestre et de régulateur du système tout en étant un gros opérateur en substitution et à l'insu des secteurs. C'est ainsi que le MPCE en est venu à signer des contrats dans presque tous les champs de l'activité gouvernementale. La question se pose si cette double casquette ne met le MPCE dans une situation de porte à faux. Il est à se demander en outre si ce ministère, ce faisant, ne contribue pas à phagocyter l'action d'autres entités de l'appareil administratif, dispose des compétences pour couvrir une gamme aussi riche d'interventions et jouer un rôle aussi tentaculaire.

Tableau 42: Contrats signés par le MPCE sur le PIP 2014-2015

	Montants	
	Gdes	USD
.Alimentation en eau des Lycées de Limbé et de Port-Margot	5,842,500.00	
Affrètement de deux hélicoptères, d'un avion, de pilotage et d'entretien d'un hélicoptère appartenant à l'Etat Haïtien		2.280.000
Alimentation en eau des Lycées de Saint-Louis du Nord. Ste Suzanne c: Ste Catherine	8,113,750.00	
Alimentation en eau des Lycées de: Port Salut. Roche-à-Bateau. Chantal	8,763,750.00	
Alimentation en eau des Lycées du Lycée d'Anse-Rouge	2,921,250.00	
Alimentation en eau des Lycées(15) de. Mont-Organisé, Pilate, Maissade, St-Raphael, Ranquitte, Pignon, Gressier, Thomonde, Cerca Cavajal, Savanette, Hinche, Bainet, Côte-de-Fer, Bahon, Capotille	39,868,750.00	
Alimentation en eau du Lycée de Carice	2,921,250.00	
Alimentation en eau du Lycée de Ile-à-Vache	2,921,250.00	
Appuyer le MPCE dans ses efforts de renforcement de ses capacités et dans l'élaboration de plans sectoriels d'actions pour la poursuite de la mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement d'Haïti	3,960,000.00	
Construction d'Abris au niveau des départements de la République		5.400.132
Construction de 7 kms de routes à Lafiteau		10.391.175
Construction de citernes à Pointe-à-Raquette et Anse à Galets	2,498,803.56	
Construction de l'Ecole Nationale à Dame Marie	16,267,694.44	
Construction de la Place Publique de l'aéroport (Phase II)		1.257.428,07
Construction de l'Ecole Nationale de Melonière	2,717,064.00	
Construction de l'Ecole Nationale de Caiman	2,717,064.00	
Construction de l'Immeuble du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales		10.645.000
Construction de l'Immeuble du Ministère du Commerce et de l'Industrie		9.538.000
Construction d'infrastructures sociocommunautaires au Wharf-Jérémie		18.411.135
Construction du Centre d'hébergement de Petit-de-Nippes	33,250,000.00	
Construction du Lycée National de Roche à Bateau	46,950,000.00	
Construction du local de la Compagnie d'intervention et de maintien de l'ordre (CIMO)		4.233.950,6
Construction du Lycée d'Anse Rouge	46,891,716.42	
Construction du Lycée de Bainet	77,350,000.00	
Construction du Lycée de Caracol	39,898,999.92	

Construction du Lycée de Mont Organise	49,485,485.00	
Construction du Lycée de Petit Goâve		2.600.000
Construction du Lycée de Pilate	49,485,485.00	
Construction du Lycée de Torbeck		1.329.941,9
Construction du Lycée GRIS GRIS de Cote de Fer	77,350,000.00	
Construction du Lycée national de Chantal	46,950,000.00	
Construction du Lycée national de Carice	32,982,180.25	
Construction du Marché de Fontamara		15.647.900
Construction du MARCHÉ de. La Grande Rivière du Nord		4.786.725
Construction du marché public de Pignon		4.786.725
Construction du Marche Public et de la Gare Routière de Miragoâne		7.735.135
Construction d'un Centre de Transformation à la Gonâve	2,715,181.40	
Construction Lycée de Hinche	60,463,485.00	
CONSTRUCTION LYCEE DE SAVANETTE	49,485,485.00	
Construction Lycée de Thomonde	49,485,888.30	
Construction Lycée national de Bas Limbe	28,958,821.75	
Construction Lycée national de Gressicr	55,463,488.00	
Construction Lycée national de Pignon	55,463,488.00	
Construction Lycée national de Port Margot	27,830,785.15	
Construction place publique Lajeune	6,000,000.00	
Construction place publique Savanette	6,000,000.00	
Construction Route Jacmel - Vallée de Jacmel		23,212,146.00
Contrat de Réhabilitation de l'Ecole St Michel	31,755,624.56	
Contrat de Réhabilitation du Lycée de Mirebalais	4,500,000.50	
Drainage et Bétonnage de la Rue Poudrière de Trou du Nord	30,956,600.03	
Fourniture de services professionnels visant un appui institutionnel pour l'aménagement et le développement des territoires		9.975.000
Lycée Alexandre Pétion		7.696.012
Lycée Toussaint Louverture		8.029.900
Marché de services entre l'Etat Haïtien et Visually Sound Picture		
Marché de services entre l'Etat Haïtien et Bel Haïti	19,997,000.00	
Pont Piétonne (Passerelle)	25,305,077.30	

Réaménagement Carrefour Desruisseaux		2.036.239,18
Réhabilitation de la place Geffrard	19,782,900.00	
Réhabilitation de la place publique Occide Jeanty		2.997.774
Réhabilitation de la place Sainte Anne	39,221,000.00	
Réhabilitation de la route Colladere Cerca Cavajal		20.894.909
Réhabilitation du Complexe Administratif de Pointe-a-Raquettes	300,000.00	
RENOVATION urbaine de la Ville d'Ennery	39,837,110.00	
Rénovation urbaine de la ville du Limbé (phase I) : (Rue Pétion. Ave Jn-Jacques Dessalines. Rue Las Casas, Rue Pierrot, Rue Gabart, Rue Capois La Mort, Rue Lamartinière, Rue Boyer. Rue Oswald Durand et Rue Romain)	251,826,500.00	
Rénovation Urbaine de Marchand Dessalines Phase I		4.204.109,65
Rénovation urbaine de Saint Marc phase II		7.531.907,18
Rénovation urbaine de Saint Raphaël (Phase II)	297,501,400.00	
Rénovation urbaine et de construction d'infrastructures sociocommunautaires à Mirebalais et Lascahobas		18.981.625
Rénovation Urbaine Maissade 1ère phase	33,326,000.00	
Grand Total	Gdes 1.736.282.828	US 204.602.869,6

Source: MPCE

Il convient de souligner que quand on se réfère au Budget Rectificatif II, le Programme d'Investissement Public (PIP) est estimé à Gdes 48.381.178.817,60.

Chapitre VII.- Efficacité de la dépense publique

VII.A.- Cohérence par rapport au PSDH

Le PSDH identifie deux facteurs d'accroissement du niveau de vie pour Haïti ou encore deux facteurs de croissance économique: l'emploi et la productivité. À ces deux niveaux, les résultats des dépenses budgétaires sont difficiles à cerner. L'Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI) ne fournit pas des statistiques précises sur l'emploi, de façon à déterminer le nombre d'emplois créés par année. L'augmentation de la productivité, lit-on dans le PSDH, n'est plus seulement l'enjeu d'une plus grande efficacité du travailleur sur la chaîne de production. Il s'agit aussi de produire des biens et des services qui ont une valeur supérieure par leur capacité à répondre aux besoins des marchés de façon plus efficiente. Elle est un gage de compétitivité. Et conscients de l'importance pour le pays d'être compétitif, les auteurs s'approprient les douze piliers de compétitivité du Forum économique mondial qui devraient également servir de grands chantiers si les autorités veulent atteindre le Revenu national brut (RNB) par habitant de 2310 dollars américains en 2030. Il s'agit là de l'ultime objectif du PSDH.

La mise en œuvre de cette vision à long terme du développement d'Haïti doit reposer sur un dosage évolutif et articulé de mesures territoriales, économiques, sociales, institutionnelles et démographiques et sur leur convergence en matière de création de richesse et de réduction des diverses dimensions de la vulnérabilité. La croissance démographique actuelle crée une pression insoutenable sur les ressources naturelles et l'environnement, sur les infrastructures et les équipements actuels et sur l'habitat. À ce rythme, elle ralentit considérablement, voire compromet la répartition des fruits d'une croissance même élevée tant dans le court, le moyen que dans le long terme. De nouvelles orientations doivent être prises en matière de gestion du taux de croissance de la population.

Pour cela, il faut notamment identifier les facteurs contribuant à un ralentissement de la croissance démographique et les activer, ainsi qu'agir en faveur d'une meilleure intégration de la population active dans la création de richesse et d'emplois. Des choix sont donc à faire concernant la structuration du territoire, l'environnement économique, l'accès aux services sociaux et le cadre institutionnel.

À travers le Programme triennal d'investissement (PTI), le PSDH fait des prévisions pour les différents indicateurs macroéconomiques pour l'année 2014-2015. Elles ont rarement été réalisées à 100 %.

Tableau 43: Prévisions de résultats du PTI 2013/14 - 2015-2016

Exercices	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Variation en % par rapport à l'exercice précédent					
PIB et Prix					
PIB	2.80	3.40	4.50	5.80	6.40
Déflateur du PIB	7.50	8.20	6.20	6.70	6.70
IPC (moyenne période)	6.80	7.00	4.50	6.00	6.00
IPC (fin de période)	6.50	6.00	5.00	7.40	7.40
Secteur externe					
Importations réelles	(6.50)	1.30	3.30	5.00	6.70
Exportations réelles	3.50	9.10	12.60	12.70	12.30
Monnaie et crédit					
Crédit au secteur public non financier	41.60	(14.20)	(56.60)		(58.90)
Crédit au secteur privé	29.80	21.60	18.00	17.50	17.00
Base monétaire (taux de croissance en %)	(3.70)	8.90	8.50	9.00	9.20
M3 (monnaie au sens large)	6.90	8.00	7.80	8.00	8.10
Finances publiques					
Recettes courantes	8.70	6.00	20.50	20.10	20.10
Dépenses courantes	8.80	13.10	20.30	13.30	14.50
Dépenses d'investissement	(8.60)	4.20	8.50	2.10	10.20
Dont dépenses financées à partir des fonds du Trésor	61.40	0.40	15.60	40.60	31.30
Pression Fiscale		(12.70)	13.00	13.70	14.60

Source : PSDTT, Programme: Triennal d'investissement

Les projets financés dans le cadre du budget 2014-2015, particulièrement ceux financés par le fonds PetroCaribe, ne semblent pas correspondre à la vision décrite dans le PSDH. Par exemple, dans le domaine de l'éducation, le PSDH propose la construction de nouvelles salles de classe pour garantir l'accès à l'éducation pour tous. Pourtant, à travers le Programme de scolarisation universelle gratuite et obligatoire (PSUGO), le gouvernement fait plutôt le choix de subventionner l'envoi des enfants à l'école.

VII.B.- Qualité des dépenses

Pour analyser la qualité des dépenses sur le PIP de l'exercice 2014-2015, il y a lieu de rappeler le pourcentage de projets ayant bénéficié de requêtes de décaissement et leur ventilation par unité administrative.

Tableau 44: Pourcentage de projets ayant bénéficié de requêtes de décaissements pour l'exercice 2014-2015

	Fréquence	Pourcentage	Montants requêtes
Aucune requête présentée	481	66.53%	-
Requêtes de décaissement présentées en 2014-2015	242	33.47%	25,178,625,459.12
Total	723	100.00%	25,178,625,459.12

Source: MPCE

Figure 44: Pourcentage de projets ayant bénéficié de requêtes de décaissements pour l'exercice 2014-2015

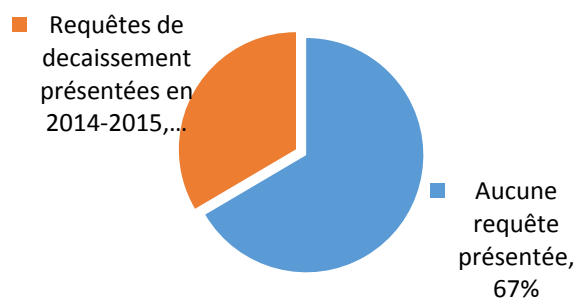


Tableau 45: Tableau récapitulatif des projets du PIP en septembre 2015

	Fréquence	Pourcentage	Montants
Nouveaux Projets	364	50.35%	17,317.459.982.99
Projets reconduits	359	49.65%	31,245.718.834.50
Total	723	100.00%	48,563.178.817.49

Source: MPCE

Figure 45: Ventilation des requêtes de décaissement sur le PIP par entité administrative

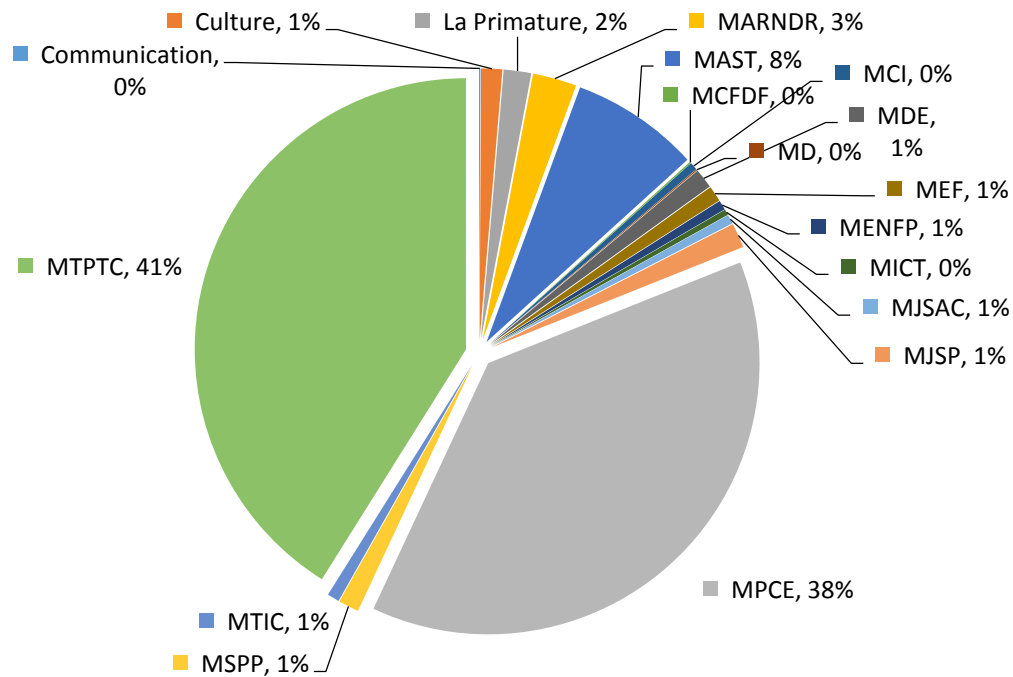


Tableau 46: Ventilation des requêtes de décaissement sur le PIP par entité administrative

	Fréquence	Pourcentage
Administration Centrale de l'Etat	25,161.482.128.89	99.93%
Communication	21,000.000.00	0.08%
Culture	316,870.095.00	1.26%
La Primature	412,470.000.00	1.64%
MARNDR	659, 654,276.96	2.62%
MAST	1, 930,046.714.17	7.67%
MCFDF	21, 091,000.00	0.08%
MCI	118, 282,131.00	0.47%
MDN	17, 125,630.69	0.07%
MDE	295, 950,950.00	1.18%
MEF	236, 475,407.08	0.94%
MENFP	144, 071,744.50	0.57%
MICT	88, 000,000.00	0.35%
MJSAC	136, 700,941.70	0.54%
MJSP	370, 190,547.00	1.47%
MPCE	9, 564.315.590.13	38.01%
MSPP	309, 326,128.45	1.23%

MTIC	182, 073.312.70	0.72%
MTPTC	10, 337.837.659.51	41.09%
CSPJ	17, 143.330.23	0.07%
Total	25, 178.625.459.12	100.00%

Source: MPCE

La **Figure 46** et le tableau 47 présentent la répartition des axes d'intervention ayant bénéficié de demandes de financement pour des projets et programmes durant l'exercice. Les infrastructures occupent le peloton de tête avec un peu plus de la moitié de ces requêtes. Viennent ensuite très loin derrière le développement territorial avec 10,65%, les programmes sociaux 8,68%. L'agriculture ne pèse que 2,64%, l'économie 2,11%, l'éducation, 1,77%, la justice 1,55%, l'environnement 1,47%, la santé 1,24%... Alors que le cholera faisait déjà rage à l'époque, les programmes liés à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement n'ont pas dépassé 0,74 % de l'ensemble des requêtes.

Une catégorie « autres » regroupant les requêtes difficilement classables a été réalisée. Au nombre des projets intégrant cette liste, il convient de détacher le « sous-programme d'urgence de renforcement des structures du palais national » avec une requête de 97.850.925 gourdes ou encore les « interventions d'urgence du gouvernement » en faveur desquelles la somme de 3.523.582.204 a été sollicitée.

Figure 46: Répartition des projets ayant bénéficié de requêtes de décaissements pour l'exercice 2014-2015 par secteur

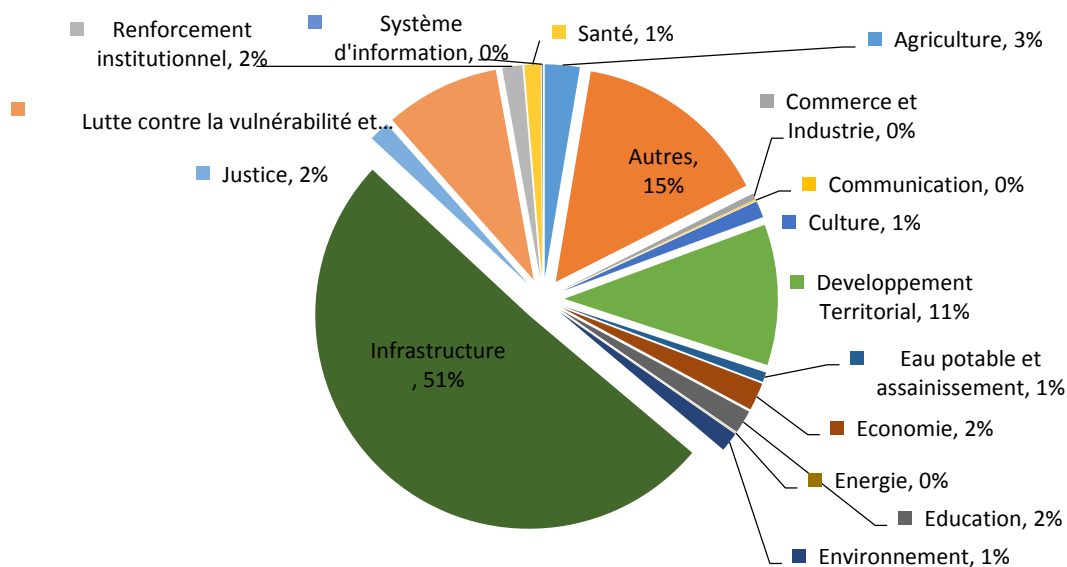


Tableau 47: Répartition des projets ayant bénéficié de requêtes de décaissements pour l'exercice 2014-2015 par secteur

	Montants	Poids
Agriculture	659,654,277.00	2.62%
Commerce et Industrie	118,282,131.00	0.47%
Communication	21,000,000.00	0.08%
Culture	316,870,095.00	1.26%
Développement Territorial	2,661,611,029.00	10.57%
Eau potable et assainissement	184,644,024.00	0.73%
Economie	526,375,407.10	2.09%
Education	442,620,616.80	1.76%
Energie	6,990,000.00	0.03%
Environnement	367,485,950.00	1.46%
Infrastructures	12,695,656,525.00	50.42%
Justice	387,333,877.20	1.54%
Lutte contre la vulnérabilité et l'exclusion	2,168,985,656.00	8.61%
Renforcement institutionnel	380,000,000.00	1.51%
Santé	309,326,128.50	1.23%
Système d'information	22,350,000.00	0.09%
Tourisme	182,073,312.70	0.72%
Autres	3,727,366,430.00	14.80%
Total	25,178,625,459.00	100.00%

Source: MPCE

Autres catégories

	Montants
Création d'un centre communautaire de loisirs et d'animation socio-culturel au Cap-Haitien, aux cayes et à Port-au-Prince	5,000,000.00
Création d'un centre de formation et mise en place du service civique mixte obligatoire (études et phase ii)	17,125,630.69
Formation /information en marches publics et concession d'ouvrages de services publics aux responsables politiques, leaders d'opinions, représentant de la société civile, aux membres des cnmp/csmg	6,720,000.00
Formation des organisations paysannes	5,000,000.00

Formation/information en marches publics et concession d'ouvrages de services pour les cadres des collectivités territoriales des départements de l'Artibonite, centre, nord-est, nord-ouest	2,500,000.00
Formation/information en marches publics et concession d'ouvrages de services pour les cadres des services déconcentrés dans les départements de l'Artibonite, centre, nord-est, nord-ouest	2,500,000.00
Intervention d'urgence présaison pluvieuse et cyclonique dans les zones à risques climatiques	9,628,620.00
Interventions d'urgence du gouvernement	3,523,582,204.00
Mise en place de 3 centres de service civique national (nord, sud, grand-anse) incluant la formation	10,000,000.00
Sous-programme d'urgence de renforcement des structures du palais national	97,850,925.00
Support aux activités des coopérations cubaines et tripartite	47,459,050.00
Total	3,727,366,430.00

Source : MPCE

Le même exercice a été réalisé avec les deux résolutions du 15 avril et du 22 juillet 2015 relatives aux fonds de PetroCaribe. A rappeler que le recours à ces fonds appelle à des choix judicieux dans la mesure où il s'agit de dettes contractées qui engagent les générations futures, puisqu'il leur reviendra la responsabilité de les rembourser.

A travers la Résolution du 15 avril, 32.07% des ressources mobilisées ont été allouées aux infrastructures routières, 15,19% à la construction ou la réhabilitation de bâtiments publics, 9,66% à des travaux de rénovation urbaine, 6,98% à la santé, 4,56% à l'éducation, 4,43% à des projets de lutte contre la pauvreté, 3,22% au sport.

Une rubrique « autres » représente 13,66% de l'ensemble. Et quand on ventile les programmes et projets entrant dans ce chapitre, US 9.000.000 sont destinés à éponger des dettes envers une compagnie de construction, près de US 13.000.000 à la « conception et à la mise en œuvre de projets de développement territorial » - on est tout de même au beau milieu du septième mois de l'exercice fiscal -, un peu plus de US 6.000.000 à des « interventions d'urgence » et environ US 4.000.000 à un programme de stabilisation des prix. La part du structurel est à trouver dans cette revue de projets.

Figure 47: Répartition des projets faisant l'objet de la résolution du 15 avril par secteur

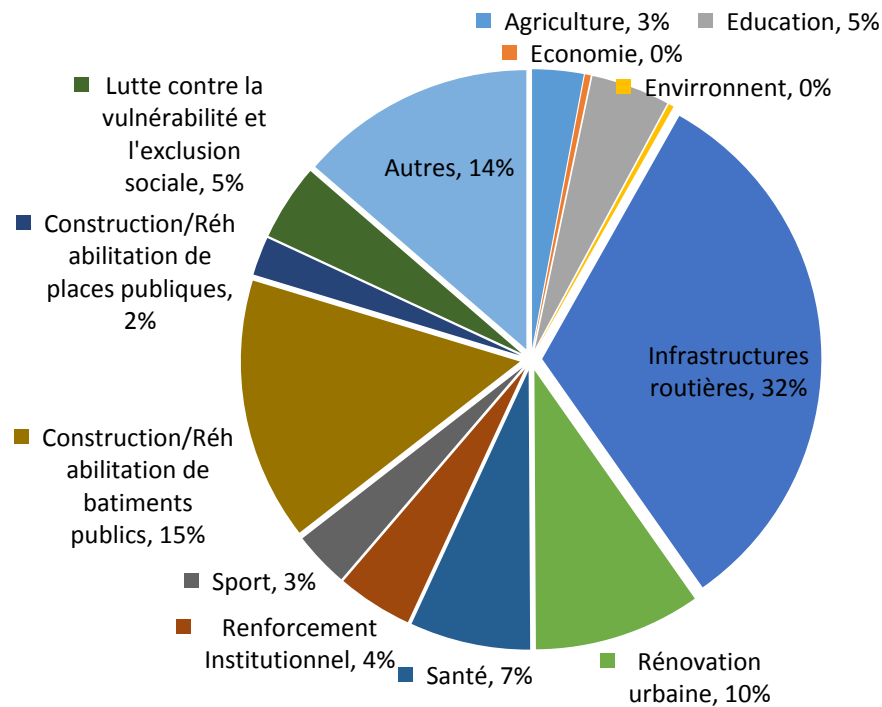


Tableau 48: Répartition des projets faisant l'objet de la résolution du 15 avril par secteur

	Montant US	Poids
Agriculture	7,561.400.00	2.97%
Economie	864,502.00	0.34%
Education	11,596.088.13	4.56%
Environnement	787,234.00	0.31%
Infrastructures routières	81,603.130.03	32.07%
Rénovation urbaine	24,575.063.00	9.66%
Santé	17,756.328.00	6.98%
Renforcement Institutionnel	11,147.778.00	4.38%
Sport	8,200.000.00	3.22%
Construction/Réhabilitation de bâtiments publics	38,652.000.00	15.19%
Construction/Réhabilitation de places publiques	5,675.067.00	2.23%
Lutte contre la vulnérabilité et l'exclusion sociale	11,261.119.00	4.43%
Autres	34,743.850.78	13.66%
Total	254,423.559.94	100.00%

Source: Résolution No.1 du Conseil des Ministres du 15 avril 2015

Catégorie « Autres » bâtie à partir de la Résolution du 15 avril 2015

	Montants
Appui à la Coopération Cubaine	3,070.000.00
Conception et mise en œuvre des projets de développement territorial	12,702.373.00
Dette Secosa	9,000.000.00
Intervention d'urgence	6,200.000.00
Programme de stabilisation des prix	3,771.477.78
Total	34,743.850.78

Source: *idem*

La répartition par domaines d'intervention des projets entrant dans la Résolution du 22 juillet 2015 fournit également des indications intéressantes. Les crédits allant aux infrastructures routières conservent la première place avec 32,81% de l'enveloppe, suivie de la réfection de bâtiments publics, 11,79 %, de la lutte contre la pauvreté, 8,89%, de la rénovation urbaine, 8,40%, de la santé 6,44%, du renforcement institutionnel, 4,14%. Les crédits allant à l'éducation ne représentent que 3,97% et à l'agriculture 1,64%, alors que la réhabilitation de places publiques reçoivent 2.01%.

15,81% de ces allocations se regroupent dans la rubrique « autres ». La « conception et la mise en œuvre de projets de développement territorial » et « intervention d'urgence » bénéficient d'une augmentation de leur ligne de crédit passant de la Résolution du 15 avril à celle du 22 juillet d'une enveloppe de US 12.702.373 à US 15.000.000 6.200.000 à US10.000.000. Un « Plan Spécial des Cayes » est doté de US 2.500.000.

Figure 48: Répartition des projets faisant l'objet de la résolution du 22 juillet par secteur

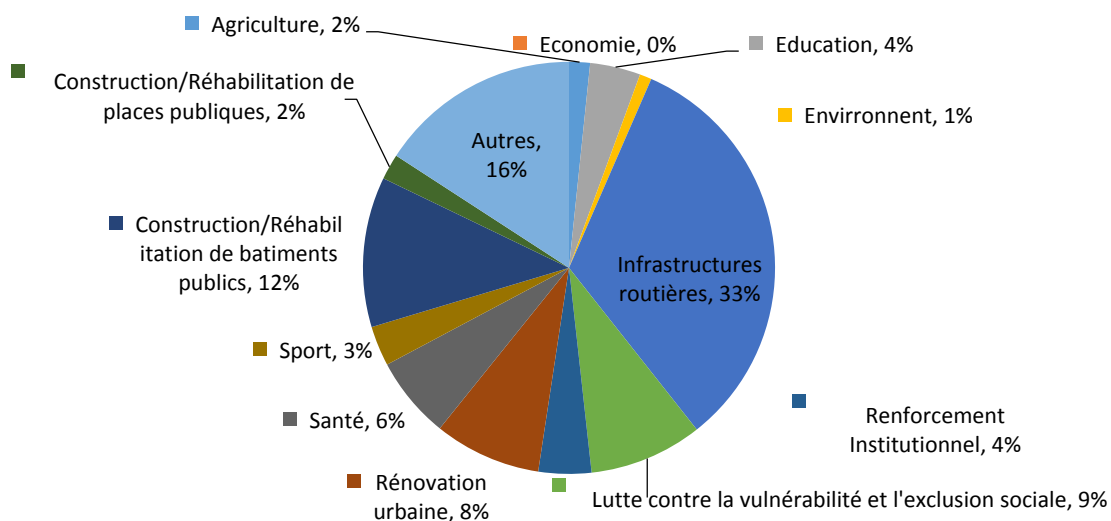


Tableau 49: Répartition des projets faisant l'objet de la résolution du 22 juillet par secteur

	Montants	Poids
Agriculture	3,169.613.57	1.64%
Economie		0.00%
Education	7,655.752.65	3.97%
Environnement	1,800.000.00	0.93%
Infrastructures routières	63,349.877.48	32.81%
Lutte contre la vulnérabilité et l'exclusion sociale	17,169.412.80	8.89%
Renforcement Institutionnel	8,000.000.00	4.14%
Rénovation urbaine	16,207.368.42	8.40%
Santé	12,425.531.91	6.44%
Sport	6,061.526.91	3.14%
Construction/Réhabilitation de bâtiments publics	22,759.775.03	11.79%
Construction/Réhabilitation de places publiques	3,886.965.79	2.01%
Autres	30,570.000.00	15.83%
Total	193,055.824.56	100.00%

Source : Résolution No. 5 du Conseil des Ministres du 22 juillet 2015

Autres catégorie « Autres » de la Résolution du 22 juillet 2015

	Montants
Appui à la Coopération Cubaine	3,070.000.00
Conception et mise en œuvre des projets de développement territorial	15,000.000.00
Intervention d'urgence	10,000.000.00
Plan Spécial des Cayes	2,500.000.00
Total	30,570.000.00

Source: *idem*

VII.C.- Qualité de la programmation (avec, entre autres conséquences, les chantiers interrompus faute de financement)

On compte pas moins de six interventions budgétaires durant l'exercice 2014-2015 : trois à portée générale et trois se rapportant exclusivement sur le portefeuille de projets financés par PetroCaribe. Il y a d'abord le budget initial et les deux budgets rectificatifs. Ensuite, on dénombre deux Résolutions sur PetroCaribe et une résolution interprétative de la première d'entre elles.

On se trouve devant une sensation de tâtonnement, de travail toujours inachevé, sinon de précipitation. Et le scénario se répète à plusieurs reprises. La séquence d'adoption des différentes mesures budgétaires pour dégager ou réallouer des crédits tend à conforter cet état de fait. Mi-mars : un budget rectificatif est adopté. Mi-avril : une résolution sur les fonds de PetroCaribe apporte des réaménagements substantiels au portefeuille des projets financés à partir de cette source. Dans la foulée, seize nouveaux projets non inscrits dans le budget rectificatif de mars sont sélectionnés. Un mois et demi plus tard, l'Exécutif se rend compte de la situation et prend une nouvelle résolution pour autoriser les dépenses sur ces projets en attendant l'adoption d'un autre budget rectificatif. Il en profite tout de même pour ajouter un nouveau projet sans penser à ouvrir des crédits s'y rapportant. Dans la Résolution du 22 juillet, cinq nouveaux projets font leur apparition. Ce qui n'est pas sans rapprocher la programmation budgétaire de cet exercice d'un véritable ballet. On dirait l'Exécutif toujours pris de court et acculé à réagir à la va-vite.

Or, quand on regarde de près les projets retenus, on ne s'explique pas que la plupart aient été sélectionnées en cours d'exercice. Elaborer un « plan spécial » pour la ville des Cayes ou décider d'y construire un aérogare par exemple ne sauraient relever d'une réponse à une urgence soudainement apparue. Il s'agit de projets qui devraient participer d'un plan d'aménagement de la ville et entrer dans une programmation s'inscrivant dans la durée. Or, ces deux projets ont été sélectionnés dans la résolution du 22 juillet, soit deux mois avant la fin de l'exercice. D'ailleurs les contours du projet « Plan Special des Cayes » restent tout à fait flous.

Tableau 50: Liste des projets relatifs aux Cayes listés dans la résolution du 22 juillet

Projets	Nouvelle Programmation
Plan Spécial des Cayes	2,500,000.00
Construction du terminal de l'aéroport des Cayes (Antoine Simon)	4,947,368.42
Total	7,447,368.42

VII.D.- Etat d'achèvement et taux de décaissement des projets

La confrontation des données collectées tant auprès du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) que de celui de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) fait apparaître d'importantes distorsions qui affectent leur fiabilité. Alors que selon le MEF, 159 projets et programmes ont été

alimentés à partir des ressources du Programme d'Investissement Public (PIP) pour l'exercice 2014-2015, le MPCE présente une liste ne dépassant pas 115. Cela dit, il a paru indiqué, en se basant sur le tableau émanant du MPCE, de comparer l'état d'avancement physique des projets par rapport à leur taux de financement. Le résultat obtenu est édifiant : il montre à quel point les informations concernant la gestion des ressources publiques sont pour le moins parcellaires, fragmentaires, lacunaires. L'exhaustivité n'est pas visée à première vue. L'analyse donne lieu à un constat pluriel et projette une réalité à facettes diverses et multiples.

A titre de rappel, il y a lieu de noter que l'exécution des projets et programmes publics se fait en général par avances de fonds et par tranches successives.

Plusieurs cas d'incohérences et d'anomalies ont été ainsi relevés : des projets ayant un taux de réalisation de 100%, alors le taux de décaissement financier, à en croire les données disponibles, se situerait à 0%. C'est le cas, entre autres, de la construction de l'Ecole Nationale de Desprez, du local de la Compagnie d'Intervention et de Maintien de l'Ordre (CIMO), de l'Ecole Nationale de Ti Savane, des lycées de Bainet, de Petit Goave, de Gris Gris (Cote de Fer) et de Hinche, du marché public de Pignon, des sièges des ministères du Commerce et de l'Intérieur, du local du Ciné Triomphe...

Le Tableau 51 dresse la liste des 115 projets et programmes ciblés par le MPCE avec, en regard, leur taux d'absorption financière et leur niveau d'avancement physique.

Tableau 51: État d'avancement des projets (Physique et financier)

	ETAT D'AVANCEMENT PHYSIQUE	ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER
ACQUISITION DE CINQUANTE MILLE (50000) FAUTEUILS SCOLAIRES	0%	74%
Adoquinage des rues autour des places publiques. Mirebalais- Lascahobas	100%	0%
Aménagement d'infrastructures de sport (Phase I) (10 Unités)	99%	0%
Aménagement d'infrastructures de sport (phase II)	60%	87%
Asphaltage de la Vallée de Jacmel	100%	89%
Centre sportif de Pignon	100%	0%
Construction centre professionnel de pignon	100%	0%
Construction d'Abris au niveau des départements de la	67%	0%
Construction Dalot Martelly 4eme avenue Bolosse et curage	90%	0%
Construction de 7 kms de routes à Lafiteau	92%	80%
Construction de Citerne à Pointe- -Raquettes et Anse à Galets	0%	0%

Construction de la Cour de Cassation	0%	0%
Construction de la Place Hugo Chavez	0%	0%
Construction de la Place Publique de l'aéroport	0%	0%
Construction de la route menant au nouveau marché public de Jacmel 1.3 km	En cours	0%
Construction de l'Ecole Nationale à Dame Marie	0%	0%
Construction de l'Ecole Nationale de Croix-des- Preux	100%	0%
Construction de l'Ecole nationale de Port-Salut	95%	88%
Construction de l'Ecole Nationale de Ti Savanne	100%	0%
Construction du local d'intervention et de maintien de l'ordre (	100%	0%
Construction du Lycée d'Anse Rouge	60%	70%
Construction du Lycée de Bainet	100%	0%
Construction du Lycée de Carice	86%	95%
Construction du Lycée de Mont Organisé	100%	88%
Construction du Lycée de Pilate	100%	95%
Construction du Lycée National de Roche a Bateau	65%	85%
Construction du Lycée Ste Catherine d'Arnaud	95%	98%
Construction du Lycée de Bahon	100%	0%
Construction du Lycée de Capotille	100%	93%
Construction du Lycée de Caracol	0%	69%
Construction du Lycée de Petit Goave	100%	0%
Construction du Lycée de Saut D'eau	21%	61%
Construction du Lycée de St Michel de	0%	19%
Construction du Lycée de Torbeck	20%	58%
Construction du Lycée GRIS de Cote de Fer	100%	0%
Construction du Lycée national de Chantal	65%	85%
Construction du MARCHÉ DE L'ARCAHAIE (Phase I)	100%	0%
Construction du Marche de Fontamara	48%	57%
Construction du Marché public de Jacmel	90%	0%
Construction du marché public de Pignon	80%	0%
Construction du Marché Public et du Gare Routière de Miragoane	30%	41%
construction du Rex	0%	0%
Construction du MARCHÉ DE La Grande Rivière du Nord	80%	0%
Construction du Ministère de l'Intérieur	0%	0%
Construction du Ministère du Commerce	0%	0%
Construction du Triomphe	0%	0%
Construction d'un Centre de Transformation à la Gonave	0%	0%
Construction et Réhabilitation de	0%	0%
Construction Lycée Alexandre Pétion	75%	78%
Construction Lycée de Cerca Carvajal	100%	100%
Construction Lycée de Hinche	100%	0%
Construction Lycée de Thomonde	100%	62%
Construction Lycée de Savanette	100%	92%
Construction Lycée Iles A Vache	80%	94%
Construction lycée national de Gressier	85%	95%
Construction lycée national de Pignon	100%	95%

Construction Lycée Toussaint Louverture	78%	72%
Construction Lycée national de Bas Limbe	100%	99%
Construction Lycée national de Maissade	100%	100%
Construction lycée national de Port Margot	100%	100%
Construction lycée national de Ranquitte	100%	100%
Construction lycée national de St Raphael	100%	100%
Construction place publique Lajeune	80%	0%
Construction place publique Savanette	80%	0%
Construction d'infrastructures socio- communautaires au Wharf- Jérémie	85%	0%
Contrat de Réhabilitation du Lycée de Mirebalais	0%	0%
Curage et drainage de la ville d'Ennery	0%	0%
Drainage et Bétonnage de la Rue Poudrière de Trou du Nord	0%	0%
Formulation d'un plan stratégique pour la zone Frontalière	0%	0%
Fourniture de 300 lampadaires	100%	0%
Fourniture de 300 lampadaires solaires	100%	0%
Fourniture de 500 lampadaires solaires	100%	0%
Marché de services entre l'Etat Haïtien et Bel Haïti	0%	0%
Marché de services entre l'Etat Haïtien et Visually Sound Picture	0%	0%
Pavage de rue à Mirebalais (contrat # 3): Geffrard, Gabart, Louverture, St-Louis,	100%	0%
Pavage des rues Dessalines et Claire Heureuse à Mirebalais et	100%	0%
Pont Piétonné (Passerell	100%	0%
Projet d'Eclairage Solaire	0%	0%
Réaménagement carrefour Desruisseaux	100%	0%
Reconstruction de la place publique du Canapé-vert	100%	0%
Réhabilitation Boulevard Toussaint Louverture	100%	0%
Réhabilitation de la place publique Occide Jeanty	0%	0%
Réhabilitation de la Rte de Jacmel La Vallée 19	70%	0%
Réhabilitation de la Rue Bassico, Cap-Haitien	0%	0%
Réhabilitation de la Place Dame de Gonaïves	0%	0%
Réhabilitation de la Place Geffrard	100%	0%
Réhabilitation de la Place Publique de Dondon	0%	0%
Réhabilitation de la place Sainte Anne	100%	0%
Réhabilitation de la route Colladere Cerca Cavajal	75%	56%
Réhabilitation de la Route Soukri /Souvenance	0%	0%
Réhabilitation du centre sportif de Carrefour	100%	0%
Réhabilitation du tronçon reliant la route de Fort- Jacques (Fermathe) à la	En cours	0%
Réhabilitation du Complexe Administratif de Pointe-a-Raquettes	0%	0%
Réhabilitation du Gymnasium Vincent de La rue Romain port-au-	100%	0%
RENOVATION DES ROUTES DU VILLAGE ARTISTIQUE	0%	0%
Renovation urbaine a Hinche Phase II	12%	0%
Rénovation urbaine de la Grande Rivière du Nord	100%	0%
Rénovation urbaine de la ville du Limbé (phaseI) : (Rue Pétiou, Ave. Jn-	100%	0%
Rénovation urbaine de Saint-Michel de l'Attalaye Phase I	20%	0%
Rénovation Urbaine de Gonaïves	95%	0%
Rénovation urbaine de Hinche Phase I	85%	0%

Rénovation Urbaine de Marchand Dessalines	92%	0%
Rénovation urbaine de Mirebalais (Phase IV) (contrat # 4)	100%	0%
Rénovation urbaine de Pignon (phase II)	100%	102%
Rénovation urbaine de Saint Marc phase II	89%	0%
Rénovation urbaine de Saint Raphael (Phase	100%	103%
Rénovation urbaine et de construction d'infrastructures socio-	En cours	0%
RENOVATION Urbaine de la Ville d'Ennery	100%	0%
Rénovation urbaine d'Ennery (Phase I)	15%	0%
Rénovation Urbaine Maissade 1ère phase	100%	0%
RENOVATION URBAINE A DONDON	84%	78%
RENOVATION URBAINE DE GROS MORNE (PHASE I)	60%	0%
RENOVATION URBAINE DE SAINT MARC (PHASE I)	92%	0%
Réparation de 500 maisons aux Gonaïves	100%	0%
Travaux de réhabilitation de la route Blvd de la Saline / Base navale Amiral Killick et Travaux	100%	0%

Source: Etat des lieux du PIP 2014-2015 MPCE

Le Tableau 52 présente les projets ayant bénéficié de financement, mais ne mentionnant pas leur état d'avancement. Ils sont au nombre de trois (3).

Tableau 52: Liste de projets financés sans mention de l'état d'avancement physique

	Etat financier
ACQUISITION DE CINQUANTE MILLE (50000) FAUTEUILS SCOLAIRES	73.57%
Construction du Lycée de Caracol	69.40%
Construction du Lycée de St Michel de	19.05%

Source: États des lieux PIP 2014-2015 / MPCE

Le Tableau 53 établit la liste des projets et programmes ayant un état d'avancement physique sans référence à leur niveau de financement. On en compte 51, soit 44% du total.

Tableau 53: Liste de projets disposant d'un état d'avancement physique sans taux de financement correspondant.

	Etat d'avancement physique
Adoquinage des rues autour des places publiques. Mirebalais- Lascachobas	100%
Aménagement d'infrastructures de sport (Phase I) (10 Unités)	99%
Centre sportif de de Pignon	100%
Construction centre professionnel de pignon	100%
Construction d'Abris au niveau des départements de la	67%
Construction Dalot Martelly 4eme avenue Bolosse et curage	90%
Construction de l'Ecole Nationale de Croix-des- Preux	100%

Construction de l'Ecole Nationale de Ti Savanne	100%
Construction du local d'intervention et de maintien de l'ordre (	100%
Construction du Lycée de Bainet	100%
Construction du Lycée de Baho	100%
Construction du Lycée de Petit Goave	100%
Construction du Lycée GRIS GRIS de Cote de Fer	100%
Construction du MARCHÉ DE L'ARCAHAIE (Phase I)	100%
Construction du Marché public de Jacmel	90%
Construction du marché public de Pignon	80%
Construction du MARCHÉ DE La Grande Rivière du Nord	80%
Construction Lycée de Hinche	100%
Construction place publique Lajeune	80%
Construction place publique Savanette	80%
Construction d'infrastructures socio- communautaires au Warf- Jérémie	85%
Fourniture de 300 lampadaires	100%
Pavage de rue à Mirebalais (contrat # 3): Geffrard, Gabart, Louverture, St-Louis,	100%
Pavage des rues Dessalines et Claire Heureuse à Mirebalais et	100%
Pont Piétonné (Passerell	100%
Réaménagement carrefour Desruisseaux	100%
Reconstruction de la place publique du Canapé-vert	100%
Réhabilitation Boulevard Toussaint Louverture	100%
Réhabilitation de la Rte de Jacmel la Valle 19	70%
Réhabilitation de la Place Geffrard	100%
Réhabilitation de la place Sainte Anne	100%
Réhabilitation du centre sportif de Carrefour	100%
Réhabilitation du Gymnasium Vincent de La rue Romain port-au-	100%
Rénovation urbaine a Hinche Phase II	12%
Rénovation urbaine de la Grande Rivière du Nord	100%
Rénovation urbaine de la ville du Limbé (phaseI) : (Rue Pétion, Ave. Jn-	100%
Rénovation urbaine de Saint-Michel de l'Attalaye Phase I	20%
Rénovation Urbaine de Gonaïves	95%
Rénovation urbaine de Hinche Phase I	85%
Rénovation Urbaine de Marchand Dessalines	92%
Rénovation urbaine de Mirebalais (Phase IV) (contrat # 4)	100%
Rénovation urbaine de Saint Marc phase II	89%
Rénovation urbaine d'Ennery (Phase I)	15%
RENOVATION URBAINE DE GROS MORNE (PHASE I)	60%
RENOVATION URBAINE DE SAINT MARC (PHASE I)	92%
Travaux de réhabilitation de la route Blvd de la Saline / Base navale Amiral Killick et Travaux	100%
Fourniture de 300 lampadaires solaires	100%
Fourniture de 500 lampadaires solaires	100%
RENOVATION Urbaine de la Ville d'Ennery	100%
Rénovation Urbaine Maissade 1ère phase	100%
Réparation de 500 maisons aux Gonaïves	100%

Source: États des lieux PIP 2014-2015 / MPCE

Le Tableau 54 porte sur les projets listés sans référence ni à leur taux d'absorption financier, ni leur état d'avancement. On en dénombre 28, soit 24% de l'ensemble.

Tableau 54: Liste de projets en cours dont les états financiers et physiques ne sont pas précisés

Construction de la Place Publique de l'aéroport
Construction de la route menant au nouveau marché public de Jacmel 1.3 km
Construction de l'Ecole Nationale à Dame Marie
Construction et Réhabilitation de
Contrat de Réhabilitation du Lycée de Mirebalais
Drainage et Bétonnage de la Rue Poudrière de Trou du Nord
Projet d'Eclairage Solaire
Réhabilitation de la place publique Occide Jeanty
Réhabilitation de la Rue Bassico, Cap-Haitien
Réhabilitation de la Place Dame de Gonaïves
Réhabilitation de la Place Publique de Dondon
Réhabilitation de la Route Soukri /Souvenance
Réhabilitation du tronçon reliant la route de Fort- Jacques (Fermathe) à la
Réhabilitation du Complexe Administratif de Pointe-a-Raquettes
RENOVATION DES ROUTES DU VILLAGE ARTISTIQUE
Rénovation urbaine et de construction d'infrastructures socio-
Curage et drainage de la ville d'Ennery
Construction du Triomphe
Construction du Ministère du Commerce
Construction du Ministère de l'Intérieur
Construction de la Cour de Cassation
construction du Rex
Construction de la Place Hugo Chavez
Construction de Citerne à Pointe-a-Raquettes et Anse a Galets
Construction d'un Centre de Transformation à la Gonave
Marché de services entre l'Etat Haïtien et Bel Haïti
Marché de services entre l'Etat Haïtien et Visually Sound Picture
Formulation d'un plan stratégique pour la zone Frontalière

Source: États des lieux PIP 2014-2015 / MPCE

Le Tableau 55 se réfère aux projets disposant à la fois d'un état financier et d'un état d'avancement.

Tableau 55: Liste de projets avec mention de leurs états financiers et physiques

	ETAT D'AVANCEMENT PHYSIQUE	ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER
Aménagement d'infrastructures de sport (phase II)	60%	87%
Asphaltage de La Vallée de Jacmel	100%	89%
Construction de 7 kms de routes à Lafiteau	92%	80%

Construction de l'Ecole nationale de Port-Salut	95%	88%
Construction du Lycée d'Anse Rouge	60%	70%
Construction du Lycée de Carice	86%	95%
Construction du Lycée de Mont Organise	100%	88%
Construction du Lycée de Pilate	100%	95%
Construction du Lycée National de Roche a Bateau	65%	85%
Construction du Lycée Ste Catherine d'Arnaud	95%	98%
Construction du Lycée de Capotille	100%	93%
Construction du Lycée de Saut D'eau	21%	61%
Construction du Lycée de Torbeck	20%	58%
Construction du Lycée national de Chantal	65%	85%
Construction du Marché de Fontamara	48%	57%
Construction du Marché Public et de la Gare Routière de Miragoane	30%	41%
Construction Lycée Alexandre Pétion	75%	78%
Construction Lycée de Cerca Carvajal	100%	100%
Construction Lycée de Thomonde	100%	62%
Construction Lycée de Savanette	100%	92%
Construction Lycée Iles A Vache	80%	94%
Construction lycée national de Gressier	85%	95%
Construction lycée national de Pignon	100%	95%
Construction Lycée Toussaint Louverture	78%	72%
Construction Lycée national de Bas Limbe	100%	99%
Construction Lycée national de Maissade	100%	100%
Construction lycée national de Port Margot	100%	100%
Construction lycée national de Ranquitte	100%	100%
Construction lycée national de St Raphael	100%	100%
Réhabilitation de la route Colladere Cerca Cavajal	75%	56%
Rénovation urbaine de Pignon (phase II)	100%	102%
Rénovation urbaine de Saint Raphael (Phase	100%	103%
RENOVATION URBAINE A DONDON	84%	78%

Les tableaux qui suivent font un regroupement des projets par tranches de décaissement financier.

Ceux-ci sont ainsi répartis en quatre lots : de 1 à 25%, de 26 à 50%, de 51 à 75% et, enfin de 76 à 100%. La possibilité est ainsi offerte de constater que, dans certains cas, taux d'avancement physique et taux de financement se situent dans la même fourchette. Dans d'autres cas, les écarts sont significatifs.

Tableau 56: Répartition des projets par tranche d'état d'avancement financier

	Fréquence	Poids
Entre 1% et 25%	1	2.78%
Entre 26% et 50%	1	2.78%
Entre 51% et 75%	9	25.00%
Plus de 75%	25	69.44%

Total	36	100%
Source: États des lieux PIP 2014-2015 / MPCE		

La catégorie allant de 1 à 25 % de décaissement financier aligne un seul projet qui semble n'avoir pas démarré.

Tableau 57: Liste des projets dont l'état d'avancement financier se situe entre 1 et 25%

	ETAT D'AVANCEMENT ENT	ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER
Construction du Lycée de St Michel de	0.00%	19.05%

Source: États des lieux PIP 2014-2015 / MPCE

Dans la tranche entre 26 et 50%, encore un projet : 41% de décaissement financier contre 30% de réalisation physique.

Tableau 58: Liste des projets dont l'état d'avancement financier se situe entre 26 et 50%

	ETAT D'AVANCEMENT ENT	ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER
Construction du Marche Public et de la Gare Routière de Miragoane	30.00%	41.00%

Source: États des lieux PIP 2014-2015 / MPCE

Le Tableau 59 ventile les projets compris entre 51 et 75% qui s'élèvent à neuf(9). Des écarts substantiels sont relevés. Si pour le Lycée d'Anse –Rouge, le gap est seulement de 10% entre état d'avancement physique et état d'avancement financier, 69% du financement du Lycée de Caracol ont été débloqués, alors que le taux d'exécution du projet n'est pas connu. Pour le Lycée de Saut-d'Eau, on a un taux de décaissement de 61% contre 21% de réalisation, pour celui de Saut-d'Eau, on est 585 contre 20%.

Par contre, pour le Lycée de Thomonde, on est à 62% d'avancement financier pour 100% de réalisation. Et pour la réhabilitation de la route Colladere-Cerca Cavajal, 56 % de l'enveloppe financière ont été dégagées alors que les travaux ont été achevés à 75%.

Tableau 59: Liste des projets dont l'état d'avancement financier se situe entre 51 et 75%

	ETAT D'AVANCEMENT PHYSIQUE	ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER
ACQUISITION DE CINQUANTE MILLE (50000) FAUTEUILS SCOLAIRES	0.00%	73.57%
Construction du Lycée d'Anse Rouge	60.00%	70.04%
Construction du Lycée de Caracol	0.00%	69.40%
Construction du Lycée de Saut D'eau	21.00%	61.01%
Construction du Lycée de Torbeck	20.00%	58.16%

Construction du Marche de Fontamara	48.00%	57.00%
Construction Lycée de Thomonde	100.00%	61.82%
Construction Lycée Toussaint Louverture	78.00%	71.58%
Réhabilitation de la route Colladere Cerca Cavajal	75.00%	56.00%

Source: États des lieux PIP 2014-2015 / MPCE

Le Tableau 60 répertorie enfin les projets, au nombre de 25, dont les niveaux de décaissement dépassent les 75%.

Tableau 60: Liste des projets dont l'état d'avancement financier se situe au-delà de 75%

	ETAT D'AVANCEMENT	ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER
Aménagement d'infrastructures de sport (phase II)	60.00%	87.00%
Asphaltage de la Vallée de Jacmel	100.00%	89.00%
Construction de 7 kms de routes à Lafiteau	92.00%	80.00%
Construction de l'Ecole nationale de Port-Salut	95.00%	88.24%
Construction du Lycée de Carice	86.00%	95.08%
Construction du Lycée de Mont Organisé	100.00%	88.09%
Construction du Lycée de Pilate	100.00%	95.00%
Construction du Lycée National de Roche à Bateau	65.00%	85.05%
Construction du Lycée Ste Catherine d'Arnaud	95.00%	98.04%
Construction du Lycée de Capotille	100.00%	92.56%
Construction du Lycée national de Chantal	65.00%	85.05%
Construction Lycée Alexandre Pétion	75.00%	78.19%
Construction Lycée de Cerca Carvajal	100.00%	100.07%
Construction Lycée de Savanette	100.00%	92.37%
Construction Lycée Iles A Vache	80.00%	94.47%
Construction lycée national de Gressier	85.00%	95.32%
Construction lycée national de Pignon	100.00%	95.46%
Construction Lycée national de Bas Limbé	100.00%	98.87%
Construction Lycée national de Maissade	100.00%	100.00%
Construction lycée national de Port Margot	100.00%	100.00%
Construction lycée national de Ranquitte	100.00%	100.00%
Construction lycée national de St Raphael	100.00%	100.00%
Rénovation urbaine de Pignon (phase II)	100.00%	102.00%
Rénovation urbaine de Saint Raphael (Phase	100.00%	103.00%
RENOVATION URBAINE A DONDON	84.00%	78.00%

Source: États des lieux PIP 2014-2015 / MPCE

Tableau 61: Liste des projets pour lesquels des montants ont été décaissés par le MEF

	Montants décaissement
Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	335, 487.023

Mise en place du centre de développement de l'entreprise et de l'entrepreneuriat-CDEE	5, 800.000
Scolarisation des enfants (fonds national pour l'éducation + trésor)	332, 000.000
Aménagement de kiosques d'information dans les régions touristiques (nord, sud, ouest, sud-est...)	6, 300.000
Aménagement des bassins versants de terre neuve	3, 912.997
Aménagement touristique dans l'ouest (Petit-Goave, Fort-Jacques, Cote des Arcadins)	7, 800.000
Aménagement touristique dans la Grande-Anse	4, 500.000
Aménagement touristique dans la région du centre Artibonite (Marchand Dessalines, Ennery, Petite Rivière de l'Artibonite...)	1, 800.000
Approvisionnement en matériels et équipements d'au moins 30 institutions de santé (hcr, hd, cal, csl) sur tout le territoire	31, 444.913
Appui à la chaîne de froid du programme élargi de vaccination (gaz propane)	1, 997.565
Appui à la mise en place de dispositifs de mitigation des risques (incluant l'inventaire des besoins dans les zones vulnérables)	12, 000.000
Appui à la mise en place de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES)	16, 000.000
Appui à la modernisation et la dynamisation des associations de défense des consommateurs haïtiens	3, 500.000
Appui au développement des capacités de la sonapi	3,463.350
Appui au développement des zones franches d'exportation sur la frontière haïtiano-dominicaine-construction d'un agro village à Morne Casse	7,281.453
Appui au système national de gestion des risques et désastres (pasngrd)	50,000.000
Campagne nationale de reboisement	165,818.757
Certification des magistrats-phase 1	13,079.532
Chanje metye chanje lavi	60,000.000
Conception et mise en œuvre de projets de développement territorial	184,525.424
Conception et mise en œuvre des politiques et plans nationaux de développement d'Haïti	90,136.274
Construction csl Anse à Masson (Cayemittes) (phase 2) (phase 1 sur budget 2013-2014)	4,664.740
Construction 9 csl - phase 3 (centre, nord, nord-est, nord-ouest, nippes, sud, sud-est, grande anse, Artibonite) (phase 1 sur budget 2012-2013 et phase 2 sur budget 2013-2014)	91,854.550
Construction csl st yves , scl Saut du Baril (c. Anse-a-Veau) (phase 2) (phase 1 sur budget 2013-2014)	9,569.935
Construction de bâtiment administratif (tribunaux de paix, ONI et OEC) à Grande Rivière du Nord	2,141.172
Construction de complexes administratifs (tribunaux de paix, oni et oec) à Dondon	3,280.996
Construction de complexes administratifs (tribunaux de paix, oni et oec) à Maissade	1,099.954
Construction de dégraveurs en amont du dalot Bois Moquette	10,313.523
Construction du barrage des Trois (3) Rivières	120,000.000
Construction du bâtiment devant loger "Ecole Normale Supérieure	37,297.600
Construction du pont de Roseaux	107,476.431
Construction du pont de Voldrogue	48,000.000
Construction du système d'irrigation de la Plaine de Baconnois (études)	3,500.000

Construction du tribunal de première instance à Saint-Marc	3,905.196
Construction d'un bureau d'immigration et d'émigration à Jacmel	1,960.000
Construction d'un bureau d'immigration et d'émigration aux Gonaïves	2,940.000
Construction d'un centre de lecture et d'animation culturelle à Gros Morne	2,000.000
Construction d'un csl à Bras de Gauche- Cote de Fer- phase 2	9,378.536
Construction d'un csl à Roche à Bateau (phase 2) (phase 1 sur budget 2013-2014)	5,085.834
Construction d'un pont sur la rivière des Barres reliant St Louis du Nord à Anse à Foleur	84,753.172
Construction d'un pont sur la rivière gauche (rte Jacmel-La Vallée de Jacmel	15,776.884
Construction d'un pont sur la rivière Marigot/Peredo	137,219.827
Construction et aménagement des structures déconcentrées	10,000.000
Construction et équipement du campus de l'université publique du nord-ouest	16,500.000
Construction nouveau cal à Tiburon (phase 2) (phase 1 sur budget 2013-2014)	8,904.842
Construction pont Hyppolite (pont à l'embouchure de la rivière du Haut du Cap)	76,727.776
Contribution à l'hébergement des femmes victimes de violence	5,180.250
Contrôle de zoonoses, des maladies animales infectieuses endémiques et surveillance épidémiologique	7,167.393
Contrôle intégré du scolyte des cerises du café à Beaumont	2,500.000
Création d'un centre communautaire de loisirs et d'animation socio-culturel au Cap-Haitien, aux Cayes et à Port-au-Prince	5,000.000
Création d'un centre de formation et mise en place du service civique mixte obligatoire (études et phase ii)	17,932.498
Création d'un parc récréatif à Boucan Carre	4,000.000
Création d'un parc récréatif à Deslandes/Petite Rivière de l' Artibonite	5, 500.000
Déconcentration des activités du cnc dans les départements	5,000.000
Développement de la culture de la canne à sucre (usjldd) Léogâne	18,613.346
Développement de la statistique économique (devse)	4,042.880
Développement de l'apiculture à Aquin	2,500.000
Développement des filières céréalières, légumineuses et maraichères dans la Vallée de l' Artibonite	13,000.000
Développement et vulgarisation de paquets techniques à Plaine des Cayes, Thiotte, Belladère et Dondon	10,000.000
Drainage et protection de la ville de Ouanaminthe contre les crues de la rivière du Massacre	61,000.000
Enquête sur les capacités productives agricoles sur tout le territoire	8,283.471
Etudes et classification des sols/projet pilote dans les communes de Ganthier et Croix-des-Bouquets	2,500.000
Etudes foncières et établissement de répertoire de terres agricoles en Haïti (privées et état)	5,000.000
Evaluation et amélioration des potentialités fiscales des communes	22,920.465
Finalisation construction /réhabilitation d'infrastructures sanitaires à Croix des Bouquets et Jean Rabel et Caracol (balance du projet 10 hcr et de Caracol 2013-2014, hôpital immaculée conception des Cayes (chirurgie et médecine homme, St Agnès de Beaumont, Grande Saline))	14,294.893

Formation /information en marches publics et concession d'ouvrages de services publics aux responsables politiques, leaders d'opinions, représentant de la société civile, aux membres des cnmp/csmmp	6,720.000
Formation initiale et perfectionnement des cadres de la police nationale d'Haïti/a032561-001	30,000.000
Formation/information en marches publics et concession d'ouvrages de services pour les cadres des collectivités territoriales des départements de l'Artibonite, centre, nord-est, nord-ouest	1,500.000
Formation/information en marches publics et concession d'ouvrages de services pour les cadres des services déconcentrés dans les départements de l'Artibonite, centre, nord-est, nord-ouest	1,500.000
Gestion aménagement et protection des bassins versants du morne de l'hôpital surplombant toute la partie sud de la région métropolitaine de Port-au-Prince	46,634.015
Gestion des crues et protection de la population contre les inondations-phase 2	113,635.748
Gestion rationnelle des matériaux de construction et contrôle des activités minières sur le territoire (zone métropolitaine de pap et région nord)	4,048.259
Implantation d'un centre de lecture et d'animation culturelle à la Vallée de Jacmel	2,000.000
Insertion socio-économique des filles et des femmes des départements du sud, grand'anse, centre, nord, nord-est, ouest et nord'ouest	12,283.620
Intervention dans les zones fragiles (assainissement)	116,000.000
Intervention d'urgence pre-saison pluvieuse et cyclonique dans les zones à risques climatiques	12,677.067
Interventions d'urgence du gouvernement	329,090.704
Inventaire des périmètres irrigués et des infrastructures hydroagricoles (phase 2)	3,500.000
Mise en œuvre d'actions émergentes de refondation territoriale	52,264.719
Mise en œuvre d'actions émergentes de refondations économique et sociale	38,375.000
Mise en œuvre d'activités d'épidémiologie végétale	4,000.000
Mise en œuvre de la réforme de l'administration centrale de l'état.- omrh	25,000.000
Mise en œuvre d'un plan de lutte phytosanitaire contre les mouches attaquant les mangues dans les grandes zones productrices (Camp-Perrin, St Louis du Sud)	10,710.238
Mise en œuvre d'un plan de lutte phytosanitaire contre les mouches attaquant les mangues dans les grandes zones productrices (Gros-Morne, Ennery)	6,000.000
Mise en œuvre d'un plan de lutte phytosanitaire contre les mouches attaquant les mangues dans les grandes zones productrices (Léogane, Croix des Bouquets)	5,017.224
Mise en œuvre d'un plan de lutte phytosanitaire contre les mouches attaquant les mangues dans les grandes zones productrices centre	5,000.000
Mise en place d'activités de prévention et de lutte contre le choléra sur le territoire national	27,000.000
Mise en place d'activités de lutte contre les endémies majeures (malaria, chikungunya, dengue,etc) engagement de l'Etat à la contribution du fonds mondial)	18,000.000
Mise en place d'activités de prévention et de lutte contre le vih-sida et la tuberculose (engagement de l'Etat à la contribution du fonds mondial)	6,000.000
Mise en place de 3 centres de service civique national (nord, sud, grand-anse) incluant la formation	7,000.000
Mise en place de dispositifs de protection et de valorisation des initiatives de jeunes	10,000.000
Mise en place de la gestion collective et lutte anti piratage dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.(bhda)	3,000.000

Mise en place de l'institut national de formation hôtelière et touristique (inforth) (phase ii)	7,600.000
Mise en place de mécanismes de communication entre les différents niveaux du mspp (phase 2) (phase 1 sur budget 2013-2014)	1,119.948
Mise en place du bureau de standardisation et des normes	3,000.000
Mise en place du centre de documentation et de recherches environnementales	2,000.000
Mise en place du programme de promotion de la santé et de protection de l'environnement sur le territoire national (phase 2) (phase 1 sur budget 2013-2014)	1,708.988
Mise en place du programme d'information territoriale pour le développement durable	5,600.000
Mise en place d'un atlas emploi du secteur textile (ctmo-hope)	3,350.000
Mise en place d'un cadastre minier sur le territoire (nord, nord-est, centre et ouest (phase 1); nord-ouest, nippes, sud, grand-anse, sud-est: phase 2)	3,128.962
Mise en place d'un centre technologique pour le secteur textile. Etudes- ctmo-hope	3,450.000
Mise en place d'un réseau de soins de santé primaires dans les zones d'accès difficile	10,000.000
Mise en place d'un système d'informations communales pour la gouvernance durable (Mole St Nicolas, Ile de la Tortue, Aquin)	9,602.600
Mise en place d'une base de données cartographiques	2,800.000
Mise en place d'une politique de coproduction avec la République Dominicaine-ctmo-hope-phase 2	3,350.000
Mise en place d'une politique industrielle du secteur textile- ctmo-hope	3,350.000
Mise en place d'une unité de veille stratégique- ctmo-hope	1,350.000
Mise en place et entretien des stations sismologiques	5,000.000
Mise en place et gestion de micro parcs et de centrales d'achat et de distribution	4,500.000
Modernisation des services publics de protection zoo-phytosanitaire et d'innocuité des aliments (ha-11094)	5,000.000
Modernisation et dynamisation des corps de surveillance environnementale	49,826.738
Organisation 12eme Edition carifesta 2015 en Haïti	300,000.000
Production et transformation de la viande et du lait	10,00.000
Projet de développement frontalier	70,000.000
Projet de fourniture de services publics en quarantaine animale et végétale	5,000.000
Projet de gestion de l'eau dans le bassin de l'Artibonite (progeba)	20,020.000
Promotion d'énergie nouvelle	4,674.021
Promotion du tourisme (phase ii)	6,000.000
Promotion et rationalisation des marais salants dans les communes de Caracol, Aquin (phase 1), Baie de Henne, Coridon et Anse Rouge (phase 2)	2,500.000
Promotion/développement des activités physiques et sportives (championnat intra scolaire et interscolaire)	60,913.154
Protection de la ville des cayes contre les crues de la ravine du sud et madan samedi	49,374.324
Réaménagement des jardins du roi et pérennisation du caimitier du roi sur le site de Sans-Souci	1,000.000
Réaménagement du bâtiment du ctpea	4,284.279
Recalibrage et dragage du chenal salée floodway 9 kms	185,500.000
Recensement général de la population et de l'habitat (5eme recensement)	16,397.670

Reconstruction des locaux du bureau des mines et de l'énergie	6,267.475
Réduction de la menace sismique	6,127.177
Régénération des plantations caféières à Thiotte	2,500.000
Réhabilitation et extension des saep de: Bas Limbé, Limonade, Plaine du Nord, Chabotte/Limbé, Pilate, ville de Borgne	3,900.000
Réhabilitation cal de Petit Goave - (phase 2)	18,721.358
Réhabilitation des forts jacques et Alexandre à Fermathe et aménagement du parc national des forts	2,000.000
Réhabilitation des locaux du théâtre national	2,000.000
Réhabilitation des rues au Cap-Haitien et aux environs-phase 2	34,298.611
Réhabilitation du tronçon de route à Morne Chien	8,000.000
Réhabilitation du tronçon de route Lilavois/bon repos/croix des bouquets	138,750.000
Réhabilitation et extension des saep de: Chansolme, Desgranges, St Louis du Nord, ville Bassin Bleu, Foisson, Meyance/Anse à Foleur, Mole St Nicolas, ville de La Tortue, Jean-Rabel	3,905.000
Réhabilitation et extension des saep de: grand latanier /Hinche, Lascahobas, Savanette, Thomonde, Hinche, gasgogne/Mirebalais	3,870.000
Réhabilitation et extension des saep de: Mont-Organise, Grande Savane, Carice, Savane Longue, Limonade/Trou du Nord, Terrier Rouge, Caracol,	4,040.000
Réhabilitation et extension des saep de: Terre Neuve, Gonaïves, Duclos L'Estère/Desdunes, Lachapelle	3,230.000
Réhabilitation et extension du saep de Germont lahate/Dame Marie, Les Irois, Duchity/Chantale, Germont lahate/Dame Marie, kasavon, Anse du Clerc, Abricot, Corail, Anse d'Hainault, Dame Marie	3,805.000
Réhabilitation et extension réseaux saep de: Petit-Trou/batardeau, l'Asile, ti francois/Plaisance, Baradères, jovange cadillac/Miragoane, laval/Anse a Veau, charlier/Petite Rivière de Nippes, source quetant/Anse a Veau, barreau 1ere section, Arnaud, source quetant/anse a veau	3,960.000
Réhabilitation route Petite Rivière de Nippes/Petit-Trou de Nippes	449,107
Réhabilitation Thomassique / Cerca la Source	76,400.369
Relèvement de la clôture de l'EMA et la construction du dortoir	3,000.000
Renforcement de la communication	10,000.000
Renforcement de la pratique sportive des personnes en situation d'handicap a travers le pays "handisport"- études	10,000.000
Renforcement du système de gestion des finances publiques	5,610.039
Renforcement du système d'information sur la sécurité alimentaire au niveau des 10 départements	12,260.408
Renforcement institutionnel de l'unité centrale de renseignements financiers (ucref)	6,000.000
Restauration et mise en valeur de l'artillerie anglaise de la citadelle henry au parc national historique citadelle sans-souci, ramier.	2,000.000
Restructuration et protection des écosystèmes du morne de l'hôpital	6,000.000
Sécurisation et entretien des places publiques	20,000.000
Sous-programme d'urgence de renforcement des structures du palais national	210,114.585

Transformation de la direction du trésor en direction générale du trésor et de la comptabilité publique (dgtcp) et implantation de nouveaux postes comptables et de régies (phase 2)	21,047.750
Transformation du cal des anglais en hcr (phase 2)(phase 1 sur budget 2013-2014)	2,999.866
Travaux d'entretien de la route Thomazeau – Cornillon – Grand Bois	25,572.648
Travaux de reconstruction du pont Meyotte	52,992.468
Travaux de reconstruction du pont sur la rivière Guinaudee	43,921.900
Valorisation de certaines activités locales génératrices de revenus (gaguère, dezafis)	20,000.000
Total	4,897.734.492

Source: MEF

Tableau 62: Ventilation des requêtes de décaissement exécutée par le MEF

	Fréquence	Montants décaissements
Requêtes sur l'exercice antérieur	12	558,457.700.88
Requêtes sur l'exercice 2014-2015	143	4,122.204.143.02
Aucune Requête	4	217,072.648.00
Total	159	4,897.734.491.90

Source: MEF

Le Tableau 63 indique les projets pour lesquels des requêtes de décaissement n'ont été enregistrées ni pour l'exercice sous analyse, ni pour l'exercice précédent, mais en faveur desquels des fonds ont été débloqués.

Tableau 63: Liste de projets pour lesquels Il n'y a eu aucune requête ni pour l'exercice antérieure ni pour 2014-2015, mais pour lesquels il y a eu des décaissements

	Montants décaissements
Mise en œuvre d'activités d'épidémiologie végétale	4,000.000
Recalibrage et dragage du chenal salée floodway 9 kms	185,500.000
Réhabilitation des forts Jacques et Alexandre à Fermathe et aménagement du parc national des forts	2,000.000
Travaux d'entretien de la route Thomazeau – Cornillon – Grand Bois	25,572.648
Grand Total	217,072.648

Source: MEF

Pour 12 projets et programmes, des requêtes de décaissement ont été présentées dans le courant de l'exercice budgétaire 2013-2014, mais agréées seulement durant l'exercice 2014-2015.

Tableau 64: Liste de projets dont les requêtes de décaissements ont été faites lors de l'exercice antérieur

	Montants décaissements
Scolarisation des enfants (fonds national pour l'éducation + trésor)	332,000.000
Campagne nationale de reboisement	165,818.757
Construction d'un bureau d'immigration et d'émigration à Jacmel	1,960.000
Construction d'un bureau d'immigration et d'émigration aux Gonaïves	2,940.000
Construction d'un centre de lecture et d'animation culturelle à gros morne	2,000.000
Construction d'un csl à bras de gauche- Cote de Fer- phase 2	9,378.536
Création d'un parc récréatif à Boucan Carre	4,000.000
Création d'un parc récréatif à Deslandes/Petite Rivière de l'Artibonite	5,500.000
Développement des filières céréalières, légumineuses et maraichères dans la Vallée de l'Artibonite	13,000.000
Implantation d'un centre de lecture et d'animation culturelle à la Vallée de Jacmel	2,000.000
Mise en place de l'institut national de formation hôtelière et touristique (inforth) (phase ii)	7,600.000
Renforcement du système d'information sur la sécurité alimentaire au niveau des 10 départements	12,260.408
Total	558,457.701

Source: MEF

VII.E.- Les choix questionnables

Une analyse du portefeuille de projets financés à travers le mécanisme de PetroCaribe, notamment par rapport à leur rentabilité, s'avère nécessaire. Si certains projets s'avèrent appropriés en termes de rentabilité économique, d'autres le sont moins. On peut citer les projets visant la réhabilitation des places publiques et ceux concernant la réhabilitation urbaine des villes ou d'agglomérations urbaines.

La construction ou la réfection de places publiques, y compris dans la région métropolitaine, s'apparente à un « tonneau des Danaïdes ». Une fois ces travaux achevés, les communes sont incapables de les prendre en charge et d'assurer convenablement leur entretien. De sorte qu'en très peu de temps, on sera dans l'obligation d'injecter de nouveaux investissements pour leur donner à nouveau un peu de lustre qui ne pourra pas durer. On se trouve ainsi comme dans un cercle vicieux.

On peut voir en outre dans la réhabilitation de villes ou de centres urbains l'amorce d'une politique publique d'aménagement et de développement planifié des villes. Ce type de politiques publiques manque cruellement en Haïti à un moment où la composition sociologique de la population et le rapport ville-campagne ont connu d'énormes bouleversements au cours des années. L'adoquinage des villes est loin d'être de l'urbanisme, encore moins de la planification urbaine, mais ces travaux ont beaucoup amélioré le visage des villes ou de certains quartiers urbains.

On peut ajouter également la construction des infrastructures sociocommunitaires au Wharf de Jérémie à Cité Soleil. Il y a aussi la construction des marchés publics, sans oublier un projet de collecte des ordures. Un montant a été alloué en appui à la coopération cubaine sans oublier les fonds alloués à la construction de médiathèques à Port-de-Paix, à Saint-Louis du Nord et à Jean Rabel. Il ne s'agit pas ici de remettre en question la pertinence de ces projets, mais plutôt de regarder l'opportunité de les financer à partir d'un prêt.

Ce problème ne se pose pas

uniquement pour les projets financés par PetroCaribe, mais bien pour tout le Programme d'Investissement Public. Certains contrats portant par exemple sur l'impression de deux millions de blocs de fiches de

Encadré 5: Financement de l'énergie

Sur la période allant d'octobre 2014 à 2015, l'État haïtien a décaissé 167,2 millions de dollars américains à titre de transferts au secteur de l'énergie électrique. Un montant de 121,3 millions de dollars américains est dépensé par le ministère de l'Économie et des Finances (MEF) sous forme de transferts budgétaires bruts et de lettres de garanties tandis que les 45,8 millions restants sont prélevés sur les fonds PetroCaribe.

Les dépenses mensuelles varient de façon significative : de 5,6 millions de dollars en octobre 2014 à 26,6 millions de dollars en juin 2015. Ce financement a permis à l'Électricité d'Haïti (EdH) de fournir en moyenne 11,3 heures d'électricité par jour pour le mois d'octobre 2014 à 13,9 heures par jour en mars 2015, selon les données publiées par le ministère de l'Économie et des Finances (MEF). En province, le nombre d'heures d'électricité varie de 8,1 h en mai, juin et juillet 2014 à 9,5 h en octobre 2015.

On peut constater que le nombre d'heures d'électricité fourni n'est pas toujours proportionnel aux dépenses effectuées. Par exemple, au mois de juin 2015, les dépenses publiques s'élèvent à 26,6 millions de dollars américains mais l'EdH arrive à fournir 11,9 heures à Port-au-Prince et 8,1 heures en province. Pourtant, en février 2015, l'État haïtien a décaissé 14,3 millions de dollars américains pour permettre à l'EdH de fournir 12,9 h d'électricité en moyenne par jour à Port-au-Prince et 9 h en province.

Sur un mandat présidentiel de 5 ans, à raison d'un montant moyen de 167,2 millions de dollars américains, cela donne un montant moyen de 836 millions de dollars américains. L'État haïtien dépense des montants assez élevés sans mettre en œuvre une politique énergétique susceptible de garantir l'accès à une plus grande fraction de la population. Aujourd'hui encore, à peine 30 % de la population a un accès limité à l'énergie électrique.

borlette au profit de la Loterie de l'État Haïtien pour un montant avoisinant les quarante millions de gourdes financé à partir du budget d'investissement laisse perplexe. On note par ailleurs des formulations de titres de contrat assez vagues et imprécises du genre "*Marché de services entre l'État Haïtien et Bel Ayiti*" ou encore "*Marché de services entre l'État Haïtien et Visually Sound Picture*".

L'analyse de l'exécution du budget pose par ailleurs le problème de la redistribution des ressources publiques. L'État haïtien se trouve confronter à un vrai dilemme : accorder la priorité à des petits programmes de redistribution sociale directe ou à des politiques structurelles susceptibles de réduire la pauvreté à moyen et long termes. Il s'agit de mettre en place un système de protection sociale, efficace, performant, mais aussi soutenable dans la durée du point de vue financier. Le pays fait face à une situation de pauvreté extrême dans laquelle crouissent près de 24% de la population haïtienne. Plus de la moitié de cette population (58%) de près de 11 millions de personnes vivent dans la pauvreté. Le budget de 108 milliards de gourdes de l'exercice 2014-2015 ne suffit pas pour venir en aide à la grande masse de pauvres.

Il faudra dans le futur penser à orienter les dépenses publiques de façon à éviter la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. Aussi, faut-il investir dans des projets profitant à la communauté et non à des individualités, en construisant des écoles, des hôpitaux, des centres de santé, en promouvant la production nationale etc. Ces politiques garantiront un meilleur avenir aux enfants des citoyens pauvres en coupant le cycle vicieux de pauvreté.

Il y a un arbitrage difficile à faire entre les dépenses sociales pour satisfaire les besoins actuels et des investissements dans des projets à caractères sociaux. La part du secteur social dans le budget a augmenté au cours des six dernières années en passant de 14,49 % en 2009-2010 à 27,1 % en 2014-2015. Il semble donc qu'un virage vers les programmes sociaux a été entamé. Évidemment, dans un contexte de ressources rares, plus on investit dans des programmes de redistribution directe, plus on réduit les investissements productifs susceptibles de réduire la pauvreté de masse à moyen et long termes.

Conclusions et recommandations

L'analyse de la situation financière et l'efficacité des dépenses publiques pour l'exercice 2014-2015 amène à dégager les conclusions et recommandations suivantes :

Un niveau d'endettement public qui soulève des questions. Après les annulations de dette dans le cadre de l'Initiative « Pays Pauvres Très Endettés » (PPTE) et suite au séisme du 12 janvier 2010, l'endettement du pays a recommencé à s'alourdir et atteint presque le niveau d'avant. Le pays se retrouve ainsi dans le même cycle et court le risque de voir une bonne partie de ses maigres ressources captée par le service de la dette. Ce qui va avoir pour effet de diminuer la part qui pourrait être affectée à la satisfaction des besoins de base. En outre, le rythme de l'endettement représente un paramètre à ne pas négliger puisqu'il augmente à chaque arrivage de produit pétrolier dans le cadre du programme Petro Caribe. Ainsi, le pays a emprunté en l'espace de quatre ans presque l'équivalent de ce qu'il avait mis auparavant une bonne vingtaine d'années à réaliser. Dès lors, la question de la soutenabilité de cette dette se pose.

Des stratégies pertinentes doivent donc être mises en place pour éviter que le service de la dette n'annihile les faibles capacités du pays à financer des projets à même de sortir des couches de la population de la pauvreté.

Bien investir les montants empruntés. Le mal en soi ne se situe pas tant dans le fait de recourir à des emprunts, mais dans l'usage qu'on en fait. Il est admis qu'un pays ne gagne nullement à emprunter pour financer des dépenses courantes, mais au contraire il a tout intérêt à bien investir le produit de ces emprunts dans des projets structurants, dans les infrastructures économiques et sociales par exemple. L'analyse du portefeuille des projets financés par PetroCaribe montre que l'allocation des ressources n'a pas toujours respecté ces règles prudentielles. Trop de projets répondent à des considérations conjoncturelles, et non structurelles.

La Cour recommande donc au gouvernement de renouer avec les meilleures pratiques en ciblant mieux les projets et programmes susceptibles d'être financés à travers des emprunts. Cette recommandation s'étend d'ailleurs à l'ensemble des projets inscrits au Programme d'Investissement Public (PIP). Ce qui éviterait que des crédits budgétaires soient alloués à l'acquisition de fiches de borlette par exemple pour compte de la Loterie de l'Etat d'Haïti.

Un système peu intégré. Le système de gestion des ressources publiques ne forme pas un tout organique. Il projette plutôt l'image d'un ensemble de systèmes superposés. Il y a par exemple un système de planification national géré par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe et un système de gestion des dépenses publiques géré par le Ministère de l'Economie et des Finances mais n'entretenant aucun lien synergique entre eux. Parallèlement, d'autres systèmes se greffent comme celui des marchés publics atteignant le seuil d'intervention de la Commission Nationale des Marchés Publics ou encore celui des contrats de travaux, de fournitures ou de prestations intellectuelles, domaine de compétence de la Cour

des Comptes et du Contentieux Administratif. Retracer l'ensemble des marchés publics en-dessous des seuils d'intervention de la CNMP passés durant un exercice budgétaire s'avère une entreprise vaine, puisque ces marchés restent pour une bonne part cantonnés au sein des administrations concernées et ne sont pas catalogués, ni répertoriés. Une partie des ressources publiques échappe ainsi à tout regard externe et à toute appréciation quant au respect des règles régissant la matière.

Il est souhaitable que s'installe une pratique d'échange d'informations automatique entre les diverses entités chargées du contrôle (la CNMP, la CSCCA, les corps de contrôle du pouvoir exécutif, dont les inspections générales) pour éviter que des transactions échappent à toute vérification, même a posteriori.

Un système peu transparent. L'exécution budgétaire, telle que pratiquée jusqu'à présent, apparaît pour le moins opaque. On a d'un côté des codes budgétaires, des projets, des programmes et sous-programmes générant eux-mêmes plusieurs activités. Dans le cas d'un projet spécifique, la construction d'un lycée par exemple, les choses sont relativement claires. Tel n'est pas le cas pour la décomposition d'un programme ou d'un sous-programme en activités. Car ce sont ces activités qui vont donner lieu à des marchés ou, éventuellement, à des contrats. Le hic, c'est que ces contrats et ces marchés ne font pas référence aux codes budgétaires, aux programmes et aux sous-programmes. En sorte qu'il n'est pas possible de relier tel marché et tel contrat à tel programme ou sous-programme ou encore à tel code budgétaire. Il se pose un problème de traçabilité, alors qu'en les dépenses publiques répondent à la disponibilité de crédits y afférents.

Il faudrait donc d'une part que le code budgétaire suit les marchés et les contrats qui en découlent et que de l'autre, au terme de l'exercice, les comptes puissent être soldés code budgétaire par code budgétaire de manière à assurer un meilleur suivi des dépenses publiques.

Des pratiques ne favorisant pas la reddition de comptes. Comme conséquence de ce qui précède, le système actuel ne favorise pas l'imputabilité et la reddition de comptes. Une part significative des dépenses publiques sont indéchiffrables. Ces dépenses sont effectuées sans qu'on puisse déterminer sur la base de quels crédits ou apprécier si les activités financées étaient formellement inscrites au budget. Il y a une culture de la reddition de compte à instaurer au niveau des différentes administrations concernées et des systèmes d'informations appropriés doivent être mis en place.

Il faut retourner aux fondamentaux en matière de comptabilité publique en insistant sur la régularité des dépenses.

Lacunes et déficiences multiples. Des lacunes et des déficiences ont été observées au niveau de presque toutes les entités entrant dans la chaîne de gestion des ressources publiques. Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, par exemple, a été incapable de fournir des informations exhaustives sur l'état de réalisation ou le niveau de financement des projets inscrits au Programme d'Investissement Public de l'exercice. Trop de données se révèlent approximatives et incomplètes, quand elles ne sont pas tout bonnement inexistantes. La Banque de la République d'Haïti n'est pas en mesure de

présenter la liste des opérations et transactions réalisées pour le compte du gouvernement avec leurs montants respectifs, leurs dates, leurs bénéficiaires et l'origine des ordres de paiement. Le Ministère de l'Economie et des Finances a ordonné des paiements pour des activités ou des projets non inscrits aux différents budgets de l'exercice, ni même d'un autre exercice. En outre, obtenir la moindre information requiert, dans la plupart des cas, un temps fou, parce que bien souvent l'existence d'un système de traitement des données fait défaut et quand il existe, il répond à d'autres préoccupations. Bien des réflexes d'un autre temps doivent disparaître.

Il y a donc un besoin partagé de renforcer la gouvernance des différentes institutions intervenant dans le cadre de gestion des finances publiques en vue d'atteindre un meilleur niveau d'efficacité et d'améliorer la transparence.

Certains contrats et marchés portant sur les mêmes objets sont enregistrés respectivement à la CNMP et à la CSCCA sous des appellations différentes. Ce qui représente une source potentielle de confusion.

Il importe de travailler à standardiser et uniformiser autant que possible la nomenclature, les méthodes et les codes de saisie utilisés par les deux institutions.

Double casquette portée par le MPCE. Le renforcement de la gouvernance du système de gestion des finances publiques passe par une clarification des champs de compétence de toutes les entités qui interviennent dans la chaîne à un titre ou à un autre. Le double rôle joué par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe dans l'exécution du Programme d'Investissement Public appelle des redressements. Il y a dans les faits une situation de substitution de compétences dévolues à d'autres structures administratives de l'Etat. Cette situation fragilise l'institution et ses titulaires.

Il faudra donc laisser le MPCE coordonner le système national, s'occuper de la coopération avec les bailleurs, ne pas s'impliquer dans la conduite des projets, mais s'assurer de leur monitoring, de leur suivi et de leur évaluation et faire en sorte que les secteurs fassent effectivement leur travail.

Le MPCE gère le Programme d'Investissement Public, alors que, dans la pratique, il n'est pas toujours au courant des interventions des secteurs à partir de ces ressources.

Les passerelles de communication, de coordination et de suivi entre le MPCE et les secteurs doivent être améliorées et renforcées.

L'efficacité des dépenses publiques en question. Dans son rapport de la deuxième année du Programme Triennal d'Investissement (PTI) 2014-2016 et relatif à la Mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe établit un diagnostic sans concession du Programme d'Investissement Public : « Les résultats des programmes et projets ne sont pas évidents (...) De nouveaux projets avec peu de lien direct avec les objectifs fixés dans le PTI 2014-2016 ont été financés. Les procédures de programmation, notamment la transmission des documents requis tels que documents de projets, les bilans d'exécution, rapport et plan opérationnel, n'ont

pas permis de garantir l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques. Des projets hors PTI et hors PIP ont été priorités dans leur financement par rapport aux projets programmés ». Le jugement est donc sans appel. Qu'ajouter de plus à un constat aussi accablant et aussi interpellateur ?